



**GRAND CONSEIL**  
**Commission de gestion (COGES)**

**Juin 2010**

**Rapport de la commission chargée de  
contrôler la gestion du Conseil d'Etat  
du Canton de Vaud**

**Année 2009**

**Embargo jusqu'au 21.04.2010  
à 12 heures**

**GESTION 09**

## TABLE DES MATIERES

Table des matières .....	2
Rapport général .....	5
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) .....	5
Chancellerie.....	7
Nursery de Marcelin.....	10
Observation <b>Nursery de Marcelin</b> .....	10
Objectif transversal .....	10
Conclusion.....	11
Rapport de la Commission de gestion sur la Police cantonale (PolCant) .....	12
Historique .....	12
Préambule.....	12
Introduction .....	13
Rôle du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).....	14
Rôle du Conseil d'Etat .....	14
Rôle de la communication.....	15
Propositions .....	15
1 <sup>re</sup> observation <b>Un véritable service des Ressources humaines</b> .....	16
2 <sup>e</sup> observation <b>Entretiens annuels d'appréciation</b> .....	16
3 <sup>e</sup> observation <b>Passage de témoin entre deux chefs de département</b> .....	16
4 <sup>e</sup> observation <b>Communication</b> .....	16
5 <sup>e</sup> observation <b>Fonction de commandant</b> .....	16
Conclusion.....	16
DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE) .....	17
Introduction .....	17
Secrétariat général (SG-DSE) .....	17
1 <sup>re</sup> observation <b>Conduite et suivi de dossiers transversaux</b> .....	20
Office de la sécurité informatique cantonale (OSIC).....	20
Police cantonale (PolCant) .....	20
2 <sup>e</sup> observation <b>Suivi de l'entretien et Polycom</b> .....	23
Service des automobiles et de la navigation (SAN).....	23
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) .....	24
3 <sup>e</sup> observation <b>Procédures et moyens techniques de communication et de transmission de données</b> .....	25
Service des eaux, sols et assainissement (SESA).....	25
Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) .....	28
Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) .....	29
Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) .....	30
4 <sup>e</sup> observation <b>Contrôle des expérimentations animales</b> .....	31
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH) .....	31
Conclusion.....	33
Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) .....	34
Secrétariat général (SG-DFJC).....	34
1 <sup>re</sup> observation <b>SIEF : quelles suites et quelles conséquences?</b> .....	35
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).....	36
2 <sup>e</sup> observation <b>Absence de cahiers des charges des enseignants</b> .....	37
3 <sup>e</sup> observation <b>Coordination des services: quelles améliorations en vue?</b> .....	38

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).....	39
4 <sup>e</sup> observation <b>La reconnaissance des compétences, quelles sont les mesures envisagées?</b> .....	40
5 <sup>e</sup> observation <b>ERACOM: comment améliorer la sécurité ?</b> .....	41
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES).....	42
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP).....	50
Service de la protection de la jeunesse (SPJ) .....	53
6 <sup>e</sup> observation <b>Quelle coordination pour la prévention ?</b> .....	54
7 <sup>e</sup> observation <b>Accord de contribution de l'Etat: où en est-on ?</b> .....	56
Services des affaires culturelles (SERAC).....	57
Conclusion.....	59
DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR (DINT) .....	60
Secrétariat général (SG - DINT) .....	60
Service juridique et législatif (S JL).....	61
Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) .....	61
Service de la population (SPOP).....	63
Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).....	64
Service pénitentiaire (SPEN) .....	65
1 <sup>re</sup> observation <b>Mise en œuvre de Codex</b> .....	65
Fondation vaudoise de probation .....	66
Etablissement concordataire de détention administrative LMC de Frambois.....	66
2 <sup>e</sup> observation <b>Frambois</b> .....	67
Office du tuteur général (OTG).....	67
Archives cantonales vaudoises (ACV).....	67
Conclusion.....	68
DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS) .....	69
Introduction .....	69
Secrétariat général (SG-DSAS).....	69
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).....	70
1 <sup>re</sup> observation <b>Respect des règles lors de passation de marchés entre entreprises du même « holding »</b> .....	71
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS).....	72
2 <sup>e</sup> observation <b>Regroupement de toutes les médiations</b> .....	73
Service de la santé publique (SSP).....	74
3 <sup>e</sup> observation <b>Bilan et coût des mesures de lutte contre la grippe H1N1</b> .....	76
4 <sup>e</sup> observation <b>Dispositions vaudoises de l'interdiction de fumer</b> .....	76
Hospices - CHUV.....	77
Position de la Commission thématique de la santé publique (CTSAP) .....	79
Conclusion.....	80
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE (DEC).....	81
Appréciation générale .....	82
Secrétariat général (SG-DEC) .....	82
1 <sup>re</sup> observation <b>Prêt garanti par l'Etat et attitude des banques</b> .....	83
Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) .....	83
2 <sup>e</sup> observation <b>Rôle de la SVLM</b> .....	85
Service de l'emploi (SDE) .....	86
Service de l'agriculture (SAGR) .....	88
3 <sup>e</sup> observation <b>Avenir des spécialités des fromages à pâte molle de l'ancienne Ecole de fromagerie</b> .....	89
Service du développement territorial (SDT) .....	91

4 <sup>e</sup> observation	<b>Formation des aménagistes et urbanistes</b> .....	91
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).....		94
5 <sup>e</sup> observation	<b>Coordination dans la gestion des salles cantonales de sport</b> .....	94
6 <sup>e</sup> observation	<b>Formation pour l'enseignant de la gymnastique à la HEP</b> .....	94
Conclusion.....		95
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF) .....		96
Introduction .....		96
Secrétariat général (SG-DINF).....		97
1 <sup>re</sup> observation	<b>Suivi des dossiers CAMAC</b> .....	98
Direction des systèmes d'information (DSI).....		99
2 <sup>e</sup> observation	<b>Sécurité des accès informatiques</b> .....	100
Service des routes (SR) .....		101
3 <sup>e</sup> observation	<b>Retard dans l'élaboration d'un EMPD</b> .....	102
4 <sup>e</sup> observation	<b>Entretien hivernal du réseau routier</b> .....	103
5 <sup>e</sup> observation	<b>Entretien général du réseau routier</b> .....	103
Service de la mobilité (SM) .....		104
Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL).....		106
6 <sup>e</sup> observation	<b>Anticipation de l'entretien des bâtiments de l'Etat de Vaud</b> .....	107
Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) .....		108
Conclusion.....		109
DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE).....		110
Secrétariat général (SG-DFIRE) .....		110
Office des affaires extérieures (OAE).....		110
Chancellerie.....		111
1 <sup>re</sup> observation	<b>Suivi des rapports du groupe Impact</b> .....	112
Registre foncier (RF).....		115
Administration cantonale des impôts (ACI).....		117
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) .....		119
Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).....		120
2 <sup>e</sup> observation	<b>Création d'une cellule indépendante en matière RH</b> .....	121
3 <sup>e</sup> observation	<b>Gestion des dossiers du personnel</b> .....	122
Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) .....		123
Ordre judiciaire vaudois (OJV) .....		123
4 <sup>e</sup> observation	<b>Localisation du Tribunal cantonal</b> .....	124
Conclusion.....		125
RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES SYSTEMES D'INFORMATION (CTSI).....		126
Gestion électronique des données (GED) .....		126

## RAPPORT GENERAL

**Mme Anne-Marie Depoisier, présidente de la Commission de gestion, rapportrice : —**

*Collaboration avec les Commissions des finances (COFIN) et des systèmes d'information (CTSI)<sup>1</sup>*

Pour mener à bien sa tâche, la COGES a tenu douze séances plénières. Elle a rencontré à plusieurs reprises la COFIN, en plénière ou en délégation. Ensemble, il a été décidé de rencontres régulières afin d'examiner en commun certains sujets. Une demande d'audit a été adressée par les deux commissions au CCF intitulée « Politique d'investissements du Conseil d'Etat ». Le CCF a accepté ce mandat ; les résultats sont attendus pour le début de l'été 2010.

La COGES a tenu plusieurs séances, soit en plénière soit en délégation, avec la CTSI afin de clarifier le mandat donné ainsi que la collaboration possible entre les deux commissions.

Tous ces contacts ne peuvent qu'améliorer le travail de nos commissions.

*Journée d'étude*

La COGES consacre chaque année une journée à la visite d'un district. C'est ainsi que nous nous sommes rendus le 30 septembre 2009 dans le district Riviera-Pays-d'Enhaut. Nous avons dû, par manque de temps, nous en tenir à la partie Riviera, le Pays-d'Enhaut, ce sera pour une autre fois.

Depuis Montreux nous avons pris le MOB jusqu'aux Avants et avons été informés sur les chantiers MOB et MVR selon le 10<sup>e</sup> crédit-cadre. Ce fut ensuite le Centre des congrès de Montreux où, accueillis par la Municipalité de Montreux, nous nous sommes renseignés sur les travaux exécutés avec l'aide cantonale. A la Tour-de-Peilz, avec la Municipalité et le Préfet, nous avons fait mieux connaissance avec une ville enserrée entre deux villes.

Pour terminer, la visite du musée Jenisch, juste avant sa fermeture pour transformations, nous a permis de rencontrer la Municipalité de Vevey, laquelle nous a expliqué toutes les collaborations intercommunales de cette région et la situation avec le canton.

### Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Le Bureau de la COGES, Anne-Marie Depoisier et Laurent Wehrli, Mario-Charles Pertusio était excusé, a rendu visite au Secrétariat général du Grand Conseil le 5 février 2010.

Nous avons été reçus par le secrétaire général, que nous remercions pour sa disponibilité et son écoute. Les renseignements donnés à propos du personnel et de son organigramme nous permettent de corriger quelques inexactitudes contenues dans le rapport de l'an passé.

*Personnel*

En 2009, il n'y a pas eu d'engagement supplémentaire. Par contre, le budget 2010 prévoit l'engagement de 2,5 ETP ; ce seront des secrétaires pour les commissions ad hoc du Grand Conseil. Ainsi, tous les procès-verbaux des commissions seront tenus par des collaborateurs du Grand Conseil et non plus par des secrétaires des départements. Cette volonté d'autonomie du Grand Conseil est contenue dans la LGC du 8 mai 2007 et arrivera ainsi à réalisation, pour ce qui concerne les notes de séances de commission, à fin 2010.

---

<sup>1</sup> Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

De plus, un 0,5 ETP d'informaticien sera engagé ; ce poste, prévu au budget 2010, est complètement compensé. Il s'agit d'un support pour le logiciel des députés qui trouveront ainsi un appui en ce qui concerne ce logiciel et seulement ce logiciel.

Rappelons que 100% des collaborateurs du SGC avaient fait recours pour une revalorisation des cahiers des charges. Les courriers du secrétaire général au SPEV n'ont à ce jour (5 février 2010) pas reçu de réponse. Pourtant, la situation semble se détendre grâce à un entretien entre le chef du SPEV et le secrétaire général ; le dialogue a repris.

Les décisions sur les recours sont toujours attendues.

Le SGC dépend directement du Grand Conseil, donc de son bureau, pour son budget comme pour l'engagement des dépenses dans le cadre du budget, et dès lors de l'engagement du personnel. Or, le Conseil d'Etat intervient pour décider des dotations de personnel, après les décisions du bureau. On retrouve ainsi le même problème que pour la Cour des comptes. Les tâches du bureau sont énumérées à l'art. 20 du Règlement d'application de la LGC, particulièrement aux alinéas h) et i). Ces problèmes pourraient être réglés d'entente avec le Conseil d'Etat.

#### *Tableau de suivi des objets*

Comme indiqué lors de notre visite à la Chancellerie, le tableau permettant le suivi des objets du Grand Conseil est opérationnel. Une présentation à la COGES de cet important outil est prévue. Cela lui permettra de se déterminer sur l'utilisation qu'elle souhaite en faire. Un document peut être fourni d'environ une cinquantaine de pages, et toute extraction peut être obtenue, par objet, date, député, département, etc. A tout moment, on pourra savoir où en est un EMPD, une intervention d'un député, dans la procédure d'acceptation ou de réponse.

#### *Evénements 2009*

Le site internet revisité permet des liens dynamiques. Il facilite bien le travail de recherche et est ouvert au public.

L'introduction des badges pour enregistrer les présences aux séances plénières et de commission fut vraiment l'événement de 2009. Souhaité par le président 2008-2009, ce projet est une collaboration réussie entre la DSI et le Bureau du Grand Conseil. Les données sont saisies dans un logiciel transmis directement au SPEV qui les traite. Le paiement des indemnités se fait de la même manière que les salaires des collaborateurs de l'Etat. Ce système permet une meilleure traçabilité et un meilleur contrôle du versement des indemnités, ce qui était une demande du CCF depuis un certain temps déjà.

La sécurité de la salle est assurée par des auxiliaires au sens de la Lpers en collaboration avec l'huissier-chef et la gendarmerie.

La régie images a subi quelques adaptations suite au renoncement de diffusion de TVRL. Les images sont actuellement transmises à différents canaux, ce qui représente la moitié du canton. Une deuxième personne a été engagée en 2009.

Le suivi des séances ainsi que leur archivage par internet a été repris par une autre société, laquelle a le même mandat pour Lausanne.

#### *Nouveau parlement*

Le secrétaire général fait partie de la Commission de construction. Cela représente 1 séance tous les 10 jours environ. Cette tâche est importante pour défendre les intérêts des députés et pour suivre la gestion financière de cet important projet. Nous remercions notre secrétaire général et ses collaborateurs de consacrer du temps à cette activité.

## Chancellerie

Le Bureau de la COGES, formé d'Anne-Marie Depoisier et Laurent Wehrli, Mario-Charles Pertusio était excusé, a rencontré M. le chancelier le 2 février 2010. Nous le remercions pour sa disponibilité et les nombreuses informations données en toute transparence.

### *Nouveauté*

Nous avons pu assister à une démonstration du programme traitant les dossiers en suspens. Les tableaux à disposition nous permettent de suivre le respect des délais, la démarche politique, les facteurs, souvent financiers, qui expliquent les retards, par exemple. La recherche peut se faire par objet, par député, par département, etc.

Un document de 50 pages environ pourrait être transmis chaque mois ou à une cadence à définir. D'autres extractions à la demande sont possibles. Une information à la COGES permettra à celle-ci de faire des propositions quant à l'utilisation qu'elle entend faire de ces nouvelles possibilités. Chaque député aura dorénavant la possibilité de se renseigner sur le cheminement d'un objet. C'est un réel progrès pour le travail du député.

### *Informatique*

Dans ce domaine, 2009 fut une année de stabilisation. On a retrouvé une vraie direction de service à la DSI. On assiste à une reprise de relations normales entre la DSI et l'ACI, par exemple, ce qui est prometteur d'un bon travail. Ce qui laisse augurer la fermeture du comité de suivi PACE. C'est une bonne nouvelle.

Restent encore quelques frustrations, avec ANTILOPE. Ce programme va mieux, mais il montre ses limites. Il ne peut pas être accessible aux députés étant donné que ceux-ci ne sont pas dans le réseau cantonal. Avec les feuilles de style (FST), on se débrouille avec le Helpdesk, mais cela reste peu convivial. Il faudrait vraiment apporter des simplifications pour un emploi plus agréable.

Internet fonctionne bien ; le choix de la plate-forme TIPO 3 est bon et porte ses fruits.

Le conflit OSIC-DSI est liquidé. L'audit a permis de décider le rattachement de l'OSIC à la Chancellerie en toute autonomie.

### *SPEV*

Le SPEV doit gérer Decfo-Sysrem ; deux personnes de la Chancellerie ont fait recours et attendent les déterminations du tribunal.

### *BIC*

Le chancelier est responsable de la communication du Conseil d'Etat, laquelle est organisée par le responsable du BIC, étant entendu que le président du Conseil d'Etat peut intervenir, au nom du Conseil d'Etat, en tout temps.

### *Loi sur la médiation*

Cette nouvelle loi est au stade de la mise en œuvre. Les candidats pour le poste de médiateur sont actuellement auditionnés (2 février 2010).

### *Cour des comptes*

C'est dans la même composition que l'an dernier, soit Albert Chapalay, Jean-Robert Yersin et Anne-Marie Depoisier, qu'a eu lieu la visite à la Cour des comptes, le 28 janvier 2010. Nous avons été reçus par les mêmes personnes qu'en 2008 soit, le président 2009, Jean-Claude Rochat et la présidente 2010, Anne Weill-Lévy. Il faut en effet se rappeler que la présidence change chaque année. Merci à ces personnes pour leur disponibilité et les informations orales et écrites reçues à cette occasion.

Il faut bien reconnaître que nous étions curieux de constater l'évolution et la montée en puissance de cette nouvelle structure cantonale de contrôle, voulue par la Constituante.

Pour ce qui est du personnel attribué à la Cour des comptes, il n'est pas inutile de rappeler les points suivants:

- La Cour des comptes est dotée de 5 magistrats (5 ETP) et d'un ETP d'administration. En 2008, 3 auditrices ont été engagées (50% + 50% + 80%) ; ce qui fait 1,8 ETP sur les 2 ETP prévus par le budget.
- Le budget 2009 prévoyait 3 ETP pour les audits dont 1 ETP pour un poste de chancelier/directeur d'audit. Le temps de travail des deux auditrices à 50 % a été porté à 60%. Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2009, un chancelier/directeur d'audit a pu être engagé en la personne d'un ancien cadre du Contrôle fédéral des finances.
- Tous les postes ont été mis au concours public. Le règlement à l'attention du personnel de la Cour des comptes fixe les dispositions spécifiques qui s'appliquent à ce personnel.
- Le SPEV prend connaissance des personnes retenues lors de toute mise au concours et décide du salaire selon les barèmes. La Cour des comptes n'est donc pas indépendante de l'Etat ; on peut constater un manque de marge de manœuvre pour la Cour des comptes.

La Cour des comptes a, le 14 octobre 2009, adopté son règlement conformément à l'art 18 de la LCcomptes, lequel a été publié le 15 décembre 2009 dans le numéro 100 de la Feuille des Avis Officiels.

En plus du règlement, la Cour des comptes a adopté 11 directives destinées à cadrer l'ensemble de son fonctionnement.

Pour former la base méthodologique de ses activités d'audit, la Cour a publié 4 manuels, en s'appuyant sur les directives générales émises par INTOSAI.

- Code de déontologie et directives relatives à la qualité de la Cour des comptes (60 p.)
- Manuel de méthodologie générale (91 p.)
- Manuel de vérification des résultats (65 p.)
- Manuel de vérification de la gestion des risques (81 p.)

Elle a également publié 4 dépliants, soit un par manuel, destinés, entre autre aux entités auditées.

Un cinquième et dernier volume consacré à la méthodologie relative à l'examen des investissements sera publié en 2010.

**En 2008**, la Cour des comptes n'avait publié que 2 rapports. Cette année était une année d'installation et d'organisation pour la Cour des comptes.

**En 2009**, ce sont 6 rapports d'audit qui sont sortis, concernant des objets très différents :

- 3 février 2009 – Audit de la commune de Montreux en matière d'aliénation d'immeubles et subsidiairement d'octroi de permis de construire.
- 14 septembre 2009 – Audit de la société simple – Gestion des biens universitaires vaudois.
- 14 septembre 2009 – Audit sur l'engagement par l'Etat de Vaud d'entreprises privées de sécurité.
- 23 novembre 2009 – Audit sur la gestion des travaux de restauration des monuments historiques du canton de Vaud, en particulier de la Cathédrale de Lausanne et subsidiairement de l'église Saint Jean Baptiste de Grandson.
- 15 décembre 2009 – Audit de la restauration collective à l'Etat de Vaud.
- 21 décembre 2009 – Audit de légalité et de gestion concernant la centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale (CAIB) agissant pour le compte des hôpitaux universitaires des cantons de Genève et Vaud, en partenariat avec la Cour des comptes de la République et Canton de Genève.

Lors de chacune des publications, la Cour des comptes a invité la COGES et la COFIN à participer à une séance de présentation du rapport, avant la conférence de presse. Ce fut chaque fois l'occasion de poser des questions et de faire des remarques.

Chacun de ces rapports fait l'objet d'un certain nombre de recommandations à l'intention des structures auditées. Les audits de 2009 contiennent 63 recommandations. Or, la loi sur la Cour des comptes ne comporte pas de disposition permettant de suivre l'application des recommandations (la loi genevoise comporte cette disposition). Le suivi est donc laissé à la libre appréciation des audités. La COGES prend connaissance de ces rapports et ne peut rien faire d'autre. On peut donc constater une lacune dans la loi : qui vérifie le suivi des recommandations contenues dans les rapports de la Cour des comptes ? Sans cette possibilité de suivi, le travail de la Cour des comptes semble inachevé, voire peu utile.

**Pour l'année 2010**, 4 audits sont d'ores et déjà annoncés :

- Audit de la gestion des véhicules de l'Etat.
- Audit de l'Académie de Savatan.
- Audit du système de contrôle interne des communes vaudoises.
- Audit de la Caisse de pensions de la commune de Lausanne (CPCL) sur mandat du Grand Conseil.

Une vérification de l'évaluation de la gestion des risques des musées cantonaux et communaux est aussi annoncée.

Une autre remarque à propos de l'activité de la Cour des comptes concerne le budget. Ce dernier est « soumis au Grand Conseil par l'intermédiaire du Conseil d'Etat » art. 19 LCc. Et l'on retrouve un problème évoqué pour le Secrétariat général du Grand Conseil: le Grand Conseil alloue un budget à la Cour des comptes, mais comme pour tous les autres services le Conseil d'Etat décide du budget finalement alloué à la Cour des comptes. Au mieux, cela fait l'objet d'une négociation avec le Conseil d'Etat. Pour le personnel, par exemple, l'indépendance prévue à l'art. 2 de la LCc n'est pas vraiment appliquée.

La Cour des comptes est ainsi très dépendante du Conseil d'Etat, pour le quotidien.

Rappelons que, selon l'art. 38 LCc une évaluation du dispositif mis en place doit être effectuée par le Conseil d'Etat. C'est donc en 2011 qu'un audit de la Cour des comptes sera réalisé par un mandataire extérieur.

### *Conclusion*

Il faut bien reconnaître que les audits produits par la Cour des comptes, dans leur majorité, ne concernent pas vraiment des sujets importants pour la gestion de l'Etat.

Exemple : l'audit de la société simple Gestion des Biens Universitaires Vaudois (GBUV) a semé l'émoi à l'Université, avec raison. Les biens examinés par la Cour des comptes ne concernent pas l'argent des contribuables vaudois. La légalité est respectée et la sécurité des placements n'a été analysée que pour l'année 2008, année particulièrement difficile et complexe. La sous-commission DFJC a rencontré le recteur pour calmer le jeu et rapporte sur ce sujet dans le chapitre qui concerne la DGES et l'UNIL (*cf. rapport du DFJC*).

Il sera intéressant de prendre connaissance du rapport attribué par un mandat du Grand Conseil concernant la CPCL, sujet qui pose des questions très utiles, voire indispensables.

On doit regretter que le suivi des recommandations de la CC ne soit pas dévolu à la Cour des comptes elle-même. Cela donnerait probablement plus de poids aux rapports publiés.

L'indépendance de la CC passe aussi, à notre sens par la gestion quotidienne du fonctionnement autonome de cette structure.

La COGES souhaite que, à l'occasion de l'évaluation prévue en 2011, ces remarques soient examinées dans le détail et donnent lieu, le cas échéant, à des aménagements.

C'est donc en 2011 que le Grand Conseil aura l'occasion de faire le bilan de l'activité de la Cour des comptes.

### **Nursery de Marcelin**

La COGES a bien pris note de la fermeture de la nursery de Marcelin. L'historique contenu dans le présent rapport au chapitre du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et les explications données à travers une interpellation déposée au Grand Conseil, nous amènent aux considérations suivantes :

- Toutes les bonnes raisons qui ont conduit à cette regrettable fermeture, sont essentiellement d'ordre économique ou organisationnel. Les éléments pédagogiques et les besoins du personnel de l'ACV occupant un poste hors de l'agglomération lausannoise ont peu pesé dans la décision de fermeture. La COGES regrette qu'une volonté politique ait manqué pour trouver des solutions à tous les défauts énumérés dans les explications données. De plus, le site proche du Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale semblait intéressant pour une belle réalisation.

#### *Observation* **Nursery de Marcelin**

*La COGES déplore que l'occasion n'ait pas été saisie pour offrir aux employés de l'Etat de Vaud travaillant hors Lausanne, une première structure de garde des jeunes enfants. Elle a noté la constitution d'un groupe de travail et ne peut que s'en réjouir. Si on compte environ 27'000 collaborateurs et collaboratrices à l'Etat de Vaud, on ne dispose que de 140 places, toutes situées à Lausanne.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de tout mettre en œuvre pour offrir dans les délais les plus brefs possibles, des solutions de garde pour les jeunes enfants de son personnel occupant un poste hors de l'agglomération lausannoise.*

### **Objectif transversal**

#### **L'externalisation de certaines tâches de l'Etat**

Lors de ses visites et rencontres dans l'Administration cantonale, la COGES a eu l'impression d'assister à une augmentation de l'externalisation de certaines tâches de l'Etat. Afin d'y voir plus clair, elle en a fait un objectif transversal pour son contrôle de la gestion 2009. Elle souhaitait aussi savoir quelle est la politique du Conseil d'Etat dans ce domaine. Les questions posées dans tous les services sont les suivantes :

- 1. Quelles sont les tâches qui sont externalisées ?*
- 2. Quels sont les critères de choix prévalant à l'externalisation des tâches de l'Etat ?*
- 3. Y a-t-il un contrôle sur le respect des conventions collectives ? Si oui, de quel type ?*
- 4. Evaluation de la tendance à l'externalisation (se dirige-t-on vers une augmentation des tâches externalisées ou plutôt vers une diminution).*

Or, nous avons reçu une masse d'informations très intéressantes et très variées d'un service à l'autre. Nous remercions toutes celles et ceux qui nous les ont fournies. Afin de bien exploiter ces

renseignements, et peut-être encore les compléter ici ou là, nous avons renoncé à rapporter dans ce document ; en revanche, nous allons préparer un rapport spécifique sur ce sujet pour l'automne prochain.

## **Conclusion**

Arrivée au terme de son mandat pour la gestion 2009, la COGES remercie toutes les personnes rencontrées au cours de ses investigations. Leur engagement au service de la population vaudoise est quotidien et nous les en remercions chaleureusement. Grâce à leur disponibilité, nous pouvons présenter un rapport mettant en évidence quelques-unes des tâches parmi la multitude des prestations d'un état moderne.

Afin de toujours améliorer la gestion des différents services, nous adressons 39 observations au Conseil d'Etat. Ces observations ont été, cette année encore, presque toutes adoptées par la Commission de gestion unanime. Merci à tous mes collègues pour leur engagement et leur intérêt pour la gestion du Conseil d'Etat.

En fin d'exercice, nous avons rencontré le Conseil d'Etat afin d'aborder avec lui des sujets touchant à la coordination entre les différents services ainsi qu'entre les différents départements.

Le climat de travail fut cette année excellent ; la commission remercie le Conseil d'Etat et ses chefs de service pour la transparence des informations données.

Pour terminer, nous remercions notre secrétaire et tous les collaborateurs du Secrétariat général du Grand Conseil. On doit répéter avec gratitude, que, sans secrétaire ni encadrement, la Commission de gestion serait handicapée.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA POLICE CANTONALE (POLCANT)**

### **Historique**

**Mme Anne-Marie Depoisier, présidente de la COGES, rapportrice** : — Il est utile, pour la bonne compréhension, de faire tout d'abord un rapide historique des événements qui ont conduit, en automne 2008, au départ de l'Administration cantonale vaudoise de M. Eric Lehmann, commandant de la Police cantonale, ainsi qu'au déplacement à l'Académie de police de Savatan de M. Alain Bergonzoli, commandant de la Gendarmerie.

Le commandant de la Gendarmerie a été promu à ce poste en 2001. Le commandant de la Police cantonale, venant du privé, a été engagé par le Conseil d'Etat en octobre 2002 à la veille du G8. Ce sont donc deux parcours professionnels très différents, apportant chacun leurs expériences.

La Police cantonale était très bien organisée ; les premières années de ces deux chefs, y compris le G8 en 2002, se sont bien passées. C'est à partir de 2006 que les contacts et les relations entre les deux commandants se sont dégradés. Dès lors, le dialogue est devenu difficile, voire impossible, au point que le différend a été rendu public et débattu dans la presse ; de plus, les tensions étaient telles qu'elles étaient ressenties par les collaborateurs ; l'ambiance à la police devenait délétère. Ce qui n'a pourtant pas empêché, et heureusement, l'accomplissement du travail quotidien de la police.

En automne 2008, le Conseil d'Etat a pris la décision de rompre ses relations de travail avec le commandant de la Police cantonale et de déplacer le commandant de la Gendarmerie à la direction de l'Académie de police de Savatan. Une convention de départ a été signée avec les intéressés.

En été 2008 déjà, la COGES s'était intéressée à ce conflit qui s'amplifiait sans que la communication du Conseil d'Etat lui permette de comprendre ce qui se passait. Dès la décision prise par le Conseil d'Etat, comme le lui demande l'art. 50 LGC, la COGES a souhaité être informée sur la gestion du Conseil d'Etat dans ce dossier difficile et sensible. En séance plénière, la COGES a mandaté une délégation pour mener les investigations utiles à la compréhension du problème.

### **Préambule**

C'est donc en automne 2008 que la COGES a délégué à quatre de ses membres la tâche d'investiguer sur les événements ayant défrayé la chronique de la Police cantonale durant l'été 2008. La délégation a pris contact avec la cheffe du DSE pour l'informer de cette démarche. Elle a ensuite commencé à entendre les principales personnes concernées. C'est à ce moment-là, lors des premiers entretiens, que la COGES a rencontré des difficultés avec le Conseil d'Etat concernant ses compétences dans un tel cas et l'accès à l'information. La démarche était pourtant exactement la même que pour les difficultés rencontrées au SAN une année plus tôt, à la différence près que le mandat d'investiguer sur le SAN émanait du Grand Conseil.

La démarche a donc été suspendue début février 2009 pour permettre de résoudre ce différend. Une observation dans le rapport 2008 (paru en avril 2009) de la COGES a été consacrée à ce sujet.

Rappelons encore que la COGES a déposé en juin 2009 une initiative législative pour modifier la LGC de manière à clarifier les compétences de la COGES, d'une manière générale et pas seulement pour le cas concerné par ce rapport.

Actuellement, la COMOPAR étudie les modifications à apporter à la LGC ; elle proposera les modifications retenues au Grand Conseil après avoir consulté le Conseil d'Etat. C'est, en dernier ressort, bien le Grand Conseil qui décidera.

## Introduction

Lors de sa séance du 24 août 2009, la COGES décide de reprendre le dossier des événements survenus à la Police cantonale en été 2008 et charge la même délégation d'investiguer. Ce sont dès lors MM. Yves Ferrari et Mario-Charles Pertusio, vice-président, tous deux membres de la sous-commission DSE, Laurent Wehrli, vice-président, et Anne-Marie Depoisier présidente, qui reprennent la démarche initiée une année plus tôt.

Pour commencer et avant toute démarche, ils rencontrent Mme la cheffe du DSE, pour bien l'informer de leurs intentions et cadrer leurs investigations avec elle ; il est convenu qu'elle sera, pour ce dossier et pour le Conseil d'Etat, l'interlocutrice de la délégation.

La délégation expose à Mme la cheffe de département qu'il est important pour les députés de comprendre quelles sont les procédures du Conseil d'Etat quant à l'engagement des chefs de service, le suivi, la formation continue, l'accompagnement, la gestion d'éventuels conflits afin de ne pas laisser pourrir des situations, le but ultime étant, le cas échéant, de proposer au Conseil d'Etat des pistes d'amélioration. Il n'est pas question de faire référence à la convention passée avec MM. Lehmann et Bergonzoli ni de remettre en cause la décision du Conseil d'Etat. Il ne s'agissait en aucun cas de faire de la cogestion, mais bien d'exercer notre pouvoir de contrôle selon la LGC.

La délégation a transmis à Mme la cheffe de département la liste des personnes qu'elle désirait entendre :

- Alain Bergonzoli, It-col, directeur de l'Académie de police de Savatan.
- Filip Grund, chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).
- Jacques Marchand, commandant de la Gendarmerie.
- Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, ancien chef du DSE.
- Claude Meylan, colonel garde-frontière Région 6.
- Jacques-François Pradervand, chef de la Police de sûreté.
- Charles-Louis Rochat, ancien conseiller d'Etat et ancien chef du DSE.
- Stéphane Schneider, président du comité du Syndicat de la sûreté Vaudoise (SSV).
- Patrick Suhner, remplaçant du commandant de la Gendarmerie et chef opérationnel.
- Francis Vuilleumier, remplaçant du commandant de la Police cantonale.

MM. Giovanni Iacomini, responsable RH départemental du DSE et Billy Warpelin, président de l'APGV (Association professionnelle des gendarmes vaudois) avaient été entendus, avec les mêmes objectifs que ceux définis pour ce rapport, lors de la première tentative de la délégation COGES de mener à bien son mandat.

Nous remercions chaleureusement ces personnes pour leur disponibilité et leurs explications qui nous ont permis de mieux comprendre une période difficile de leur engagement et de proposer le présent rapport, accompagné de propositions.

La délégation a demandé à pouvoir consulter certaines pièces nécessaires à la compréhension du dossier, lesquelles ont été mises à disposition par le Conseil d'Etat. La confidentialité nécessaire à la préservation de la sphère privée a naturellement été respectée.

## **Rôle du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)**

Une des premières constatations nous amène à parler du rôle du SPEV, lequel fonctionne peu comme gestion de « ressources humaines », mais essentiellement comme appui administratif.

La gestion au quotidien du personnel appartient aux chefs de service et hauts fonctionnaires, et la gestion des chefs de service incombe aux chefs de départements. Le seul outil pour assurer ce mandat est l'entretien d'appréciation annuel qui permet, le cas échéant, au collaborateur de faire passer un message. Des difficultés pourraient à cette occasion être détectées. Il en va de même entre chefs de département et chefs de service, un entretien annuel est prévu.

Les responsables RH des départements sont subordonnés aux chefs de département et, en termes de métier, ils sont rattachés au SPEV, ce qui rend délicate leur position de loyauté à l'égard des deux personnes. On comprend aussi que, en cas de conflit entre chefs de service et chefs de département, le recours au responsable RH est simplement impossible. La confidentialité est aussi un élément important.

Le Conseil d'Etat est responsable de l'engagement et des mesures liées au salaire et à la fonction, ainsi qu'à la résiliation du contrat de travail.

Voilà le schéma théorique. Quant à la concrétisation de ce schéma, elle est liée aux habitudes et personnes en présence.

Le SPEV n'est pas tenu informé des entretiens d'appréciation annuels entre chefs de département et chefs de service. Aucun collaborateur du SPEV n'est formé à la gestion de conflits. Les relations entre les responsables RH des départements et le SPEV sont peu génératrices de collaboration.

Les engagements de MM. Eric Lehmann et Alain Bergonzoli se sont passés selon les procédures habituelles. Deux procédures sont prévues: soit un appel interne ou un appel externe. Une commission procède aux premières procédures et au premier tri des candidats. En fin de parcours, c'est le chef de département qui soumet une ou plusieurs candidatures au Conseil d'Etat.

Que se passe-t-il si un conflit se développe entre chefs de service ? Quelle est la démarche pour chercher des solutions ? Que peut-on faire pour que la situation ne se détériore pas ? Ce qui a souvent été dit, c'est qu'il n'y a pas d'endroit, pas de personne à qui faire part de problèmes de relations. Et encore moins en ce qui concerne la Police cantonale où la hiérarchie est très présente. Les problèmes devraient se régler entre les intéressés, parfois avec un médiateur.

## **Rôle du Conseil d'Etat**

Depuis 2000, trois conseillers d'Etat se sont succédé à la tête du DSE. Le Conseil d'Etat n'a pas été informé à temps ; quand ce fut le cas, le conflit était déjà très profond.

D'une manière générale, chaque chef de département doit être attentif à ses chefs de service et ensuite, si nécessaire, à un moment qu'il est seul à choisir, faire part au Collège d'éventuelles situations délicates à gérer. Les rencontres bilatérales devraient être des moments privilégiés pour parler de difficultés relationnelles dans le cadre du travail. Les deux interlocuteurs devraient utiliser ces moments pour échanger leurs soucis. Les entretiens d'appréciation annuels sont une autre possibilité pour parler des difficultés rencontrées.

Lors du changement de chef de département, l'échange entre les deux conseillers ou conseillères d'Etat devrait permettre d'aborder l'ensemble des problématiques liées aux services concernés. Il n'y a ainsi pas eu de transmission d'informations suffisantes sur la situation qui se dégradait à la tête de la Police cantonale.

## **Rôle de la communication**

Dans des cas comme celui traité dans ce rapport, la communication est essentielle, à plusieurs titres. Tout d'abord entre chefs de département et chefs de service, l'information mutuelle devrait être la règle. Les rencontres bilatérales doivent être les moments de cette information, la plus complète possible, pour être répercutée dans les services avec la plus grande précision possible. Les bruits de couloir ne sont jamais bons.

Ensuite, lors d'un conflit, l'étalage des difficultés sur la place publique n'a jamais permis de trouver des solutions acceptables. Le rôle des médias dans une telle situation démontre combien le Conseil d'Etat doit être attentif à la qualité de sa communication et à la transmission de celle-ci, s'il n'entend pas se faire déborder. La solidarité du Collège est très importante dans de tels cas.

## **Propositions**

A la suite des entretiens et des investigations menés pour répondre aux objectifs développés plus haut, nous pouvons faire les propositions suivantes au Conseil d'Etat.

Le SPEV a essentiellement un rôle administratif dans la gestion du personnel. Il n'intervient pas dans une vraie gestion des ressources humaines, c'est-à-dire, accompagner, offrir à chacune et chacun la place qui lui convient. Il devrait repérer à qui offrir une formation continue pour un développement de carrière satisfaisant du point de vue du collaborateur comme du service, prévoir des procédures en cas de litiges entre collaborateurs, afin de ne pas laisser pourrir une situation, bref être à l'écoute du personnel de l'Etat au quotidien. On nous a bien dit que cet aspect de la gestion du personnel était l'affaire des responsables RH des départements. Or, comme cela a été relevé, ces personnes sont prises entre deux autorités : le chef de département et le SPEV ; leur position est trop délicate et elles n'ont aucune légitimité d'intervention en cas de problème.

Comme souvent entendu, si un conflit surgit, les intéressés ne savent pas à qui s'adresser pour obtenir de l'aide afin de trouver une solution. Lorsque qu'une aide serait nécessaire, il n'y a rien à disposition. Faire appel à une médiation ? Interne ? Externe ? En s'appuyant sur quelle démarche ?

Ces manquements sont encore plus flagrants lorsqu'il s'agit de deux chefs de service ou cadres supérieurs ou d'un chef de service et d'un conseiller d'état. Dans ce dernier cas, la situation d'élu, qui ne doit des comptes qu'aux électeurs, complique la recherche de solutions.

De plus, personne actuellement n'est formé à la gestion des conflits. Seul le groupe Impact a ce rôle et peut être saisi d'un mandat, mais il semble que lorsque l'on s'adresse au groupe Impact, c'est déjà un peu tard.

Pour terminer, voici encore une proposition qui ressort de nos entretiens. A entendre plusieurs personnes, nous avons compris que la fonction de commandant attribuée à deux hommes dont l'un est le subordonné de l'autre, peut poser quelques problèmes. Dans la population, le commandant est compris comme celui de la Gendarmerie en uniforme et pas comme celui du chef de la Police cantonale qui est un chef de service. Il peut dès lors y avoir confusion lorsque l'on parle du « commandant ».

Sur la base de toutes ces constatations, la Commission de gestion présente les observations suivantes :

*1<sup>re</sup> observation*

***Un véritable service des Ressources humaines***

- *La COGES demande au Conseil d'Etat de créer un véritable service de ressources humaines, d'engager le personnel formé à ces tâches ou de former certaines personnes déjà collaboratrices du SPEV. Leur mission serait de réfléchir à la problématique qui a donné lieu à ce rapport. Le suivi des chefs de service, de la procédure d'engagement jusqu'à la fin des rapports de service est une nécessité.*

*2<sup>e</sup> observation*

***Entretiens annuels d'appréciation***

- *La COGES demande au Conseil d'Etat de s'assurer que les entretiens annuels d'appréciation entre les chefs de service et les chefs de département soient régulièrement tenus, et qu'une trace écrite demeure.*

*3<sup>e</sup> observation*

***Passage de témoin entre deux chefs de département***

- *La COGES demande au Conseil d'Etat de formaliser le passage de témoin entre deux chefs de département. Un point de cette transmission devrait concerner les chefs de service et les éventuels problèmes à remettre à leur successeur.*

*4<sup>e</sup> observation*

***Communication***

- *La COGES demande au Conseil d'Etat de soigner la communication, qu'elle soit interne ou externe ; les différends et les décisions délicates à prendre ne se résolvent pas sur la place publique. La communication, dans ces cas, est déterminante et doit être portée par le Conseil d'Etat unanime.*

*5<sup>e</sup> observation*

***Fonction de commandant***

- *La COGES propose au Conseil d'Etat de réfléchir au titre donné à la fonction de chef de service de la Police cantonale et à celle de chef de la Gendarmerie. Ce qui est appliqué dans d'autres cantons peut être intéressant à étudier, le but étant d'éviter toute confusion.*

**Conclusion**

Avec ce rapport, la COGES souhaite que ses réflexions aident à la gestion de tels événements conflictuels au sein de l'Administration cantonale vaudoise. En particulier, elle estime que l'Etat devrait disposer d'un véritable service des Ressources humaines et pas seulement de gestion administrative du personnel. Son sentiment sur une affaire qui n'a que trop défrayé la chronique devrait ainsi conduire le Conseil d'Etat et ses cadres à repenser ce que l'on appelle les « Ressources humaines » et le suivi des collaborateurs de l'Etat dans son ensemble.

La Commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où les faits, documents ou des renseignements susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours des travaux.

## **DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)**

**M. Mario-Charles Pertusio, rapporteur** : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'exercice 2009 était composée de MM. Yves Ferrari et Mario- Charles Pertusio, rapporteur.

### **Introduction**

La plupart des services ont été visités fin 2009 et début 2010 en fonction des délais fixés pour la remise du rapport. Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer. Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt avec sa mission.

#### **Les services suivants ont été consultés :**

- Secrétariat général (SG-DSE).
- Police cantonale (PolCant).
- Service des automobiles et de la navigation (SAN).
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).
- Service des eaux, sols et assainissement (SESA).
- Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN).
- Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN).
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).
- Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH).

### **Secrétariat général (SG-DSE)**

Pour rappel après un nouveau changement de secrétaire général en juin 2008 qui arrivait du SSCM, le Secrétariat général a vécu une nouvelle arrivée à sa tête courant 2009. Le 19 décembre 2008, le secrétaire général en fonction a été nommé par le Conseil fédéral comme militaire milicien à la tête de la Brigade d'infanterie de montagne 10, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Compte tenu de ce que la sous-commission avait mentionné dans le rapport 2008 à savoir : « Que d'un point de vue politique cette nomination allait de pair avec un processus d'évaluation, afin de s'assurer que les nouvelles tâches du secrétaire général n'empêchent pas un bon fonctionnement du département », cette évaluation a donc été réalisée et, suite au bilan final, il en a résulté que d'un point de vu organisationnel, il était difficile pour le secrétaire général d'occuper pleinement ses fonctions au vu de la charge de travail que représente ce poste.

De ce fait découle l'engagement au 1<sup>er</sup> juillet 2009 d'un nouveau secrétaire général. Ce dernier, qui avait travaillé au préalable au sein de l'Etat-major du Département fédéral de justice et police s'est rapidement affirmé au sein du secrétariat et a ainsi permis à ce dernier de fonctionner en appui aux différents services du département.

La sous-commission, consciente que la fonction de secrétaire général est très importante dans le cadre d'une coordination efficace du département, sera particulièrement attentive au bon fonctionnement du

Secrétariat général durant l'année 2010 et ce après trois changements de secrétaire général depuis le début de la législature.

Le Secrétariat général, qui compte 22.4 ETP, a supervisé 54 objets parlementaires durant l'année 2009. On peut constater que bon nombre d'interventions parlementaires se trouvent dans la file d'attente du Grand Conseil ; pour le DSE, seules 11 interventions déposées en 2009 ont été clôturées.

Les interventions parlementaires, lorsqu'elles sont transmises au Conseil d'Etat, transitent par le Collège des secrétaires généraux (CSG) afin que ce dernier les affecte aux services compétents. Le secrétaire général écrit aux différents services du DSE qui sont concernés afin de les informer du délai de réponse qu'ils doivent tenir. Ce système semble fonctionner à satisfaction.

Le Secrétariat général du Grand Conseil est en train de finaliser en liaison avec la Chancellerie une planification afin de « tracer » toutes les interventions parlementaires dans tous les départements. Cet outil a été présenté aux personnes concernées fin 2009 et semble donner satisfaction à l'ensemble des intervenants.

#### *Coordination par le Secrétariat général des dossiers transversaux*

La sous-commission constate que lorsque le Service du développement territorial pour des questions liées à l'aménagement du territoire doit se déterminer en collaboration avec le SFFN, le SEVEN et le SESA sur certains projets, des problèmes peuvent surgir de manière récurrente. Considérant que les trois principaux services précités qui dépendent du DSE, sont très souvent impliqués dans ces déterminations, il y a lieu de s'assurer qu'une coordination exemplaire soit mise en place entre ces différents services et le SDT, qui, lui, dépend du DEC, afin de respecter les délais légaux impartis.

#### *Entretien d'évaluation des collaborateurs, état de la situation 2009*

La sous-commission, lors de ses visites, a demandé à connaître l'état de la situation à fin 2009 ; elle a pu constater que si dans la plupart des cas, la majorité des entretiens d'évaluation avait été effectuée, il n'en demeure pas moins que dans certains services, tel n'était pas le cas. Dès lors et afin de respecter la Lpers, il serait souhaitable qu'une planification soit mise en place afin d'organiser au mieux ces entretiens.

La sous-commission sera particulièrement attentive au suivi des entretiens d'évaluation dans l'ensemble des services du département durant l'année 2010.

#### **Déléguée à l'environnement**

La sous-commission a souhaité établir un focus sur le rôle de la déléguée à l'environnement au sein du département via le Secrétariat général.

La déléguée à l'environnement occupe son poste depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2005, à 80% depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Son cahier des charges comprend l'appui à la cheffe de département sur les thèmes transversaux liés à l'environnement, le suivi des études d'impacts sur l'environnement et la direction de la cellule du projet de réalisation des cartes de dangers naturels.

#### *Soutien au Secrétariat général, coordination interdépartementale*

La déléguée à l'environnement analyse de nombreuses propositions au Conseil d'Etat et/ou Grand Conseil touchant les questions environnementales ; elle conseille la cheffe de département dans le domaine et coordonne les groupes de travail interservices, interdépartemental, voire intercantonal dans le domaine de la protection de l'environnement.

#### *Carte des dangers naturels*

La Confédération exige dorénavant des cantons qu'ils désignent les parties du territoire menacées et réalisent leurs cartes de dangers naturels. Pour mémoire, la Confédération les subventionne jusqu'en 2011. Sur un budget total de 8 millions de francs pour le Canton de Vaud, le Grand Conseil a accordé un crédit CHF 2'673'000.—, financé à hauteur de 44% par la Confédération, de 36% par le canton, de 13% par ECA et de 7% par les communes.

Dès son entrée en fonction en 2005, la déléguée à l'environnement a été mandatée pour assurer la coordination du projet de réalisation des cartes de dangers naturels (CDN). Etant donné que la Confédération limite sa subvention à fin 2011, les services spécialisés (SESA, SFFN, SSCM) et l'ECA ont sollicité la mise sur pied rapide de ce projet.

L'année 2009 a vu la réalisation et la publication des cartes indicatives des dangers (CID), pilotées par le SFFN et réalisées par l'UNIL. Celles des crues, pilotées par le SESA, ont été transmises aux communes en 2006. La déléguée à l'environnement et le chef de projet ont accompagné cette publication auprès des communes à l'occasion de neuf séances d'information couvrant tout le territoire du canton.

L'enjeu actuellement est de lancer successivement tous les mandats pour tenir le délai de subventionnement de la Confédération fixé à fin 2011.

Un certain nombre de tâches doivent être accomplies simultanément à l'élaboration des cartes: révision des lois, définition des objectifs de protection, rédaction d'une directive d'application à l'intention des communes, des services cantonaux et des groupes professionnels impliqués (aménagistes, urbanistes, bureaux techniques), modification des processus CAMAC, intégration des dispositions, recommandations et modèles fédéraux, conception d'un modèle d'établissement des priorités en matière de protection active (coût/efficacité). L'ensemble de ces tâches est coordonné à ce jour par la déléguée à l'environnement, parce qu'il s'agit d'un domaine transversal impliquant plusieurs services du DSE (SESA, SFFN, SSCM) et d'autres départements (SDT, OIT, SECRI, etc.), mais aussi « par défaut », car aucune structure de l'Etat n'est aujourd'hui mandatée pour faciliter ces démarches.

Les enjeux à moyen terme sont d'assurer la tenue des délais, puis d'assurer l'intégration dans l'aménagement du territoire de ces cartes. Les objectifs de protection doivent être définis et des directives devront être rédigées.

Il faut préciser que le canton est divisé en 15 lots définis sur la base des types des dangers et des bassins versant, ne tenant pas compte des découpages administratifs. Ce découpage a pour avantage de travailler par aléa en fonction de la configuration du terrain, mais a pour désavantage d'augmenter le travail de coordination. A noter que le Canton de Berne, avec une structure similaire, mais en travaillant commune par commune, a mis 10 ans pour élaborer ses CDN.

Actuellement, la déléguée à l'environnement bénéficie d'une excellente visibilité en participant aux bilatérales des chefs de service (SESA, SEVEN, SFFN). Le Groupe opérationnel des pôles (GOP) a également sollicité la déléguée à l'environnement pour suivre tous les projets des pôles de développement du canton. Toutefois, la mise en place des cartes de dangers naturels a nécessité un investissement important de la part du SFFN qui a dû prioriser les projets. La sous-commission regrette que ce service ne bénéficie pas d'un effectif en termes de personnel lui permettant de répondre aux exigences légales. Les projets à venir seront d'autant plus difficiles à assurer et à suivre.

#### *Suivi et conduite des dossiers touchant plusieurs services*

Faisant suite à une intervention d'un député de la Vallée-de-Joux concernant la porcherie du Solliat, la sous-commission constate qu'un problème vieux de plus de 15 ans n'est toujours pas résolu. Malgré les lettres des habitants, les rencontres sur le terrain, les pétitions des personnes du lieu concerné et le courrier d'avocats, la situation n'est toujours pas réglée à ce jour. La porcherie du Solliat pourrait être prise en charge par le Service de l'environnement et de l'énergie pour des questions d'odeur, par le Service des eaux, sols et assainissement pour des questions d'élimination des matières, par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires pour des questions liées aux animaux, et, peut-être, de manière moindre, par le Service du développement territorial pour des questions d'aménagement. Considérant que les trois principaux services sont au DSE, il y a lieu de s'assurer que l'un d'eux soit désigné comme leader, si l'on ne souhaite pas que le dossier passe de main en main sans bénéficier d'un suivi.

*1<sup>re</sup> observation*  
**Conduite et suivi de dossiers transversaux**

*Indépendamment du cas cité, les dossiers transversaux touchant à plusieurs services ne sont pas des cas isolés. Afin que les citoyens puissent trouver des réponses à leurs interrogations et leurs demandes, il y a lieu de s'assurer qu'un service se voie confier la gestion du dossier et son suivi.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin de s'assurer de la bonne prise en charge du traitement d'un dossier pouvant concerner divers services.*

**Office de la sécurité informatique cantonale (OSIC)**

La Direction des systèmes d'information (DSI) s'occupe dorénavant de l'ensemble des systèmes d'information et de télécommunication de l'Administration cantonale vaudoise et a intégré l'OSIC ; dès lors, ce service étant rattaché au Département des infrastructures, la sous-commission n'a pas poursuivi ses visites.

**Police cantonale (PolCant)**

*Délégation de la COGES*

Pour rappel, comme déjà mentionné dans le rapport 2008 et considérant les problèmes au sein de la Police cantonale, plus connus sous « guerre des chefs », la COGES avait, sur proposition de la sous-commission, souhaité qu'une délégation soit mise sur pied afin de finaliser un rapport (*cf. rapport PolCant*). Ce rapport a répondu à un certain nombre de questions liées à l'engagement du personnel, à son suivi et au champ d'action du SPEV dans ce type de contexte.

En plus des séances consacrées par ladite délégation au dossier PolCant, la sous-commission a visité ce service à trois reprises dont l'une d'entre elle était une visite à l'Académie de police de Savatan.

*Nouveau commandement*

Après un période de transition qui a vu, suite au départ du commandant de la Police cantonale, le vice-commandant occuper ce poste a.i., le nouveau commandant la Police cantonale est entré en fonction le 1<sup>er</sup> août 2009 ; par ailleurs, le remplaçant a.i. a été nommé commandant de la Gendarmerie. La sous-commission a pu constater suite à ces différentes visites qu'un nouveau climat s'était mis en place au sein de l'ensemble de la Police cantonale, ce qui est bien évidemment profitable aux collaborateurs de ce service dans une période de mutation liée à la réforme policière.

La sous-commission restera bien évidemment attentive à l'évolution des trois principales entités qui composent la Police cantonale, à savoir la Gendarmerie, la Police de sûreté ainsi que les services généraux.

*Contrat de prestations et conventions de collaboration.*

Durant l'année 2009, cinq contrats de prestations supplémentaires ont été conclus, ce qui porte à 54 le nombre de communes concernées, pour 29 contrats, équivalents à 58,3 ETP répartis sur 22 postes. De plus, six communes disposant actuellement d'un corps de police ont fait part de leur intérêt pour un contrat de prestations avec la Police cantonale à fin 2009. Il est évident qu'au travers de la mise en place de la réforme policière souhaitée par la population vaudoise le 27 septembre 2009, cette situation devrait changer.

### *Organisation et suivi (entraînement physique des gendarmes). Concept sport et santé*

La sous-commission a souhaité revenir sur la problématique mentionnée dans le rapport 2008 à savoir l'évasion d'un détenu à proximité de la Clinique de la Longeraie à Lausanne et la course poursuite qui en a découlé pour rattraper ce dernier ; ce fait divers pose la question du suivi de l'entraînement physique des gendarmes.

La nécessité du concept sport et santé, introduit en 2005, n'est plus à démontrer. Face aux contraintes actuelles, les policiers doivent en effet bénéficier d'appuis et de mesures leur permettant d'évacuer la charge psychologique et le stress auxquels ils sont soumis journalièrement. L'intérêt pour le concept est également manifeste, puisque plus de 600 collaborateurs de la Police cantonale s'y sont inscrits à fin 2009.

Les possibilités d'exercer régulièrement une activité physique visent également à promouvoir, de manière générale, la santé physique de chacun des collaborateurs de la Police cantonale. A cette fin, un nouvel ordre de service (OS) a été présenté en octobre 2009 avec quelques modifications dans les structures du concept, qui simplifie certains processus administratifs et de contrôle et actualise le cadre général du concept sport et santé, ainsi que les moyens qui y sont dévolus. Cela a permis d'adapter les structures d'encadrement et les différentes formes de partenariat ainsi que de préciser les dispositions régissant la pratique du sport en service. Il est à noter le Centre d'analyse sport et santé de l'Université de Lausanne (CASS) agit en qualité de partenaire dans le concept sport et santé.

L'Académie de police de Savatan assume un rôle de partenariat dans le cadre du concept sport et santé, elle encourage la pratique sportive. Dès la fin du processus de sélection pour l'école de police et tout au long de la formation, elle organise, en collaboration avec le CASS un bilan de santé pour l'ensemble des aspirants de la Police cantonale vaudoise.

### *Codex 2010*

Dès fin 2007, de nombreux groupes de travail se sont penchés sur les conséquences possibles de l'introduction du nouveau Code de procédure pénale (CPP) sur la pratique de la police judiciaire. Un rapport de synthèse a été présenté début 2009. Les travaux ont porté en particulier sur les améliorations nécessaires voire indispensables liées au fonctionnement quotidien de la Police cantonale.

En 2009, un groupe de travail coordination Ministère Public/Police cantonale a été mis en œuvre. De très nombreux points ont été traités et vont concrètement déboucher sur un descriptif détaillé des règles de fonctionnement entre ces deux entités et donc, *in fine*, à l'élaboration de nouvelles instructions de police judiciaire (IPJ).

La mise sur pied de groupes de travail à l'interne a permis d'affiner certaines thématiques retenues par la direction du corps avec en finalité, l'approbation du Codir PolSû ainsi que du Codir PolCant pour les thèmes transversaux. L'ensemble de ce travail doit permettre de déterminer également un certain nombre d'indicateurs existants ou à créer afin de mesurer la charge de travail induite par le changement de procédure et être à même de comparer la charge de travail en 2010 (ancienne procédure) et dès 2011 afin de documenter clairement une adaptation éventuelle des ETP.

Fin 2009 a vu la constitution et la mise en œuvre d'un groupe de formateurs comprenant 16 collaborateurs (sûreté 8 et gendarmerie 8), ainsi que la préparation d'un programme de formation visant à former mille collaborateurs policiers ainsi qu'à informer 150 collaborateurs civils.

### *Réforme policière*

La mise en place la réforme policière souhaitée par la population vaudoise le 27 septembre 2009 a permis à l'Etat-major de la Police cantonale de définir, dès fin 2009, les grandes phases de la réforme policière ainsi que les différents objectifs directeurs liés à la mise en œuvre de cette réforme.

### *Réseau radio Polycom*

La sous-commission a souhaité revenir sur la problématique Polycom mentionnée dans le rapport 2007 et faire un état de la situation à fin 2009. Le réseau radio Polycom est le seul réseau de transmission civil (non militaire) sécurisé du canton. L'opérateur cantonal en est la division technique de la Police cantonale. À ce jour, la Gendarmerie, la Police de sûreté, le Service de la sécurité civile et militaire, le Service des routes, la Santé publique, les polices municipales dont celle de Lausanne, le corps des Gardes-frontière et les unités de sécurité de l'armée l'utilisent.

Les 65 sites constituant l'infrastructure nécessitent une maintenance préventive régulière et surtout un service de dépannage rapide 365 jours par an et 24 h sur 24h. Pour ce faire, l'EMPD d'investissement 2002 mentionnait la nécessité d'augmenter de deux ETP la division technique de la Police cantonale. Ces deux ETP n'ont jamais été octroyés par le Conseil d'Etat, malgré de nombreuses démarches.

Depuis lors, les mesures suivantes ont été prises : suite au départ à la retraite d'un collaborateur, transformation d'un poste de concierge en poste de technicien ET. Un nouveau collaborateur débutera le 1<sup>er</sup> février 2010.

En conséquence, le contrat avec l'entreprise de nettoyage externe a été augmenté de CHF 24'000.—/an environ (en fonction des heures réalisées) ; dorénavant, toute une série de tâches ponctuelles obligent à recourir à une entreprise privée.

### *Maintenance technique*

Il existe un contrat de maintenance/dépannage auprès de l'entreprise RUAG à Aigle, pour un montant de CHF 370'000.—/an. Ce montant comprend des prestations pour CHF 170'000.— et des pièces de rechange pour CHF 200'000.—. Ce contrat a été signé pour 3 ans et arrivera à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour les bâtiments du Centre de la Blécherette et en raison d'un environnement technique très particulier, dense et complexe d'une part (Centrale d'engagement et de transmission, salles de conduite et de conférences, zone carcérale, contrôle d'accès, vidéosurveillance, portes automatiques, autonomie en énergie électrique, domotique, zone sportive et restaurant, stand de tir, nombreuses installations de chauffage, froid et ventilation) mais surtout en raison d'une utilisation 365 jours par an et 24 h sur 24 d'autre part, trois ETP assurent le dépannage, complétés par deux collaborateurs de la section radiocommunication et un service de piquet.

La situation actuelle constitue un travail permanent à flux tendu, centré exclusivement sur les tâches incontournables. Les faiblesses qui en découlent sont difficilement mesurables, car dépendantes des événements. Elles sont néanmoins clairement identifiées comme suit :

- l'absence de maintenance préventive au niveau des installations du bâtiment, entraînant une baisse de fiabilité et de confiance, en raison d'une augmentation des pannes et des coûts de réparations confiées au secteur privé ;
- l'absence de suivi de certains domaines spécifiques en l'absence d'un collaborateur spécialisé ;
- l'insuffisance de la formation continue sur les équipements techniques ne permettant pas de garantir un service de piquet répondant aux besoins réels.

En fonction du coût d'un poste et du contrat RUAG ainsi que de l'impossibilité d'engager un technicien supplémentaire à l'interne, ces points génèrent un surcoût annuel de CHF 50'000.— environ sur les prestations et pièces de rechange.

### *Maintenance technique des bâtiments du Centre de la Blécherette*

L'augmentation du coût dépendant de l'augmentation du nombre de pannes est à ce jour impossible à chiffrer. En effet, la fiabilité des installations diminue depuis 5 mois seulement, mais de manière régulière.

On peut constater que le manque d'un technicien ET à la section radiocommunication et d'un concierge technique précarise grandement l'accomplissement des missions dans la continuité et dans des conditions normalement satisfaisantes.

*2<sup>e</sup> observation*

***Suivi de l'entretien et Polycom***

*Suite aux éléments mentionnés précédemment tels que manque d'effectif, maintenance technique et contrat de maintenance externalisé auprès du fournisseur du système Polycom qui comprend des prestations et des pièces de rechange, contrat qui arrivera à échéance le 1er juillet 2012, la commission constate qu'il est difficile en l'état de procéder convenablement à l'ensemble de l'entretien technique correspondant aux besoins de la Police cantonale.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'assurer une maintenance préventive, et de permettre à la division technique de la Police cantonale d'effectuer l'ensemble de ses tâches.*

*Académie de police de Savatan*

La sous-commission a procédé à une visite du site, suite à l'entrée en fonction du nouveau directeur de l'Académie de police, le Lt-col, Alain Bergonzoli. Elle a pu constater que le nouveau directeur s'était bien adapté à sa nouvelle fonction. Les cours sont donnés de 07h30 à 17h30, avec une pause de 12h00 à 13h30 pour les repas. Le programme d'enseignement 2009 est réparti sur trois périodes durant l'année, pour un total de 1'448 heures et comprend six thèmes principaux qui sont : Interventions policières (formation générale, droit, police judiciaire, circulation, sûreté, sécurité personnelle, approche par compétence). Community policing (techniques de présentation, processus de résolution de problèmes, police de proximité.). Psychologie (perception communication, stress, gestion des conflits des crises, interventions de crise). Éthique professionnelle et droits de l'homme (violences conjugales, police et migrants). Branches générales (langues, instruction civique, sport, prévention des accidents). Particularismes (rédaction rapport, usage radio, application informatique, règlement général de police, etc.). La sous-commission s'est également informée sur les collaborations possibles avec d'autres cantons hormis le Canton du Valais qui est déjà partenaire de l'académie ; des discussions sont actuellement en cours au niveau du département.

**Service des automobiles et de la navigation (SAN)**

*Direction du service et évolution de la nouvelle organisation*

La sous-commission a pu constater avec satisfaction que la reprise en main proactive de ce service qui compte à fin 2009 203,7 ETP, a enfin permis de recréer une ambiance de travail propice à développer un service à la clientèle efficace et compétitif. Comme la sous-commission l'avait déjà mentionné dans le rapport 2008 le nouveau chef de service a réellement pris conscience des enjeux et des défis qu'il fallait affronter pour rétablir la confiance et le calme au sein de son service. Cela a été fait, entre autres, en mettant en place une politique d'écoute et de mise en place de projets. Entre autres, durant l'année écoulée, un nouveau site internet a vu le jour avec une navigation et des procédures simplifiées, permettant aux clients du service de se déplacer sur ce site, ainsi que de remplir certains formulaires via internet ou, par exemple, de procéder à un changement d'adresse directement. De plus, une réflexion est actuellement en cours en ce qui concerne les prestations Online.

2009 a également vu la mise sur pied de dix séminaires de formation de un jour, qui avaient trait à l'attitude des collaborateurs, ceci afin d'améliorer l'accueil de la clientèle ; à terme, il est prévu d'organiser chaque année 15 séminaires de ce type. La direction du service a également mis sur pied un Gap (groupe d'améliorations permanent) afin de permettre aux collaboratrices et collaborateurs de s'exprimer et de réfléchir à des idées liées à l'amélioration des prestations.

*Locaux administratifs et techniques de la Blécherette.*

Dans le cadre du projet Métamorphose des réflexions ont été effectuées par le service et présentées en fin d'année à la cheffe de département, afin de pouvoir projeter l'évolution du Service des automobiles et de la navigation pour ces 15 prochaines années.

*SAN locaux de Nyon*

Le projet d'agrandissement des locaux du Service des automobiles et la navigation de Nyon, qui pour mémoire, sont loués à la commune de Nyon suit normalement son cours ; différentes séances ont eu lieu durant l'année entre les partenaires concernés ; il est prévu de pouvoir mettre à disposition de la clientèle les nouveaux locaux, une piste d'essai et une piste supplémentaire pour les expertises d'ici début 2011.

*Entretiens d'évaluation*

A fin 2009, l'ensemble des collaborateurs du service a passé l'entretien d'évaluation conformément à la Lpers.

## **Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)**

*Reprise de fonction du chef de service à 80 %.*

La sous-commission tient à rappeler, comme mentionné dans le rapport 2008, que l'adjoint du chef de service avait occupé a.i. ce poste à satisfaction, lorsque le chef de service a quitté le service pour le Secrétariat général du DSE. En juin 2009, l'ancien chef de service a repris sa fonction, mais à 80%.

La sous-commission s'est demandé si la reprise de ce poste à 80% pouvait poser problème ; à ce jour, le taux d'activité du chef de service ne semble pas précariser la bonne marche de ce dernier. Il est important de préciser que le mandat militaire de l'actuel chef du SSCM se terminera à la fin 2011. La sous-commission restera toutefois attentive à l'évolution de cette situation durant l'année 2010, année importante liée entre autres à la réorganisation de la protection civile.

*Division Administration militaire à Morges, état de la situation.*

Dans le cadre du projet de réaffectation de certains locaux situés à Morges qui accueilleront la Division administration militaire qui doit quitter le BAP, on peut noter que la collaboration avec le SIPAL s'est bien passée ; les travaux d'aménagement devraient débuter avant la fin du premier semestre de 2010. La fusion logistique et militaire permettra une meilleure gestion des ressources administratives ; toutefois, dans le cadre du projet de réaménagement, des surfaces de stockage seront supprimées et des solutions de location sont à l'étude auprès de l'armée suisse.

*Protection civile état de la situation 2009.*

Dans le cadre de la réorganisation de la protection civile, le SSCM a travaillé en 2008 sur le constat de base et, durant l'année 2009, sur un concept organisationnel et administratif, ainsi que sur un EMPL, qui devrait être soumis au Conseil d'Etat, puis mis en consultation. Si les choses suivent leur cours normalement, le processus législatif devrait se dérouler en 2010, pour une entrée en vigueur en 2011.

*« GVA 09 »*

Un exercice à l'échelle 1/1 s'est déroulé à la plaine de l'Asse à Nyon durant la nuit du 25 au 26 novembre 2009, exercice qui a duré jusqu'au jeudi 26 novembre en fin de matinée et qui simulait le crash d'un avion de passagers. Les moyens engagés étaient à la hauteur de l'exercice à savoir pour les intervenants près de 600 personnes, 150 véhicules, quatre hélicoptères, un mini-drone, 150 figurants volontaires bénévoles, 120 personnes pour la logistique de l'infrastructure, la régie et les évaluateurs. Cet exercice complétait logiquement l'exercice GVA 08 qui avait pour but de tester l'Etat-major en cas

de crise (EMCC) et l'ensemble des partenaires impliqués. Les trois objectifs de l'exercice avaient pour but :

- premièrement, de tester et d'analyser les procédures d'interventions de tous les partenaires impliqués dans l'optique de la plus grande efficacité, une coordination optimale et d'une mise en œuvre rapide des moyens nécessaires ;
- deuxièmement, d'observer les méthodes de travail des instances directement concernées par la localisation et l'identification des victimes en vue de fournir dans les meilleurs délais des informations attendues par les familles et les proches de ces dernières ;
- troisièmement, de gérer l'impact médiatique et la diffusion coordonnée de l'information destinée aux médias.

Un rapport sera produit après l'analyse de l'ensemble de l'exercice, mais on peut d'ores et déjà considérer que GVA 09, malgré quelques dysfonctionnements, a été d'une grande utilité pour l'ensemble des services et des intervenants concernés et plus particulièrement pour le SSCM, afin d'améliorer la collaboration intercantonale et la coordination des participants.

« Payer » ECA

La sous-commission souhaite revenir sur cette problématique qui a été semble-t-il réglée ; toutefois, elle regrette que l'ECA qui est à considérer comme un prestataire de services de l'Etat de Vaud dans ce cas de figure, ait fait le choix de renoncer au système Polycom (standard appliqué par la Confédération et une majorité de cantons) pour des considérations techniques ou budgétaires. Le système développé par l'ECA s'appuie sur un système de transmission téléphonique et un réseau qui comporte de nombreux trous dans un canton topographiquement différencié comme la nôtre. On peut prendre pour exemple le Chablais, particulièrement exposé aux risques et dangers naturels.

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Procédures et moyens techniques de communication et de transmission de données***

*Le SSCM et particulièrement la protection civile doivent disposer de systèmes de communication fiables et uniformes afin de pouvoir collaborer au mieux avec l'ensemble des partenaires concernés aux niveaux communal, cantonal et surtout intercantonal, voire international.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil des mesures qu'il entend prendre afin d'uniformiser les procédures et les systèmes d'information et de transmission pour satisfaire les besoins de l'ensemble des intervenants concernés.*

## **Service des eaux, sols et assainissement (SESA)**

### *Suivi des interventions parlementaires*

La sous-commission a constaté qu'à fin 2009, 13 objets étaient en suspens au sein du service dont une modification d'un règlement d'application, trois EMPD, trois postulats, un programme de gestion des carrières, un rapport et quatre interpellations.

### *Energies renouvelables petites hydrauliques*

Pour rappel, la production hydroélectrique du Canton de Vaud représente env. 1'000 GWh/an, ce qui correspond à 90% de la production d'énergie cantonale et représente un peu moins d'un quart de la consommation d'électricité du canton

A ce jour, la division économie hydraulique qui a pour tâche, entre autres, d'être le fil directeur de la procédure par étapes de la demande/renouvellement/modification de concessions de force motrice, de garantir l'application des lois concernées, d'améliorer la coordination entre les différents services de

l'Etat ainsi que les offices fédéraux concernés et d'optimiser les projets hydro-électriques du canton, a reçu, depuis juillet 2007, 73 demandes, dont on peut constater, à fin 2009, 5 refus (liés à sécurité, crue, crédibilité, environnement) et 7 abandons (rentabilité économique, site IFP, contraintes diverses). Sur les différents types de projets, on peut remarquer, à fin 2009 : 13 projets 300 kW ≤ à <1MW, 10 projets ≥ 1 MW, dont 2 sont à l'enquête publique, 2 en circulation, 8 en cours d'étude. 38 projets <300 kW, dont 1 est à l'enquête publique, 3 en circulation, 3 en cours d'étude.

La sous-commission constate que lorsque le Service du développement territorial, pour des questions liées à l'aménagement du territoire, doit se déterminer en collaboration avec le SFFN, le SEVEN et le SESA sur certains projets, des problèmes peuvent surgir de manière récurrente. Considérant que les trois principaux services précités qui dépendent du DSE, sont très souvent impliqués dans ces déterminations, il y a lieu de s'assurer qu'une coordination exemplaire soit mise en place entre ces différents services et le SDT, afin de respecter les délais légaux impartis.

### *3<sup>e</sup> correction du Rhône*

La sous-commission a souhaité revenir sur la quatrième observation du rapport 2008 qui mentionnait que la première rencontre entre les Cantons de Vaud et du Valais avait eu lieu en 2004 et, que, c'est seulement à partir de cette date que le SESA avait mis en place une structure de suivi de projets. Les Valaisans, pour qui ce projet est prioritaire depuis 2000, ont su prendre une place prépondérante. La sous-commission a pu constater que le pilotage politique du projet a enfin pris corps en 2009, ce qui devrait permettre au SESA et aux collaborateurs concernés d'être mieux intégrés au projet global avec les Valaisans.

En automne 2009, l'OFEV (Office fédéral de l'environnement), dépendant du DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication), a été mandaté pour élaborer une proposition de future structure de conduite et définir la composition et les responsabilités des différentes instances prévues. La conduite politique du projet sera assurée par la « Commission Chablais », composée de deux conseillers d'Etat pour le Canton de Vaud et de deux conseillers d'Etat pour le Canton du Valais et de l'OFEV à titre consultatif. La conduite technique administrative, sera assurée par un « Comité de projets Chablais », composé pour le Canton de Vaud de trois représentants du SESA et pour le Canton du Valais de trois représentants du Service des routes et cours d'eau (SRCE), ainsi que deux représentants de l'OFEV à titre consultatif.

La Commission Chablais aura pour principale tâche la conduite politique et stratégique du projet, la nomination du chef de projet du comité de projets, les décisions financières et diverses autorisations selon les règles cantonales de compétence ainsi que la validation des lignes directrices du projet et des étapes fondamentales tel que échéancier, planification financière, clé de répartition des coûts, mise à l'enquête etc.

### *Site du Mormont*

La sous-commission DSE, en collaboration avec la sous-commission du DINP, s'est rendue sur place afin de constater d'une part l'étendue du site archéologique du Mormont ainsi que les incidences techniques des quelques sondages et fouilles préventives effectuées en 2009, qui pour mémoire, se sont arrêtées faute de moyens financiers en août 2009, ainsi que les fouilles prévues en 2010. La sous-commission a pu constater que l'ensemble des mesures de compensation liées au suivi environnemental de l'exploitation de la carrière du Mormont a été exécuté.

### *Site pollué du Solliat (cf. SEVEN)*

La question de leadership sur certains dossiers qui touchent plusieurs services et principalement le SESA, le SCAV et le SEVEN doit être réglée.

*Division sols, carrières et déchets*

La sous-commission a souhaité prendre connaissance de la situation de la planification dans le domaine des décharges contrôlées inertes et des dépôts de matériaux d'excavation ainsi que leur incidence sur les transports. En effet, à fin 2009, cinq projets de décharges contrôlées pour matériaux inertes (ci-après DCMI), combinées ou non à des dépôts pour matériaux d'excavation (ci-après DMEX), sont en développement, conformément à la planification directrice cantonale (Plan directeur cantonal, plan de gestion des déchets).

*Région de la Côte : Projets de DCMI et de DMEX d'Eysins*

Le Plan cantonal d'affectation des sites d'en Vaux (500'000m<sup>3</sup>), de Chise (250'000 m<sup>3</sup>), Merlo (80'000 m<sup>3</sup>) et Sereco (40'000 m<sup>3</sup>) a été adopté, et le DMEX prévu à Chise a reçu un permis de construire. Les travaux ont démarré. La DCMI projetée fait l'objet d'un projet de détail qui sera mis à l'enquête au printemps 2010 en vue de l'acquisition d'un permis de construire. Une légère modification du plan d'affectation est prévue dans ce cadre, pour améliorer un raccord de niveau de terrain dans le secteur Nord du site.

*Région lausannoise : projet de DCMI (2'400'000 m<sup>3</sup>) et de DMEX (500'000 m<sup>3</sup>) à Lausanne et Crissier*

Le site de la Lovaire fera l'objet d'une mise à l'enquête combinant le dossier de plan d'affectation avec celui de demande de permis de construire au printemps 2010. Une dernière rencontre avec les voisins du site a permis d'éclaircir certains points relevant de l'atténuation des nuisances, et d'améliorer le projet (pose de parois antibruit). L'exploitant du site a pu fournir quelques garanties d'une meilleure gestion du site d'extraction de marne dans la carrière. Une convention sera signée entre la commune de Crissier, qui supporte la majeure partie des nuisances dues au transport, et le futur exploitant, en vue de garantir un plafond de flux journalier. Un site supplémentaire (Bois d'en Bas) dans le vallon situé en dessous du projet est actuellement exploité (Matériaux terreux, 360'000 m<sup>3</sup>).

*Région de l'Est lausannois : projet de DCMI (924'000 m<sup>3</sup>) et de DMEX (684'000 m<sup>3</sup>) à Forel-Lavaux*

Suite à la mise à l'enquête de février 2009 et à l'audition des opposants début juillet, un défaut de planification est apparu, résultant d'une mauvaise appréciation par les mandataires du nombre d'habitations situées à proximité du site. Dans le but de garantir les meilleures chances de succès pour le projet, il a été prévu, à la demande de la Municipalité, de remettre le projet corrigé à l'enquête publique en février 2010 (plan d'affectation et demande de permis de construire). La perte de temps ne sera pas trop préjudiciable au projet, les différentes phases administratives ayant été franchies en 2009, avec notamment la rédaction de la décision finale sur l'impact sur l'environnement.

*Région de l'Est Vaudois : projet inter cantonal de DCMI et de DMEX sur le site de Teilegg à Saanen (450'000 m<sup>3</sup>).*

Le projet a fait l'objet d'un accord intercantonal de planification entre les chefs des départements compétents des deux cantons. Le site est situé sur le Canton de Berne, l'accès sur le Canton de Vaud. Une part de l'ordre de 30% du volume est réservée pour les communes vaudoises du Pays-d'Enhaut, et devrait couvrir les besoins pour une quinzaine d'années. Les tractations avec les propriétaires des terrains dans la zone d'accès ont été engagées en vue d'obtenir une servitude de passage. Une convention garantissant un plafond de flux de transport sera passée entre les riverains, la commune de Rougemont et l'exploitant, sur proposition du SESA. Le projet (route d'accès) sera mis à l'enquête côté vaudois à la fin du printemps.

*Région du Nord-Vaudois : projet d'extension de la DCMI de Valebin à Bofflens (500'000 m<sup>3</sup>)*

Le projet, fortement ralenti suite au décès d'un protagoniste important détenant les terrains nécessaires à l'accès, a pu aboutir. Il sera mis à l'enquête au printemps. Ce site permettra de retrouver une certaine autonomie pour la région durant dix ans au moins. Le SESA travaille à la recherche d'un nouveau site

qui prendra le relais pour la région. Une recherche comparative plus poussée (sondages) est en cours sur trois sites sélectionnés, parmi une quinzaine décrits dans une première phase. Un site a été proposé par une entreprise de la région (les Corbes), mais a dû être déclassé suite à la détection de la présence d'un sous-sol peu propice à garantir la sécurité du site à long terme. Le projet sera réalisé sous la forme d'un simple dépôt pour matériaux d'excavation.

Dans l'ensemble, la situation vaudoise est critique, sauf dans la région du Chablais où deux sites sont en activité (Villeneuve-Carières d'Arvel et Saint Triphon- Carières du Lessus). D'importants transports en dehors du canton sont issus de cette situation, notamment en direction des sites des cantons de Fribourg et du Valais.

La faible réserve cantonale en matière de sites pour dépôts d'excavation sera compensée par la réalisation en cours de plusieurs projets de DMEX, notamment dans la région de la Côte (projets à Crans-près-Céligny, Coinsins, Allaman) et dans le centre du canton (carrière du Mormont). Ces projets ont été rendus possibles par l'adoption par le Conseil d'Etat en 2008 d'un addenda au plan directeur des dépôts d'excavation et de matériaux et à celle d'un chapitre révisé du plan cantonal de gestion des déchets.

## **Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)**

### *Groupements forestiers*

Les statuts de quinze groupements forestiers et deux corporations (territoire sur les Cantons de Vaud et Fribourg) ont été approuvés à ce jour par le Conseil d'Etat. La création des groupements forestiers se fait donc plus lentement que ce qui avait été imaginé dans un premier temps. La sous-commission sera particulièrement attentive aux relations que les anciens gardes forestiers cantonaux auront avec le SFFN dans les années à venir, notamment en raison de la double casquette que ces derniers peuvent avoir, avec, d'une part un rôle de contrôle, et d'autre part de partenaire de groupements privés.

### *Personnel et loi forestière*

Le service a connu d'importants changements en termes de personnel. Le conservateur de la nature ayant été nommé chef de service dans un autre département, il a été remplacé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Par ailleurs, avec la nomination de l'inspecteur cantonal des forêts, du conservateur des forêts, de l'aménagiste forestier cantonal et de la responsable de la biodiversité en forêt, des efforts particuliers ont dû être déployés pour les intégrer à l'équipe en place. Quelques dossiers ont pris un peu de retard avec ces changements, mais les projets ne sont pas en péril pour autant. Il faut néanmoins relever le retard qu'a pris la loi forestière vaudoise qui, dans un premier temps, devait selon le service aboutir à une consultation publique courant du 1<sup>er</sup> semestre 2008, et qui aurait dû être soumise au Grand Conseil en 2009. Elle n'a, à ce jour, toujours pas été mise en consultation publique. La sous-commission sera particulièrement attentive à l'avancement de ce dossier durant l'année 2010.

### *Repeuplement des poissons dans les cours d'eau vaudois*

Afin d'avoir un nombre de poissons permettant une pêche qui ne mette pas en danger les populations aquatiques, le Canton de Vaud assure, en collaboration avec les associations de pêcheurs, la reproduction des espèces en quantité adéquate. La sous-commission a eu l'occasion d'apprécier le travail effectué par l'inspection de la pêche afin d'augmenter la reproduction de poissons. Capturés lorsqu'ils remontent les rivières, les poissons sont séparés selon leur sexe. Lorsque la femelle porte suffisamment d'œufs, ces derniers sont extraits par pression sur le ventre et recueillis dans un bac. La semence du mâle y sera mélangée permettant dès lors d'assurer une fécondation entre 40% et 80% selon les espèces contre 10% en rivière. Après quelques semaines passées sous surveillance, les tout jeunes poissons seront déposés le long des cours d'eau et bien souvent plus en amont que jusqu'où ils seraient allés en remontant les rivières.

## **Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)**

### *Locaux*

Les travaux liés au partage des locaux du Centre de laboratoire d'Epalinges (CLE) (voir observation 2007 et rapport 2008) ont été réalisés et la division énergie a pu prendre possession des locaux au mois d'octobre 2009. Un centre d'accueil à l'entrée du bâtiment permet de renseigner et d'orienter le visiteur.

### *Suivi des interventions parlementaires*

La seconde réponse du Conseil d'Etat à l'observation de la Commission de gestion 2008 concernant le service avait été acceptée par le Grand Conseil, car il était indiqué un programme d'action avec des délais. Le Grand Conseil a été informé que l'élaboration d'un « programme cantonal vaudois visant à améliorer l'efficacité énergétique et à développer la production d'énergie renouvelable » a été achevée en décembre 2009. La sous-commission a été informée que l'actualisation de la conception cantonale de l'énergie arrive à son terme et que l'EMPL conduisant à la modification de la loi cantonale sur l'énergie du 16 mai 2006 qui devait être mis en consultation courant premier trimestre 2010 est dorénavant prévu pour mi 2010.

Plusieurs réponses ont été groupées afin d'avancer dans le travail, mais durant l'année 2009, 14 nouveaux objets parlementaires concernant ce service ont été déposés.

Pour répondre à ce qui semble être une demande du Grand Conseil, le service a bénéficié de 2 ETP votés par le Grand Conseil lors du budget 2009, 0,5 ETP pour les aspects énergétiques des agglomérations, 1 ETP pour les questions liées au bruit des CFF (à la charge de la Confédération) et 1 ETP supplémentaire dans le budget 2010.

La sous-commission sera particulièrement attentive durant 2010 afin que le service ne rencontre pas les mêmes problèmes qu'en 2008.

### *Planification énergétique territoriale*

Un bureau privé a été mandaté afin de réaliser une étude des perspectives énergétiques vaudoises afin de permettre de quantifier l'évolution énergétique du canton à l'horizon 2035 ainsi que les efforts à entreprendre pour atteindre les objectifs fixés dans le programme de législature.

Par ailleurs, le service a également développé une méthodologie permettant aux « petites » communes d'élaborer un concept énergétique afin d'offrir une contrepartie au label cité de l'énergie des « grandes » communes. Fin 2009, une quarantaine de communes s'étaient inscrites afin de pouvoir bénéficier de l'assistance téléphonique, des outils informatiques et des documents appropriés.

Au niveau des agglomérations, la planification énergétique à l'échelle du territoire permet d'améliorer l'efficacité tant du point de vue de la demande que du point de vue de l'approvisionnement. A terme, l'objectif est de systématiser, à toutes les échelles de la planification, l'étude des opportunités en termes d'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours accru aux énergies renouvelables. Cela permettra de mieux intégrer les filières d'approvisionnement et d'accroître l'apport des énergies renouvelables locales dans la consommation énergétique globale du canton.

### *ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant)*

Suite à notre rapport 2008, la sous-commission a souhaité pouvoir se déplacer sur le terrain afin de pouvoir assister « in vivo » à un contrôle depuis un lieu spécifique proche d'une station de base sur laquelle de nombreuses antennes de radio-téléphonie étaient installées. Les mesures effectuées n'indiquaient aucun dépassement de la norme autorisée et il a été possible de constater les variations de la mesure en fonction du lieu, du type de couverture, du passage d'un train, etc. Il faut cependant relever que l'appareil dont disposent les collaborateurs du service ne permet pas d'avoir une mesure sectorielle d'une seule antenne, seul le cumul de l'ensemble des antennes est pris en compte. L'une d'elles pourrait donc être bien en dessous des normes alors qu'une autre pourrait être au-dessus. Les explications fournies par le service indique qu'il y a un suivi détaillé des antennes dans le canton, que

des contrôles *a posteriori* sont effectués, que des demandes sont faites aux entreprises qui ne seraient pas dans les normes. Les informations recueillies indiquent également que la crainte de la population ne semble pas s'estomper malgré ces contrôles. Une entreprise privée certifiée, mandatée par l'état, a effectué des mesures à 29 emplacements situés à proximité immédiate de 10 stations de base et le service effectue environ huit contrôles (mesures à 80.-) par année et huit rapports à CHF 250.— par année.

Une convention entre les opérateurs de téléphonie mobile et le Canton de Vaud a été signée afin d'assurer une bonne coordination des procédures. A ce jour le canton compte 1583 stations de base.

#### *Programme cantonal d'assainissement des bâtiments (PCAB)*

Le Grand Conseil, lors du vote sur le budget 2009, avait souhaité que l'Etat participe à hauteur de 8 millions de francs (en complément des 8 millions de la Confédération) à l'assainissement des bâtiments. Le programme cantonal d'assainissement des bâtiments a été lancé en mai 2009, avant d'être interrompu le 11 décembre 2009 en raison du très grand nombre de demandes, soit plus de 1'100 dossiers déposés. Les moyens financiers mis à la disposition par le canton sont bien en dessous des demandes. Un objet parlementaire a été déposé afin de répondre à cette demande financière. Toutes les demandes qui n'ont pas été formulées dans les délais pourront néanmoins bénéficier du Programme National d'Assainissement des Bâtiments (PNAC) ou du centime climatique.

#### *Autres projets*

Le service a été amené à travailler sur la révision de la législation vaudoise sur l'électricité, entrée en vigueur en octobre 2009, la sécurité biologique (OGM à Pully), la géothermie (notamment Lavey-les-Bains), les installations de chauffages et les problèmes que soulève l'entreprise Tamoil.

Finalement et quand bien même la décision du Conseil d'Etat se basait sur une décision du Service juridique et législatif, le service a dû gérer les aléas du dossier Mühleberg pour le canton, qui s'est soldé par un désaveu de la population à l'égard de la décision du Conseil d'Etat.

### **Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)**

#### *Locaux*

Les travaux liés au partage des locaux du Centre de laboratoire d'Epalinges (CLE) (voir observation 2007 et rapport 2008) ont été réalisés. Tous les collaborateurs du service, Affaires vétérinaires et anciennement Laboratoire cantonal, sont enfin réunis sous le même toit.

#### *Contrôle des expérimentations animales*

Relevé dans le cadre des rapports de gestion 2007 et 2008 ainsi que par la COFIN, le contrôle des expérimentations animales n'est à ce jour toujours pas résolu. Le mandat confié à un collaborateur de l'EPFL pour un 20% ne peut pas être exercé à plus de 10% (étant payé à la tâche, l'Etat ne perd pas d'argent). Par ailleurs le poste à 50% que le service a obtenu améliore quelque peu la situation mais ne résout pas le problème, le service ayant besoin d'un ETP et de 0,3 ETP administratif pour pouvoir répondre aux exigences légales en la matière. Sachant que le Canton de Vaud est le deuxième canton où les expérimentations animales sont les plus nombreuses (EPFL, ISREC, CHUV, etc.), la non application de la loi dans ce domaine est difficilement compréhensible.

4<sup>e</sup> observation

**Contrôle des expérimentations animales**

*Le Canton de Vaud étant un lieu important en matière de recherche biomédicale au niveau mondial, un grand nombre d'animaux sont utilisés pour des expérimentations. Cet état de fait doit s'effectuer dans le respect strict du cadre légal en vigueur.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il prend pour assurer la bonne application du cadre légal fédéral concernant les animaleries et les expérimentations animales se déroulant sur le territoire cantonal.*

*Gestion de l'approvisionnement en eau*

La qualité de l'approvisionnement en eau de la population de certaines communes semble parfois être directement liée aux capacités financières d'une commune, à la volonté de la municipalité ou encore au contexte environnemental et géologique. C'est le cas de la commune de Vuiteboeuf qui après 90 années de problèmes, de courriers, de manque de volonté parfois (pour le passé), semble enfin aboutir à une solution adéquate. Cet exemple indique les difficultés que peut rencontrer le service pour faire en sorte que la population bénéficie d'une eau de qualité. Les moyens à disposition ne permettant pas de faire avancer le dossier, les habitants n'ont bénéficié pendant des années que d'une eau, qui, même si elle respectait les normes en vigueur, était de piètre qualité.

**Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)**

*JOM*

Le 12 novembre 2009 a eu lieu la septième journée « oser tous les métiers » (JOM) à l'intention des élèves de la 5<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année. Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud (BEFH) et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture ont organisé cette manifestation. L'édition 2009 s'est caractérisée notamment par une fréquentation record, puisque près de 15'000 élèves ont pris le chemin des entreprises pour découvrir le travail de leurs parents ou proches. Le Parlement a suscité l'intérêt de 113 filles.

*Nursery de Marcelin*

La sous-commission a souhaité suite à la fermeture ainsi qu'au transfert des places d'accueil et du personnel, connaître l'historique exact de la nursery de Marcelin. Pour ce faire, elle a demandé à la cheffe de service de lui fournir l'ensemble des éléments à sa disposition.

2004, programme du Conseil d'Etat de réduction des dépenses et de simplification administrative dit DEFI. 13 mars 2006, décision de la cheffe du département d'alors de maintenir la nursery de Marcelin, que le SAGR avait proposé de supprimer, au titre des mesures DEFI. Condition : intégration dans les garderies de l'ACV. 20 juin 2006, entrée en vigueur de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), qui donne la compétence au Service de protection de la jeunesse (SPJ) de fixer les conditions d'octroi des autorisations dans des référentiels de compétences et des cadres de référence (art 7 LAJE). 1<sup>er</sup> décembre 2006, introduction du nouveau Cadre de référence et référentiels de compétences pour l'accueil de jour préscolaire du SPJ en application de la LAJE. 1<sup>er</sup> janvier 2007, rattachement de la nursery de Marcelin au BEFH.

Nombreuses modifications nécessaires, notamment: horaires d'ouverture adaptés à la réalité professionnelle (7h00 à 18h30 - fermeture seulement 5 semaines par année), application des priorités d'accueil (1 membre ACV et minimum 150% pour le couple ou famille monoparentale) et de la politique tarifaire selon les règles en vigueur pour les garderies de l'ACV (tarif progressif). En application du nouveau *Cadre de référence*, l'autorisation d'exploiter du SPJ est donnée de façon

conditionnelle, à charge pour la structure d'effectuer une mise aux normes de sécurité des locaux, d'établir des procédures en cas d'accident ou d'incident, de prévoir un projet pédagogique, etc.

18 avril 2008, rapport d'inspection des locaux préscolaires effectuée par le SPJ. Deux exigences découlant du Cadre de référence ne sont pas satisfaites à savoir : la présence d'une directrice de garderie sur place et la présence en continu de deux personnes au bénéfice d'une formation dans le domaine de l'enfance. Mai-août 2008, exploration de plusieurs pistes pour maintenir la structure:

- Nécessité pédagogique de la structure : elle n'est pas avérée ; le passage des élèves du CEMEF se fait à raison d'environ trois fois 1h par année (soins et bain des bébés).
- Agrandissement de la nursery de Marcelin : un tel agrandissement engendre des coûts très importants qui ne peuvent entrer dans le budget ordinaire du service auquel la nursery était rattachée. Il était donc nécessaire de prévoir les augmentations budgétaires y relatives.
- Trois propositions sur le budget du BEFH ont été faites en 2004, 2006 et 2007 pour les budgets 2005, 2007 et 2008 ; celles-ci n'ont toutefois pas passé la procédure budgétaire interne à l'ACV. D'autres projets de développement de garderies ont aussi dû être abandonnés. Au vu de ces éléments, il apparaissait très clairement que le Conseil d'Etat ne souhaitait pour l'instant pas développer les garderies de l'ACV, où qu'elles se trouvent.
- Engagement de personnel supplémentaire pour respecter le Cadre de référence: cette mesure aurait eu un coût non négligeable qui ne pouvait être absorbé par le budget ordinaire du BEFH. Il aurait fallu demander des ETP supplémentaires et le budget y relatif, ce qui, même lorsqu'il s'agit de respecter une loi (LAJE), est encore aujourd'hui extrêmement difficile à obtenir. En outre, les parents en attente de places et ne bénéficiant pas des services de la nursery de Marcelin, comme le reste du personnel des garderies de l'ACV qui travaillent avec des groupes pleins, risquaient de réagir au fait que l'on mette à disposition deux personnes pour s'occuper de 5 enfants, sans créer de places supplémentaires.
- Développement d'un projet pilote de « crèche familiale » : Cette proposition n'a pas été acceptée par le SPJ, notamment pour des questions de sécurité.
- Intégration au réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEM). Les questions de sécurité ne seraient pas résolues pour autant. Par ailleurs, il s'est avéré difficilement envisageable que les garderies de l'ACV appartiennent à deux réseaux (RéseauL et AJEMA), qui pratiquent des politiques tarifaires très différentes.
- Transfert des cinq places d'accueil et des ETP vers les autres garderies de l'ACV, maintien du volume total, accessibilité aussi au personnel de l'ACV résidant à Morges, mais dont l'un des parents travaille à Lausanne. A l'automne 2008, contact avec le RRH du OSE, préparation de la fermeture et du transfert des postes avec le RRH du DSE. Etablissement de la procédure et du calendrier. 6 mars 2009, une annonce orale est faite aux collaboratrices de la nursery de Marcelin avec l'appui du RRH du DSE, conformément à la procédure établie par la Lpers et les directives SPEV.

12 mars 2009, courrier adressé aux éducatrices et aux parents ainsi qu'aux partenaires (SAGR, CEMEF, AJEMA, SPJ, etc.) A la demande du nouveau chef de service du SAGR, une séance de discussion est agendée en avril 2009. 1<sup>er</sup> avril 2009, le nouveau chef de service du SAGR ne connaissait pas l'historique du dossier et n'a pas d'alternative à proposer, si ce n'est éventuellement une mise à disposition de locaux, dans le cas d'un hypothétique agrandissement. 1<sup>er</sup> juillet 2009, délégation du Conseil d'Etat sur les garderies. L'évaluation de la situation de la nursery de Marcelin est rappelée et la décision est « confirmée » ; le transfert des places et du personnel est effectif au 2 août 2009.

La faible capacité d'accueil (seulement cinq enfants) de la nursery de Marcelin était notoire, tout comme les besoins d'accueil. D'autre part, les exigences légales et réglementaires étaient trop élevées pour maintenir une si petite structure. Compte tenu de ces éléments et après avoir recherché d'autres solutions, la cheffe de département a dû se résoudre à fermer cette nursery mais, dans un même temps, a décidé de transférer les places d'accueil et le personnel de Marcelin dans les autres structures de garde d'enfants de l'ACV. Compte tenu de ce qui précède, la sous-commission repose la question des

standards imposés par les différents règlements dont le SPJ a la tâche d'assurer la mise en œuvre et qui peuvent poser parfois des problèmes importants aux lieux d'accueil de jour.

*Suivi des interventions parlementaires*

A la fin de l'année 2009, les interventions parlementaires en suspens étaient au nombre de quatre. Deux interpellations, un EMPL modifiant la loi vaudoise d'application dans le Canton de Vaud de la loi fédérale du 24 juin 95 sur l'égalité entre femmes et hommes, une motion.

### **Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'année 2009.

## **DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)**

**Mme Catherine Labouchère, rapportrice:** la sous-commission chargée de la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'exercice 2009 était composée de M. André Chatelain et de Mme Catherine Labouchère, rapportrice.

### **Secrétariat général (SG-DFJC)**

La sous-commission a rencontré le secrétaire général pour faire avec lui un tour de table général des questions touchant le département et organiser les visites internes des services du DFJC. Il a été également convenu que chaque chef de service organiserait, de concert avec les commissaires, des visites externes dans le terrain en rapport avec les discussions et les thématiques propres à chaque service. La cheffe du département et le secrétaire général ont été informés de ces visites.

L'année 2009 a vu le DFJC ouvrir de grands chantiers tels que la refonte de la loi scolaire (sauf le statut des enseignants), sa compatibilité avec HarmoS valant contre-projet à l'initiative Ecole 2010. La loi sur la transition 1, celle sur la HES vaudoise (HEV), celles dans le domaine de la culture ont été en consultation, le sont actuellement ou le seront. D'autres verront leur mise en oeuvre comme celle sur la formation professionnelle et celle sur la pédagogie spécialisée avec, notamment, la vision intégrative des enfants avec handicap.

L'OPTI (office de perfectionnement pour la transition et l'intégration) est devenu un organe et non plus un office. Cela a créé de la confusion, notamment lors de la nomination d'un directeur. Si le sigle est resté le même, l'OPTI actuel ne gère plus du tout la transition 1 (passée au SESAF- Service de l'enseignement spécialisé). Sa mission est maintenant celle d'un établissement scolaire décentralisé et multisites qui organise des cours pour les élèves qu'on lui envoie.

En ce qui concerne le français et les maths, de nombreuses critiques et interrogations sont récurrentes. Sur le plan de la pédagogie, des groupes de référence pour l'étude des mathématiques ont été mis sur pied. Pour le français, les enseignants se réfèrent souvent à d'anciens manuels, mieux adaptés. Ces critiques seront prises en compte par le département.

### **SIEF (Système d'information des établissements de formation)**

Pour la troisième année consécutive, notre sous-commission s'est préoccupée en 2009 des problèmes soulevés par SIEF. Dans les rapports de gestion 2007 et 2008, des observations ont été faites au Conseil d'Etat suite aux diverses difficultés techniques et de gouvernance que pose ce système. En 2009, un audit a été commandé par le gouvernement. Il a été saisi des conclusions en septembre et les a communiquées en octobre 2009. La conduite du système est alors passée des mains du DFJC à celle du DINF (DSI-systèmes d'information). En sus de cet audit externe, le CCF a été mandaté et a rendu ses conclusions. Toutes ces analyses regroupées font ressortir des problèmes à différents niveaux: techniques, financiers et de gouvernance.

Pour les questions techniques, on peut relever ce qui était déjà mentionné dans le rapport de gestion 2007, à savoir que les contrats avec la BEDAG étaient caducs dès le 31.12.2007 et que la maintenance du système Echo 440, obsolète, ne pouvait être conservée en raison de la faillite du fournisseur. Un nouveau système devenait incontournable. Le choix s'était alors porté sur le système e\*SA en vigueur en Autriche. L'EMPD 326 de mars 2006 mentionnait que SIEF comportait des risques (p. 50 point 6.4), analysés plus précisément aux pages 97-101 (point 11.7.) Le système demandait des développements et des adaptations, en particulier « l'interopérabilité » avec d'autres applications de l'informatique administrative cantonale et l'utilisation de logiciels Open Source. Le rapport de la commission CTSI sur l'EMPD 326 (p. 6) relevait qu'à l'origine, le système n'était développé qu'à

environ 60%. La COGES, pour faire une analyse plus pointue des questions techniques, avait mandaté la Commission des systèmes d'informations, mandat reconduit en 2008 et 2009. Les rapports CTSI, l'audit externe, puis le CCF ont mis le doigt sur des dysfonctionnements techniques et ont établi des recommandations. Le passage du système du DFJC au DINF (DSI) permettra de mieux appréhender ces questions, ce département ayant en son sein des experts des questions informatiques.

Les questions financières, elles, ont été examinées tant par le CCF que par la Commission des finances qui, l'un, a émis des recommandations et, l'autre, avalisé un crédit supplémentaire. Ils en assureront le suivi.

La gouvernance et la gestion de SIEF ont interpellé notre sous-commission depuis le début de la législature. Tant dans le rapport 2007 que dans celui de 2008, les commissaires ont relevé des dysfonctionnements à maintes reprises. Ils ont, tant avec le Secrétariat général qu'avec le Service de la formation professionnelle, relevé que les problèmes persistaient tant au niveau technique que dans celui des RH. Les utilisateurs étaient très démotivés par le fait que leur investissement important pour faire fonctionner le système n'aboutissait pas à la réalisation minimale espérée. La visite impromptue effectuée par la sous-commission a eu, toutefois, un effet bénéfique dans le sens que les utilisateurs se sont sentis mieux compris et que le dialogue avec la hiérarchie s'en est trouvé facilité. Un collaborateur a été spécialement détaché pour épauler la DGEP à résoudre les problèmes et le nouveau chef de service s'est impliqué à trouver des solutions qui permettent de répondre aux besoins de la formation professionnelle qui sont très divers et importants. Il s'est aussi fortement impliqué à améliorer les problèmes aux RH. Il faut le relever.

Notre sous-commission a pu vérifier qu'elle n'avait pas tiré la sonnette d'alarme en vain, les audits et rapports ayant clairement mis en exergue les difficultés et les problèmes liés à la gouvernance. Ce qui est étonnant, c'est qu'à chaque fois, les responsables du système ont passé sous silence et/ou minimisé les problèmes qui continuaient de survenir, persuadés que les versions successives de corrections conduiraient à une bonne implémentation du système. Aux questions de la sous-commission qui demandait s'il ne valait pas mieux arrêter avant d'aller au devant d'un échec, il a toujours été répondu que c'était une question de temps et que la bonne solution serait trouvée. L'impression d'une fuite en avant, d'un engrenage pour arriver à un succès coûte que coûte a été confirmée par les analyses détaillées figurant dans les audits et rapports.

*1<sup>re</sup> observation*

***SIEF : quelles suites et quelles conséquences?***

*Le système SIEF a présenté dès le départ des lacunes et des problèmes techniques qui se sont doublés rapidement de problèmes de RH. La Commission de gestion a fait des observations dans ce sens dans les rapports 2007 et 2008. Les réponses du Conseil d'Etat ont été acceptées, car elles laissaient à penser qu'il avait repris les choses en mains. Cependant si certains aspects, notamment dans les RH, ont été améliorés, d'autres ont perduré sans qu'une remise en question du bien-fondé de poursuivre le projet soit prise en compte.*

*Le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur:*

- Ce qu'il entend mettre en place en matière de gouvernance, notamment pour la collaboration avec des spécialistes internes ou externes afin d'appréhender des sujets techniques complexes lorsqu'ils posent des problèmes évidents.*
- Ce qu'il entend entreprendre pour réparer les dommages causés tant auprès des collaborateurs que sur les plans technique et financier.*
- Ce qu'il entend entreprendre pour assurer les fonctionnalités nécessaires à la gestion de l'année scolaire dans les écoles professionnelles notamment son bouclage.*

## Questions transversales

Très peu de prestations sont externalisées ou le sont à des organismes reconnus. Des conventions de subventionnement sont alors conclues.

### **Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)**

Les chantiers ne manquent pas dans ce service. Une nouvelle vision de l'école est attendue suite à HarmoS et l'initiative Ecole 2010. Un contreprojet à cette initiative a été élaboré. Les grandes lignes proposent, notamment, le non-redoublement et des niveaux introduits en 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années. Dix groupes de travail ont planché sur un modèle d'école avec quelques options ouvertes. Une brochure a été établie, puis est retournée dans les groupes de travail. A la suite de cela, un projet de nouvelle loi scolaire, HarmoS compatible, a été transmis au Conseil d'Etat. Une fois approuvé par ce dernier, une consultation a été ouverte jusqu'en mars 2010. Cet EMPL comprend, outre les nouveautés citées plus haut, les éléments suivants:

- la « romandisation » découlant d'HarmoS avec des programmes et des moyens d'enseignement remplissant les objectifs du plan d'étude romand (PER) ;
- l'intégration des enfants qui ont des difficultés importantes (handicap ou problème de comportement) dans les classes. Cela découle de la RPT et la collaboration avec le SESAF (Service de l'enseignement spécialisé) est accrue. A terme, le Canton de Vaud devrait s'approcher de la moyenne nationale d'enfants scolarisés en institutions. Pour l'instant, elle est nettement plus élevée. La volonté politique du département est de rejoindre la moyenne nationale ;
- la prise en charge parascolaire. Il faudra la structurer. Le cadre légal et son administration seront des défis.

Le PER comporte des objectifs pour lutter contre la violence et les incivilités par des règles de comportement et d'éducation à la citoyenneté. Ces sujets sont traités par la HEP. Dans plusieurs établissements, il faut mettre en place une gestion des jeunes violents et de ceux qui ont des comportements à risques. Le fonctionnement de la société a changé et il y a une pression des politiques pour que cette violence soit maîtrisée. Or, l'école, si elle doit apprendre le respect, ne peut pas vivre sous la menace de la répression. Elle doit rester un lieu où apprendre est un plaisir avec une dimension éducative, plus que répressive.

#### *Politique d'enseignement des langues étrangères*

Au niveau romand, l'objectif est que l'étude de l'allemand commence en 3<sup>e</sup> et celle de l'anglais en 5<sup>e</sup>. Pour cela, il faut commencer par un recensement des maîtres et déterminer leur niveau de langue. Pour le recrutement, le niveau C1 est demandé, auquel il faut ajouter la pédagogie et la didactique. Les moyens d'enseignement doivent aussi exister. Les postes sont ouverts aux porteurs de titres et la CDIP (conférence des directeurs de l'instruction publique) a institué une commission des équivalences. Les moyens d'enseignement doivent aussi exister. Un appel d'offres inadéquat a conduit à des retards pour la mise en œuvre (2011 ou 2012).

Les exigences sont claires, mais les appels d'offres ont été bloqués pour des questions administratives. Un site internet actif existe, de même que des conventions internationales pour faciliter le recrutement. A Bex et Coppet, il existe des projets pilotes pour l'anglais qui serviront de tests, le projet de la DGEO (Direction de l'enseignement obligatoire) étant d'introduire l'étude de l'anglais en 5<sup>e</sup>.

#### *Maths*

Les chefs de service romands ont demandé une enquête sur les moyens d'enseignement des 7-9 années. Le rapport intermédiaire de l'IRDP (institut romand de pédagogie), datant d'août 2009, fait ressortir qu'ils sont peu utilisés. Par ailleurs, une pétition de plus de 600 enseignants romands de maths a été transmise à la CDIP il y a un an demandant qu'on remédie à ces moyens.

### *Français*

Il existe un conflit au sujet des méthodes de son apprentissage. Cela devra faire l'objet de discussions avec la HEP.

### *Questions comptables*

Des craintes sont apparues au sujet d'un établissement. Après enquête, il s'est avéré qu'il n'y avait aucune fraude, mais seulement une non-intégration des nouvelles règles comptables introduites par Etacom. Les changements ont été faits et tout est rentré dans l'ordre.

### *Décompte des heures des enseignants*

Le décompte des heures individuelles des maîtres est souvent difficile à régler. Cela est lié à la question du cahier des charges qui n'est pas réglée. Quid des heures manquées, par exemple, lors de camps de ski ou d'été? Quid de celles de remplacement? Ce sont des objets de discussions souvent difficiles avec les enseignants et les syndicats, car il n'existe pas de cahier des charges et les pratiques sont différentes d'un établissement à l'autre.

### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Absence de cahiers des charges des enseignants***

*Des questions récurrentes concernant le cahier des charges des enseignants reviennent année après année. Cela entraîne un flou qui n'est positif pour personne, ni pour les enseignants, ni pour les directions ni pour les élèves et leurs parents.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les initiatives et les mesures qu'il entend prendre pour remédier à cet état de fait et dans quel délai.*

Beaucoup d'interventions parlementaires sont en suspens. Certaines seront traitées avec le nouveau EMPL-LEO, mais la sous-commission veillera à ce que le département ne tarde pas à donner des réponses souvent très attendues par ceux qui les ont déposées.

### **Ecole de Morges**

Un conflit direction/parents est apparu à l'établissement primaire de Morges. Pour que les parents n'empiètent pas sur le territoire scolaire, une ligne verte a été tracée que les parents ne pouvaient pas franchir et ceci sans les informer de façon adéquate. Cela a suscité un tollé. Après plusieurs entrevues entre les parties et une médiation, il semble que cela soit rentré dans l'ordre.

### **Visite à l'établissement Isabelle-de-Montolieu à Lausanne**

Cet établissement est considéré comme difficile, très urbain, avec des élèves à problématiques multiples, notamment de violence, ce qui est lourd pour les enseignants et les élèves. 32% des élèves sont allophones et les parents sont peu interactifs avec l'école.

L'établissement dénombre 710 élèves de 5<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année avec 46 nationalités. Il existe une classe d'accueil. Plusieurs élèves en situation de handicap sont accueillis dans l'établissement venant de la Cassagne toute proche. Une nouvelle direction est en place depuis peu et a mis sur pied une approche pédagogique novatrice en relation avec la situation particulière de l'établissement. Il faut affirmer le besoin clair de reconnaissance et permettre l'expression de ce qui ne va pas. Les enseignants sont régulièrement questionnés sur les différences et la direction travaille sur trois secteurs: a) éducatif b) pédagogique c) administratif.

Un projet qui rassemble l'établissement est en cours: une comédie musicale *School mania*

La doyenne en charge du secteur éducatif travaille sur deux axes, celui normatif, avec la gestion des sanctions (pourquoi faut-il réprimer et pas seulement comment) et celui préventif, qui s'occupe de la santé et de la convivialité. Il y a des actions qui visent les élèves, d'autres les adultes et d'autres encore tout le monde.

Exemples: on peut citer les actions sportives comme les marches d'établissement, les après-midi sportives, les cafés pédagogiques, les apéros et les sorties pour enseignants, la comédie musicale.

Une brochure d'informations aux parents et aux élèves est très complète, de même que celle des directives et informations à l'usage des maîtres. On y trouve des informations très détaillées et complètes et cela participe à l'instauration d'un dialogue constructif.

Un grand accent est mis sur l'encadrement et les RH. L'équipe de direction travaille en supervision.

Le doyen en charge du secteur pédagogique prend du temps pour construire des horaires pédagogiquement cohérents, c'est à dire qu'il tient compte des données personnelles des enseignants pour former des couples d'enseignants qui travaillent bien ensemble. Le rôle des chefs de file est aussi primordial. Il faut bien le définir.

Un problème existe au niveau du recrutement. Avec 20% d'auxiliaires ce n'est pas simple. Les exigences de formation et la reconnaissance des diplômes font que l'on se prive parfois de personnes qui font un excellent travail. Le doyen qui s'occupe des questions administratives relève la lourdeur des procédures. Il est souvent très difficile de coordonner entre deux services (DGEO et SESAF) en raison d'un manque d'autonomie de décision. Cela conduit trop souvent à ce que les prestations demandées arrivent trop tard.

L'attention portée aux problèmes de cet établissement par l'équipe de direction est remarquable. On sent très intensément la volonté de cohésion et de solutions innovantes et proches des gens. A ce titre on peut relever le concept PACEM (Permanence Accueil Elèves de Montolieu). Des élèves qui ont eu un problème sont accueillis dans une classe ad hoc avec un/e enseignant/e qui tient le rôle de médiateur pour une ou plusieurs périodes pour travailler à résoudre les conflits.

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Coordination des services: quelles améliorations en vue?***

*Dans les situations difficiles, la réponse à des questions posées par ces situations doit être optimale. Or, souvent, dans les établissements scolaires, des situations difficiles exigent l'intervention coordonnée de plusieurs services de l'Etat (DGEO naturellement mais aussi SESAF et SPJ). Sur le terrain, il apparaît que cette coordination manque d'efficacité à tel point que souvent, les solutions arrivent trop tard quand l'élève a quitté l'établissement ou n'en a plus besoin. Cela est particulièrement sensible lorsque l'élève a besoin de mesures de pédagogie spécialisée.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il envisage pour rendre cette coordination efficace et dans quel délai.*

#### **Visite des Collèges des Rojalets et Necker à Coppet**

La direction souligne que c'est la première fois que la sous-commission fait une visite du collège depuis vingt ans. Le directeur est fier d'oeuvrer dans cet établissement, car il a de très bons rapports avec les autorités politiques locales qui soutiennent l'éducation et mettent à disposition des équipements modernes, efficaces et adaptés. Les maîtres s'impliquent beaucoup et sont très parties prenantes pour tous les aspects éducatifs. La région est très cosmopolite (plus de 50 nationalités) et l'équipe de direction travaille beaucoup sur les valeurs, notamment pour l'interaction du respect adultes-élèves. Le taux de réussite des élèves est bon, mais ce n'est pas dû qu'au milieu socio-culturel de la région, mais à l'attitude générale qui règne dans l'établissement. Les parents s'impliquent beaucoup, ce qui est positif, mais peut parfois aussi conduire à des conflits. Des normes en matière

d'habillement, de langage, d'attitude sont en vigueur et régulièrement expliquées. Cela fonctionne bien et, s'il est nécessaire d'avoir des sanctions, elles sont expliquées également.

La vie du collège est basée sur un horaire continu depuis 19 ans et un accueil est organisé de 7h30 à 19 heures. 500 élèves sur 700 mangent à l'école au restaurant scolaire. Il y a 30% d'élèves anglophones, ce qui crée des attentes. La complémentarité et les relations avec les écoles privées sont bonnes. On remarque que le volume global du privé augmente, mais que la durée moyenne de séjour recule. Cela s'explique par le fait que les parents nouvellement arrivés inscrivent leurs enfants dans l'école publique après une courte période d'adaptation dans le privé.

Une psychologue scolaire est en place depuis seize ans maintenant.

L'équipe des enseignants est motivée et très professionnelle au service de l'apprentissage. Des entretiens d'appréciation des élèves sont régulièrement conduits. Deux classes de VSO de 11 et 12 élèves ont des maîtres qui ont une vocation pour ce type d'enseignement.

Une expérience pilote d'apprentissage de l'anglais en 5<sup>e</sup> est en vigueur au collège Necker. La commune a offert un équipement électronique d'enseignement pour cet objectif. L'enseignante, anglophone, parle anglais en classe. La méthode est interactive. Les enfants sont interrogés et répondent en anglais. La maîtrise de la langue est, après quelques mois, très bonne. Les enfants se prennent au jeu et sont très spontanés dans leurs questions et réponses.

### **Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

Le service est restructuré et les déménagements sont effectués à St-Martin 24. Le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage sont dévolus aux gymnases et à la formation professionnelle, le 2<sup>e</sup> à l'administration et le 3<sup>e</sup> aux RH plus les juristes.

DECFO et les DO (décisions d'organisation) sont maintenant bien intégrés. Une soirée a été offerte à tous les collaborateurs pour les remercier après cette période difficile. Cela a soudé les équipes.

Le recrutement est un problème pour les postes cadres. Les gens du terrain qui sont souhaités par la direction ne sont pas toujours faciles à recruter. Il y a des problèmes avec le SPEV (Service du personnel de l'Etat de Vaud) dans les négociations. Il ne faudrait pas que cela devienne des dysfonctionnements. De plus, peu de gens s'intéressent à des postes de direction, trop exposés, ils préfèrent rester adjoints ; la classification salariale joue aussi un rôle.

L'OPTI est devenue une école multisites, un directeur est à sa tête.

La nouvelle loi sur la formation professionnelle se met en place. Il faut maintenant élaborer un règlement. Plusieurs séances sont prévues avec les partenaires. Le SAGEFI et le SJL sont aussi parties prenantes.

La DGEP veut communiquer sur cet objet de la meilleure façon possible.

Une communication aux entreprises pour les informer des changements a été faite. Des tensions subsistent et la mise en oeuvre prend du temps, car il faut changer certaines habitudes et donner de nouvelles directions. Par exemple, la commission d'apprentissage, sous la houlette des préfets, n'existe plus, mais ces derniers peuvent naturellement continuer à signaler les problèmes qui peuvent surgir avec des patrons et/ou des entreprises. L'objectif est une mise en oeuvre sur deux ans et une coordination entreprise avec les autres cantons pour trouver une solution stable. Il faudra se répartir les compétences et les métiers.

La communication avec les associations faitières sera aussi primordiale.

En ce qui concerne le fonds de formation professionnelle, le Conseil d'Etat a nommé ses membres.

Une première séance a institué des groupes de travail. Il faut faire, avec l'aide d'experts, un inventaire des fonds existants et des prestations. Ensuite, il faudra un contrat spécifique avec chaque fonds.

Les compétences des membres du Conseil sont maintenant de :

- fixer le taux ;
- désigner l'administrateur ;
- préparer le règlement.

Le Conseil n'a pas de compétences de dépenses. Ensuite, il faudra décider de l'organisation juridique de ce fonds. Un calendrier pour les différentes informations sera également établi.

Sur le plan des écoles, il faudra revoir la filière commerciale de l'école de culture générale et de commerce, car l'OFFT a refondu les objectifs des écoles de commerce et cela nécessitera de retoucher la LESS (loi sur l'enseignement secondaire supérieur). Il faudra adapter les règles du Service du personnel et celles des titres des:

- maîtres professionnels ;
- maîtres enseignants spécialisés ;
- maîtres de culture générale.

Un souci apparaît, le recrutement des maîtres professionnels. En effet, un fort accent a été mis sur les titres et, plusieurs enseignants, ayant de très bons acquis sur le terrain mais pas les titres requis, ne peuvent être reconnus. Ils possèdent très souvent des qualifications professionnelles indispensables à la bonne formation des apprentis.

#### *4<sup>e</sup> observation*

#### ***La reconnaissance des compétences, quelles sont les mesures envisagées?***

*La formation des enseignants, accompagnée des exigences pédagogiques requises, fait que de nombreux enseignants - cela est particulièrement vrai dans le domaine de la formation professionnelle en raison des compétences-métiers très variées qu'elle requiert - n'ont pas les titres requis. Or, par cet état de fait, les établissements et les écoles se privent, avec la nouvelle réglementation, de personnes de qualité au bénéfice d'expériences professionnelles reconnues.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la politique qu'il envisage d'adopter pour ne pas se priver de compétences nécessaires dans le domaine de la formation.*

L'EPCN (Ecole professionnelle commerciale de Nyon), après diverses turbulences et transitions, a un très bon directeur. Les échos sont bons aussi.

L'Ecole de couture fonctionne sans problème.

Dans les gymnases, il y eu aussi des turbulences. Le directeur de Beaulieu a été transféré et celui d'Yverdon remplacé. La relève de direction est aussi difficile à trouver que celle des cadres dans le service pour les mêmes raisons: prises de responsabilités et salaires pas toujours en phase et/ou mal compris.

#### **Visite de l'ERACOM (Ecole romande d'arts et de communication) à Lausanne**

Cette école a été celle des métiers de l'industrie graphique et a évolué avec les nouvelles technologies. C'est ainsi que des nouveaux métiers sont apparus comme les concepteurs en multimédia et les polygraphes. Les formations proposées au sein de l'ERACOM sont les suivantes:

- Classes de préapprentissage (3) (Graphistes, Artistique, Technique) 500 dossiers pour 90 places. L'admission se fait sur dossier et par examen.
- Apprentissage à plein temps avec stages en entreprises (graphistes, concepteur en multimédia).
- Apprentissage selon le système dual: graphiste, polygraphe, réalisateur publicitaire, technologue en impression, flexographe, technologue en emballage, logisticien, opérateur de médias imprimés.

- Maturité professionnelle: artistique, technique, santé-social.
- Ecole supérieure ES a remplacé l'école technique en emploi ou à temps partiel ; en collaboration avec PROCOM (Association pour la formation et le perfectionnement professionnel) :
- Cours préparatoire au certificat, au brevet ou au diplôme PROCOM.
- Cours de perfectionnement professionnel.

L'école en chiffres c'est 1'100 élèves, 150 enseignants (60 ETP), 5 membres de la direction, 6,75 ETP administratifs, 71 classes, 6,9 Mio de charges salariales, 70% de ressortissants vaudois.

L'école se situe dans des locaux où l'isolation est mauvaise et les fenêtres ne s'ouvrent plus. La disposition des locaux, malgré des rocares, fait ressortir le manque de surfaces. Il n'y a pas de bibliothèque. L'accès au bâtiment par une passerelle, qui est toujours provisoire, n'est pas optimal. Enfin, le passage de la fibre optique alimentant le bâtiment est plus que précaire et il est impératif que, durant les travaux de 2010 prévus pour la rénovation du théâtre de l'Arsenic, cette situation soit corrigée et l'alimentation de la fibre optique enterrée. La sous-commission sera très attentive à ce que ces travaux soient effectués en 2010. Une coordination accrue avec le SIPAL est souhaitable.

La zone où se situe l'école est difficile. Les déprédations au bâtiment, particulièrement le week-end, sont multiples, l'accès manque de sécurité et il n'est pas rare que des étudiants se fassent aborder et/ou racketter. Cela devient problématique.

#### *5<sup>e</sup> observation*

#### ***ERACOM: comment améliorer la sécurité ?***

*La sécurité des étudiants et des bâtiments de l'ERACOM devrait être une évidence. Or, elle devient de plus en plus précaire, ce qui n'est pas acceptable. Cela n'est pas qu'occasionnel et constitue un souci permanent pour les responsables scolaires. Racket et menaces sont monnaie courante, tout comme vitres cassées et effractions.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il envisage pour remédier à cet état de fait, notamment sur l'état de la coordination avec la ville de Lausanne, l'ERACOM se trouvant sur son territoire.*

Le CCF a demandé à ce que les relations entre l'ERACOM et PROCOM (Association pour la formation et le perfectionnement professionnel), qui est l'association des cours de perfectionnement qui les sous-traite à l'ERACOM, soient éclaircies et corrigées. Avant 2005, il y avait un contrat de prestations. Ce n'est plus le cas depuis. Il faut établir une convention de prestations entre les deux entités, de même qu'il faut clarifier la gouvernance de PROCOM, les coûts et la re-facturation effectuée. La convention est en cours d'élaboration. Les deniers de l'Etat ne doivent pas être utilisés pour la marche des associations professionnelles. La gestion doit être séparée. Les prestations destinées aux cours et à la formation continue doivent être clairement définies tant sur le plan des faits que sur le plan comptable.

#### **Visite au Gymnase de la Cité**

Il a été l'unique gymnase du canton jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Il se situe notamment dans deux bâtiments historiques, l'Académie (ancienne école de théologie de Lausanne) de 1587 et la Mercerie de 1766. Les autres bâtiments sont la maison Curtat, la cure des professeurs, l'ancienne bibliothèque de la Faculté des lettres, les anciennes cures et l'église allemande. Le gymnase scientifique et le gymnase classique cantonal sont réunis sous le nom de gymnase de la Cité depuis 1962. Les bâtiments ont été rénovés entre 1979 à 1986.

Le gymnase comprend une école de maturité et une école de culture générale et de commerce. Elle abrite 900 élèves, répartis dans 40 classes et 90 maîtres avec une moyenne d'âge relativement jeune. L'équipe de direction est formée d'un directeur et de 3 doyens.

Le Gymnase de la Cité offre, depuis quatre ans, aux détenteurs d'une maturité professionnelle la possibilité de suivre, l'espace d'une année, un cours préparatoire aux examens, dits de passerelle (passerelle DUBS), qui permet l'entrée aux universités ou aux EPF. Les cours sont dispensés soit la journée soit le soir (par le gymnase du soir).

La direction privilégie un accès facile à la hiérarchie par les élèves. Il existe un conseil des élèves.

La direction accorde une grande importance aux rapports de confiance avec les maîtres. Au moment de DECFO, la situation a été difficile, parfois tendue, mais il n'y a pas eu de clivages dans la salle des maîtres, ni de traumatisme. Les élèves ont parfois mal ressenti les problèmes mais, en général, la cohésion a été sauvegardée.

### **Gymnase de Burier**

Le licenciement immédiat d'une enseignante au gymnase de Burier a créé des remous. L'affaire est maintenant pendante devant les tribunaux. Jusqu'à droit connu, la sous-commission ne se prononcera pas sur cette affaire, laissant la justice faire son travail. Elle y reviendra dans un rapport ultérieur.

Les questions évoquées (cahiers des charges et évaluation) lors des rapports précédents sont toujours valables, le postulat faisant suite au 2<sup>e</sup> refus d'une observation au DFJC devra venir avec des réponses.

## **Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)**

La DGES s'est réorganisée et a mis sur pied un nouvel organigramme. Il manque encore trois personnes, qui sont engagées pour janvier 2010 seulement en raison du moratoire du SPEV.

Dans le cadre des HES, il y a beaucoup de nouveautés. Un accord a été signé avec l'ensemble des universités californiennes. En été 2009, des échanges d'étudiants et de professeurs ont été faits avec Humboldt, San José, Calponi et San Diego. Deux start up sont en cours.

Des accords sont en cours aussi avec Berkeley, Stanford et UCLA.

L'ECAL a organisé une université d'été avec l'Université de Monterrey au Mexique.

Dans le domaine de la santé, un dual master en gérontologie s'organise avec Singapour. Pour la musique, le Conservatoire de Lausanne a donné 3 concerts et Pierre Amoyal conduira des masters classes.

Des projets sont en cours à Bangalore en Inde pour la sécurité informatique et la santé. Des échanges avec Shangai sont aussi prévus.

Tous ces projets sont porteurs, il faudra que cela puisse continuer.

La HES-SO-S2 est en pleine expansion pour le Canton de Vaud. Il est clair que le rapport d'experts sur sa gouvernance a créé des vagues. Il faut réfléchir maintenant à débloquer les problèmes pour que le système puisse continuer à fonctionner de façon optimale.

Dans le Canton de Vaud, les écoles montent en puissance. Il est nécessaire de donner des réponses aux besoins et renforcer les synergies avec le secondaire II et l'UNIL. Il faut aussi renforcer le R&D.

La HEV santé a 1160 étudiants (sur un total de 2800 dans la HES-S2). Il y en a 759 en soins infirmiers, répartis entre la Source et la HECVS, 128 en physiothérapie, 100 en technologie radiographique et 40 sages-femmes. L'EESP a en plus 140 étudiants en ergothérapie. Il y a la volonté de réunir tous ces étudiants sur un même site. Le SIPAL a un mandat pour trouver un lieu. La question des finances pour savoir si c'est une dépense nouvelle ou liée pour envisager des projets est toujours d'actualité et il faut penser à chaque fois à un changement de paradigme.

Le logement des étudiants est une priorité 1. Si à Yverdon-les-Bains cela ne pose pas trop de problème, c'est le contraire dans la région lausannoise. Il a manqué 500 chambres à la rentrée 2009. Après un appel aux particuliers, 150 ont été trouvées, mais le problème reste récurrent et il faudra trouver des solutions. Un collaborateur de la DGES s'occupe à 40% de cette question. Des

négociations ont été entreprises avec la commune de Chavannes, mais sans succès pour l'instant. Le rachat de l'ancienne usine Kodak n'a pas été possible en raison du prix (plus de CHF 2'200.— par m2).

L'entrée du Conservatoire dans les HES s'est bien passée malgré quelques ajustements. Il a fallu mettre au courant le personnel et il y eu des difficultés de recrutement.

Pour la HEP, son autonomie doit se faire petit à petit. Les étudiants trouvent des stages.

Le projet Géopolis est suivi par le BUD (bureau d'architectes de l'UNIL) et les travaux adjugés à Baumag.

A Yverdon-les-Bains, le site de St-Roch, suite à CODEX, sera repris par la justice et il faudra rajouter des classes sur le site central de la HEIG-VD.

La nouvelle loi sur la HEV devrait pouvoir régler les problèmes en suspens suite au rapport du CCF (Contrôle cantonal des finances). Sans base légale, il est difficile de trouver des solutions adéquates et agir au cas par cas n'est pas satisfaisant. La consultation a eu lieu en septembre - octobre 2009 et le projet définitif devrait suivre en 2010.

## UNIL

La visite annuelle à l'UNIL de la sous-commission s'est faite en deux parties.

### *Visite à la faculté de droit et des sciences criminelles*

Comme son nom l'indique, elle regroupe ces deux activités qui « vivent » remarquablement en complémentarité.

La faculté de droit a une vocation à la fois locale, fortement cantonalisée, et internationale. Le droit a beaucoup changé et ce qui était cantonal devient de plus en plus suisse en raison de l'unification des procédures sur le plan suisse. De plus, un fort accent est mis sur le droit international, le droit communautaire et les relations intensifiées avec l'institut de droit comparé. La faculté de droit de l'UNIL est en phase montante, le corps professoral jeune (35-45 ans).

Lausanne a environ 500 étudiants en première année, contre 100 à Neuchâtel, 200 à Fribourg et 500 à Genève, Les enseignements de base sont donc en compétition entre les facultés. Par contre, pour les masters et les doctorants, la collaboration est très bonne.

A Lausanne on décerne 140 bachelors par an, le taux de mobilité n'est que de 15%.

Il y a entre 90 et 110 masters par an et 20-30 doctorants. Cent stagiaires avocats sont dénombrés dont 40 /an termineront par un brevet.

Le taux d'échec en première année est élevé, car le niveau d'entrée est bas. Par contre, à la fin des études, les débouchés sont nombreux car, c'est une fatalité, tout devient juridique.

L'école des sciences criminelles est connue dans le monde entier. Elle est la seule universitaire francophone et la seule de Suisse. Elle forme de futurs policiers, juges d'instruction, procureurs. Beaucoup d'étudiants étrangers y sont admis et il y a plus de 60 doctorants.

Cent cinquante à 200 étudiants entrent en 1<sup>re</sup> année. Le taux d'échec est drastique, car seules 30 places sont disponibles en 2<sup>e</sup> en raison du nombre de places dans les labos et des questions de sécurité. La sélection est très rigoureuse. La collaboration avec l'EPFL, notamment la chimie, est excellente. Le nouveau défi sera de laisser passer plus de monde en 3<sup>e</sup> année. Pour cela, il faut des labos supplémentaires et plus d'encadrement, donc des nouveaux locaux. Les étudiants trouvent des jobs sans problème et il y a un très bon suivi des anciens étudiants.

La LUL a été vue au début comme un problème. Aujourd'hui, l'autonomie est ressentie comme un atout. Le Conseil de l'Université est perçu comme ayant peu d'importance, au contraire de celui des facultés. Le décanat peut mieux faire passer ses objets et cela va plus vite. La commission de planification émet un préavis au moment de l'annonce de postes vacants, l'évaluation est très sérieuse et on peut dire que le « copinage » n'a pas cours. Les nominations se sont faites sans problèmes sérieux. Parfois il y a des problèmes de salaire, car un professeur à plein temps est moins payé qu'un

juge cantonal. Comme le bassin de recrutement est limité, ce n'est pas toujours simple de trouver la personne adéquate.

La renommée va souvent de pair avec le nombre de publications. A l'UNIL, il y a peu de temps pour en faire beaucoup. Le contrôle qualité par la « bibliométrie » est vu comme une démarche alibi. Le recrutement des professeurs passe avant tout par le critère pédagogique et pas seulement par celui des publications. Ce qu'on veut, ce sont des professeurs de qualité.

Les relations avec la faculté des HEC (Centre interfacultaire avec le droit bancaire et le droit des affaires) sont intenses et des locaux vont être réaménagés pour créer des centres de recherche. Des contacts fréquents existent avec les SSP et un peu moins avec la faculté de biologie-médecine. Par contre ils sont forts avec la faculté de droit de Genève ; il y a notamment un master commun en nouvelles technologies et en business law.

Les défis pour l'avenir sont multiples. La Suisse est isolée, il y a un fort attachement aux conditions locales, mais demain ce sera plus international. Il faudra mieux connaître le droit européen, notamment avec Schengen/Dublin et les bilatérales. Les diversités créeront une compétition positive.

Les besoins en espaces et en cours sont de plus en plus lourds; le rectorat a donné des rallonges pour dédoubler les cours. Le budget de la faculté qui était de 14 Mio a passé à 15,2 Mio et, idéalement, il en faudrait 17 à 18 pour faire face à tout.

Pour les Masters, les universités se sont réparties quelques spécialités. Ex le droit de la santé et le droit du sport à Neuchâtel. Celui en nouvelles technologies se fait en commun NE/VD.

Le financement privé est faible : les notaires financent la chaire de droit notarial et la CVCI certains cours. Pour le reste, la faculté tient à son indépendance.

#### *Rencontre avec le rectorat*

Commentaire sur la visite de la faculté de droit:

Le rectorat est conscient que la faculté de droit est victime de son succès et qu'il faut plus d'encadrement et de locaux à la fois pour la première année et pour les doctorants. Pour l'école des sciences criminelles, il faut améliorer les choses, car le taux de passage de la première à la deuxième année est trop bas (il est inférieur à la moyenne des autres facultés qui est de 60-65%), pour une bonne raison, exigences élevées, mais aussi pour une mauvaise, soit le manque de locaux. Un projet est en vue avec la rénovation de l'Amphipôle. En 2008, il y a des investissements pour remettre à jour les locaux de CHF 1,8 Mio.

Quid de la question du salaire des professeurs? Le rectorat admet qu'il y a de plus en plus de questions sur ce sujet. Il a une marge de manoeuvre dans le cadre fixé par le Conseil d'Etat, mais il ne sera pas possible de les augmenter de façon importante. Il faut donc miser beaucoup sur la relève avec de jeunes professeurs assistants.

#### *Toilettage de la LUL*

Il ne suscite pas beaucoup de vagues à l'interne, sauf dans certaines facultés. De toute façon, les contrôles sont lourds en termes financiers et représentent l'envers de la médaille de l'autonomie. Par contre, il y aura certainement une discussion autour de la représentation des professeurs dans les conseils de facultés dans le cadre d'une révision ultérieure. Là, les avis sont divergents. Le Conseil de l'université a surtout de l'importance en fin de mandat pour faire des propositions de renouvellement, sinon il est en mode peu actif et approuve les comptes et le budget. Il manque toujours le Conseil consultatif de l'UNIL.

Les locaux et l'augmentation des étudiants impliquent des budgets importants dès maintenant.

- Géopolis : le crédit a été voté, tout le monde est très content.
- Epalinges: il faudra réaménager les locaux, la demande de crédit a été votée.
- Amphipôle, le bâtiment a 40 ans, les façades sont à refaire et il faut le réaménager, l'EPFL est d'accord de laisser la place.
- Le Bugnon, des ré-aménagements sont indispensables, la demande de crédit a été votée.

De façon générale, le financement de l'UNIL a été bon en 2008, car les subventions fédérales et intercantionales ont augmenté. Les résultats 2009 s'annoncent bons et la situation 2010 acceptable, car les finances provenant de la Confédération seront encore en hausse. Il faut toutefois savoir que les indexations salariales seront prioritaires. Par contre, 2011 s'annonce comme une année plus complexe. Heureusement, le fonds de réserve est de CHF 36 Mio et il faudra puiser dedans si nécessaire.

Les fonds de recherche ont, eux, plus que doublé ce qui est très réjouissant.

A la rentrée 2009, 12'050 étudiants étaient inscrits, soit une augmentation de 4,8% (HEC, droit et géosciences). Il y a 15 cursus de Bachelor, 29 de Master, dont 10 conjoints avec les autres universités, notamment un en sciences infirmières avec la HES-SO-S2. La proportion des femmes dans le corps professoral augmente, sauf en médecine clinique. Ces deux dernières années, ¼ du corps professoral a été renouvelé.

Des modules de formation scientifique ont été mis sur pied pour les sciences humaines, l'inverse étant déjà en cours depuis plusieurs années, à savoir des cours de sciences humaines donnés aux ingénieurs par des enseignants de l' UNIL. Ces modules concernent le cerveau, la génétique, le mode de l'évolution, l'histoire de la cosmologie, la lumière et la couleur et « de la Rome antique à l'atome quantique ».

#### *Rapport de la Cour des comptes sur la Gestion des biens universitaires vaudois (GBUV)*

Ce rapport a suscité des réactions fortes en raison, notamment des termes employés et de leur compréhension par le public. C'est ainsi que les sous-commissions COFIN/COGES attachées au DFJC se sont rendues ensemble à l' UNIL pour comprendre comment fonctionne la GBUV et analyser ce qui a fait l'objet du rapport de la Cour des comptes.

En premier lieu, il faut relever que la GBUV ne concerne en aucun cas la subvention cantonale ou celles d'autres cantons, respectivement de la Confédération, dans le cadre du budget ordinaire de l'UNIL. Il est nécessaire de rappeler aussi que l'argent octroyé par le budget consiste en une autorisation de dépense et non en des liquidités versées d'avance. ***Les biens examinés par le rapport de la Cour des comptes ne concernent pas l'argent des contribuables vaudois.***

Les biens universitaires vaudois sont des biens propres de l'UNIL en tant que personne morale, qui possède un patrimoine, et proviennent de trois sources:

- Les donations par des particuliers ou des fondations. Elles ont souvent un but affecté (Utilisation des rendements du capital pour donner des bourses à des étudiants). Pour atteindre leur but, le capital doit être placé afin d'obtenir des intérêts.
- Des fonds constitués libres d'utilisation. Exemple: fonds « cours de vacances ».
- Des fonds de recherche, ex. Fonds national CTI (Commission pour la Technologie et l'innovation), CUS Conférence universitaire suisse, UE (Union Européenne). Ces fonds entrent et repartent au fur et à mesure de l'avancement des recherches.

Le montant de ces fonds est à peu près équivalent pour chaque catégorie (1/3 chacun).

Hormis ces trois catégories de biens, il existe une vingtaine de fondations et associations privées qui financent des projets liés à l' UNIL et qui se sont associés à elle pour placer ensemble l'argent afin d'avoir une stratégie commune d'investissement. Ex. La Fondation du 450<sup>e</sup>, la Fondation Herbette. Les

montants représentés par ces fondations privées équivalent à environ 10% du total des biens de la GBUV. Fin 2009, le total des fonds avec les provisions s'élevait à environ CHF 150 millions.

L'organe qui gère ces fonds s'appelle la GBUV. Il est présidé par le recteur de l'UNIL et comprend plusieurs spécialistes dans le domaine de la finance. Les fonds sont placés pour 85% auprès de la BCV (gestion traditionnelle) et pour 15% auprès de LODH – Lombard, Odier, Darier & Hentsch (gestion des fonds alternatifs).

La GBUV a trois préoccupations pour le placement des fonds:

- La sécurité: placements très conservateurs en obligations d'abord, peu d'actions et diversifiées et quelques fonds alternatifs.
- Les liquidités: il est veillé à avoir suffisamment de cash pour financer les projets.
- Le rendement: pour respecter les buts, notamment des catégories A et B décrites ci-dessus.

La sécurité est primordiale ; c'est pourquoi, la mise en place des provisions fonds par fonds, avec des directives d'utilisation très strictes, est effectuée de manière systématique. En ce qui concerne le règlement du Fonds national qui précise que l'argent donné soit l'argent dépensé, il est respecté de manière stricte aussi.

L'audit de la Cour des comptes avait deux objectifs:

- La légalité.
- La vérification de la sécurité des placements.

Pour la légalité, la GBUV respecte à la fois la loi sur l'Université et son règlement financier.

Pour la sécurité des placements, le questionnement est venu du fait que l'analyse de la Cour a été faite sur l'année 2008, année particulièrement difficile et complexe sur le plan financier. Les fonds de la GBUV ont eu une moyenne annuelle de gains de 3%, ce qui est plus favorable que d'autres fonds, notamment les fonds de pension.

Toute la politique des provisions de la GBUV a été faite justement pour pallier à ces situations difficiles. La réflexion de la GBUV est constante et sa décision, déjà avant l'audit de la Cour des comptes, était de penser à diversifier la gestion pour les trois catégories de biens du patrimoine de l'UNIL. En effet, si les catégories A (donations) et B (fonds constitués), ainsi que les fondations associées doivent placer leur capital afin d'obtenir un rendement pour remplir leurs buts, la question se pose en regard des fonds de recherche qui pourraient faire l'objet d'une gestion encore plus conservatrice. Une réflexion et des pourparlers sont en cours.

Il faut également noter que les biens GBUV que l'on appelle dans le langage courant fonds de tiers permettent de financer environ 20% du compte d'exploitation de l'UNIL (le Canton de Vaud subventionne 55%, 23% par les autres subventions des autres cantons et de la Confédération, 2% par les écolages).

L'UNIL est soumise à de très nombreux contrôles institutionnels, cantonaux, fédéraux et européens. L'auditeur des comptes a même exprimé une mise en garde à l'UNIL en disant qu'elle avait constitué des provisions trop importantes pour prévenir les risques de placement GBUV.

L'UNIL se pose régulièrement la question sur sa politique de placement et elle est prête à suivre des recommandations. Ce qui a été difficile dans le cas présent est une mauvaise communication qui a porté tort à l'institution. Il est important que la Cour des comptes réalise que, dans un rapport destiné au public, la terminologie choisie soit compréhensible par des non-spécialistes. Pour ce rapport, les termes utilisés n'ont pas été adéquats et ont porté tort de manière injustifiée à l'institution.

La légalité et la régularité comptable ont été respectées. L'état des réflexions, notamment sur la politique de gestion des fonds de recherche, démontre le souci de la GBUV de respecter au mieux la conservation de ces fonds.

### *Restaurants de l'UNIL*

La sous-commission suivra ce dossier en 2010. Il est à noter que les contrôles du CCF ont établi que la comptabilité était conforme aux règles du Code des obligations et que les clauses financières liées au contrat de gérance libre du 23.12.2003 et à ses avenants ont été toutes dûment respectées.

### *Projet MED UNIL.*

Ce projet, qui vise à une coordination des sciences fondamentales (UNIL) et des sciences cliniques (CHUV), se poursuit. Les questions de gouvernance sont au centre de la réflexion.

Suite au rapport de 2008, une consultation interne a été faite et un nouveau rapport déposé fin juillet 2009. Dans l'ensemble, les avis sont favorables, mais des craintes restent sur deux points particuliers : le personnel infirmier et la biologie sont-ils suffisamment pris en compte?

La conclusion est qu'il faut une gouvernance commune sans changer le rattachement des collaborateurs les uns à l'UNIL, les autres au CHUV. Le DSAS tient à ce que la partie hospitalière reste au CHUV sous le contrôle de l'Etat. L'inconvénient est qu'il subsiste 2 structures, mais le changement sera ainsi moins lourd.

A la tête 3 personnes sont prévues, 1 président, 2 vice-présidents, dont l'un académique et l'autre de l'hôpital. Il faudra prévoir tant une modification de la LUL (loi sur l'Université de Lausanne) que de celle sur le CHUV. La phase de préparation législative est en cours et les résultats attendus courant 2010.

Ce projet est lent, car très lourd. Il faudra donner une conscience académique à l'hôpital et augmenter la recherche, car il y en a globalement peu en Suisse, c'est une des réticences manifestées par les biologistes qui craignent que la recherche fondamentale ne soit laissée de côté. Les collaborations avec les hôpitaux de zones, avec les autres cantons et les questions budgétaires constituent aussi des points importants à résoudre.

### **Visite de la HEC santé à Lausanne (Haute école cantonale vaudoise de la santé)**

L'école a trois mots d'ordre:

- Compétences.
- Partenariat.
- Innovation.

L'historique des écoles se décline comme suit:

Ecole de sage-femme en 1803, soins infirmiers en 1932, physiothérapie en 1936, pédicure-podologue en 1936, puis les laborantines médicales, les techniciens en salle d'opération et suivent les techniciens en radiologie médicale en 1987. Il est lié au développement de la santé.

En 2001, la convention HES-S2 a induit des changements majeurs pour avoir une cohérence entre le système de soins et celui de la formation. Dix ans de mutations très lourdes ont conduit à ce que les formations professionnelles soient du ressort du DFJC. Des défis majeurs sont à relever. Il faut repenser complètement les compétences du corps professoral et lui donner des compétences de recherche, il faut éviter les conflits de génération entre les infirmières Croix-Rouge et celles qui suivent la formation actuelle. Il faut trouver des places d'encadrement dans les hôpitaux, il faut pallier à la fin du fonds DORE (DO Research) prévu en 2012 en trouvant de nouveaux partenaires de recherche (CHUV-EMS-OMSV-AVASAD). Il faut développer les soins palliatifs.

Actuellement, l'école comprend 716 étudiants et 300 en postgrade pour 138 collaborateurs. Les filières sont régulées par les places de stage. Il y a 404 élèves en soins infirmiers, 14 en physio, 127 en technique de radiologie médicale et 45 sages-femmes.

Pour lutter contre la pénurie de soignants et le fait que les médecins sont de moins en moins présents, il faut augmenter le nombre d'étudiants dans les écoles. Cela signifie que les places de stage ne seront pas suffisantes et qu'il faut trouver d'autres moyens comme le développement d'un centre de

simulation (c'est courant aux USA), l'élargissement des horaires et du bassin de recrutement, formation d'infirmières avec postgrade.

La profession d'infirmière est à un tournant. On ne doit pas la mettre en balance avec les assistantes en soins communautaires, mais en complément pour former des équipes. Cela est encore une question de mentalité et d'options à choisir. C'est aussi une question de clivage Suisse romande-Suisse allemande. Il existe un numerus clausus en HES en Suisse allemande dans la santé.

Le développement de la recherche est primordial c'est pourquoi l'école a mis sur pied :

- huit CAS certificat d'études avancées ;
- quatre DAS diplôme d'études avancées ;
- recherche en santé mentale.

A l'horizon 2015, il faudrait avoir 1'200 étudiants avec les ergothérapeutes, 600 postgrades, 170 collaborateurs, avec la recherche.

Les interactions sont porteuses; les enseignants sont évalués par les doyens et les étudiants, cela contribue à la qualité et facilite les accréditations.

En 2009 il y a eu 39% de plus d'étudiants en soins infirmiers qu'en 2002, c'est donc un créneau très porteur.

Quels sont les défis majeurs à relever ?

- en 2011, le fonds DORE s'arrête, il faut donc « booster » les compétences professorales pour accentuer la recherche. Il faut pouvoir accéder au master et au doctorat ;
- il faut des ressources ;
- il faut des infrastructures. Le bâtiment de la HEVC santé appartient au CHUV qui veut le récupérer. La relocalisation sera très lourde et coûteuse ;
- le conflit ES et HES doit être résolu. Les gens bien formés restent plus longtemps en pratique ;
- l'année préparatoire doit pouvoir subsister, c'est la garantie du bon niveau de formation.

Il faudra aussi résoudre la différence de conception des soins infirmiers au sens des HES selon les régions. La meilleure manière d'anticiper les défis à venir n'est pas de conduire à des blocages stériles, mais de trouver des solutions ouvertes et innovantes pour y répondre.

### **Visite à la HES La Source à Lausanne**

A l'origine, en 1859, il y avait un dispensaire et une infirmerie. En 1891, la clinique de Beaulieu a été rachetée. 1859 c'est aussi l'essor de la médecine moderne, laïque. La Source a été créée pour séparer les soins du religieux et instruire les jeunes femmes indépendamment de la religion. L'hôpital cantonal, lui, donnait des formations aux diaconesses de St-Loup.

La Source a été aussi à l'origine du dispensaire de soins à domicile, ancêtre de l'OMSV-AVASAD.

Les gardes malades formées à la Source étaient envoyées en mission puis revenaient au foyer situé 31 av. Vinet.

En 2006, la Fondation la Source a deux entités: l'Ecole de la Source qui a une convention avec le DFJC et est reconnue comme HES et la Clinique de la Source, indépendante du DFJC.

La convention prévoit une mission et un budget. En cas de bénéfice, celui-ci retourne au DFJC ; en cas de déficit, il est assumé par l'école.

463 élèves suivent la formation initiale et 100 en postgrade.

L'accès aux cours du bachelor se fait soit par le CFC d'assistante en soins communautaires ou par la maturité professionnelle, soit par une année préparatoire réussie. Ces restructurations, qui incluent l'abandon de l'Ecole de Bois-Cerf, auront pris 10 ans.

Le programme de la HECV santé et celui de la Source sont semblables. L'enseignement se fait par semestre décalé pour permettre l'échange des professeurs et la gestion des options. La complémentarité des compétences et le partage privé-public fonctionnent très bien. Les anicroches relevées sont celles du remboursement des frais, notamment de transport, pour les professeurs dans les deux entités.

Le financement se fait par forfait par étudiant par la HES S2 et en fonction des objectifs ; le canton peut faire un complément cantonal.

Parmi les étudiants, seuls 17% sont des garçons. Beaucoup de diplômés viennent en reconversion.

Il y a des difficultés relationnelles avec l'OFFT, car ce dernier ne veut pas reconnaître les écoles en réseau. Or, une école comme la Source est performante, car elle innove en instituant des échanges avec l'étranger par le biais des Unis d'été et de stages. Elle soutient le centre de pratiques simulées pour garantir la sécurité de même qu'un centre coordonné de compétences cliniques (C4). Pour cela, il faut des locaux et mobiliser les services transversaux comme le SPEV, le SJL et le SAGEFI.

Outre la formation HES, la Source offre des formations continues dans des domaines variés tels que le vieillissement, la santé au travail, les soins catastrophe. Un grand centre de documentation est géré avec des unités de recherche dans les domaines de la sociologie et des soins infirmiers. Il est reconnu sur le plan mondial.

### **Visite du Conservatoire de Lausanne (Haute Ecole de musique-HEM)**

Le Conservatoire de Lausanne a une direction générale qui travaille avec un Conseil de direction et un Conseil de Fondation. La direction générale chapeaute :

- les sections professionnelles HEM de Lausanne (300 étudiants), de Fribourg (70 étudiants) et de Sion (60 étudiants) ;
- la HEM jazz (60 étudiants) avec des locaux au Flon et à l'EJMA. (La situation financière avec l'EJMA a fait l'objet d'un « deal » d'arbitrage avec le Conservatoire et la DGES. Cela devrait aplanir les tensions. La question des locaux pour les étudiants HEM Jazz est pressante et il faudra trouver une solution) ;
- la section écoles de musique (1'200 élèves).

Le Conservatoire, institution fondée en 1861, est fier d'avoir pu garder sous le même toit tant la HEM que l'école de musique. Cela crée des synergies importantes et très porteuses.

L'entrée à la HEM se fait par concours et par entretien individualisé, car l'aspect motivation de l'étudiant est essentiel.

A l'école de musique, l'entrée pour les tout petits (3-4 ans) est automatique. 60% de ces enfants continuent leurs cursus musical sur une longue durée. Par la suite, l'entrée se fait sur entretien et dossier. Les enseignants ont tous à la fois une formation d'interprétation et une formation pédagogique. L'école de musique a des ensembles qui jouent dans les écoles publiques (ensemble des piccolos des 8-12 ans). Des maîtrises collaborent avec l'Opéra de Lausanne et le Grand Théâtre de Genève. Il existe un orchestre expérimental d'enfants, les Ministrings, qui donne des résultats très probants. Les collaborations avec d'autres associations sont fréquentes.

Les élèves de l'école de musique proviennent pour la moitié de Lausanne, pour l'autre moitié d'ailleurs. Les masters classes sont ouvertes à tous.

La musique fait partie du patrimoine culturel du canton. Il est moins soutenu depuis que l'enseignement de la musique par les enseignants primaires a beaucoup diminué. De plusieurs centaines d'heures au programme de l'Ecole normale, il a passé de 24h à 36h sur 3 ans à la HEP. Cette dernière s'est adaptée aux exigences de la CDIP. En conséquence l'enseignement de la musique à l'école primaire n'est pas optimal (en secondaire il est meilleur) et on remarque que, sur le terrain, les chorales et fanfares ont de la peine à recruter.

Une expérience pilote a été mise sur pieds par le DFJC pour 30 élèves de 8 à 15 ans. Ils passent une demi-journée à l'école et l'autre au Conservatoire. Les élèves vont à l'établissement de Mon-Repos

pour le primaire et à l'Elysée pour le secondaire. Cette expérience a porté ses fruits et a été pérennisée. Une maturité spécialisée est en cours d'élaboration au sein des écoles du culture générale ce qui permettra l'entrée à la HEM.

Une section pré-professionnelle pour les 10-15 ans est également prévue.

Pour la HEM, l'intégration des sites décentralisés a été un vrai défi et complexe à mettre en place. Maintenant, les admissions se font en commun avec un jury tournant L'organisation financière a requis beaucoup de travail. Il semblerait que les questions en relation avec la Caisse de pension de Lausanne soient en cours de règlement. La Cour des comptes fait un audit actuellement et devrait rendre ses conclusions au cours de 2010.

La HEM a fait l'objet d'une visite d'accréditation filières par l'OFFT (Office fédéral de la Formation et de la Technologie) et de l'OAQ (organisation d'accréditation qualité). Ces experts, de très haut niveau international, ont passé plusieurs jours au Conservatoire et ont rencontré beaucoup d'étudiants. La recherche au Conservatoire est également mise en valeur. Un coordinateur de la recherche a été nommé et une coordination se fait avec les milieux professionnels. En 2010 et 2011, respectivement pour les 20 ans du bâtiment et les 150 ans de l'institution, une semaine de recherche publique sera mise sur pieds. Il y aura de nombreux échanges avec l'UNIL et un lien avec les arts de la scène.

Des spécialités s'organisent. Fribourg a des classes de Lied et de musique sacrée. A Lausanne, c'est l'Opéra (Don Juan sera joué au Théâtre du Jorat à Mézières cet été). La musique contemporaine n'est pas négligée non plus.

La qualité de la HEM n'est plus à démontrer. Son profil d'excellence est à maintenir avec tous les défis que cela comporte.

### **Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)**

L'année 2009 a pour but de consolider l'administration générale du service en deux organes:

- finances et logistique ;
- RH et affaires juridiques ;
- la transition 1 est un service neutre.

Un cadrage a été nécessaire pour que les prestations des offices soient efficaces.

Le déménagement du service a eu lieu en mars 2009. Il a rejoint la Cité ce qui est pratique, car proche de la Barre et du SPEV.

L'ODES (Office des écoles en santé) est resté au BAP, mais dès que le service civil et militaire déménagera à Morges, des travaux seront entrepris. Tout le DSAS sera au BAP et une grande partie du SESAP à la Cité. Cela aura plus de cohérence.

Les dossiers importants sont:

- Le transfert des FORJAD (formations pour jeunes adultes) aux bourses d'études.  
Il faut modifier la LOF. On passe ainsi de l'aide sociale à l'appui à la formation. Cela demande un gros travail, car les critères, notamment de l'aide sociale, sont souvent rigides. Les régulations seront importantes.  
Le principe est une demande unique dans un ordre logique. Il faut donc une base de données qui sera suivie d'une partie politique avec un EMPL.
- La transition 1 se met en place.  
Il y a un portail unique par lequel sont passés 2475 jeunes. 955 se sont retirés.  
Pour les restants, 1100 sont allés à l'OPTI, 130 au COFOP, 30 en pré apprentissage et 200 au SEMO.

L'OFFT a donné de l'argent pour cela. C'est ainsi que 11,4 ETP ont été attribués au « case management » financés par la Confédération et le fonds pour l'emploi du SDE. Il reste 2,5 ETP pour un suivi individuel.

- L'application de la RPT et de la pédagogie spécialisée.

La volonté est d'intégrer les enfants dans l'école.

Cela nécessite une loi spéciale qui soit une loi d'exécution de ce principe.

Plusieurs groupes de travail se sont mis en place:

- pour organiser et mettre en oeuvre les mesures ;
- pour s'occuper du financement ;
- pour instaurer des relations du monde médical avec la pédagogie par des regards croisés.

Il faut adapter les procédures cantonales à celles fédérales et résoudre de multiples questions. Quid des collaborations intercantionales si quelqu'un déménage? Quid des CTJ qui sont actuellement cinq dans le canton ?

L'historique de la prise en charge spécialisée est différent d'un canton à l'autre. A Genève, on sépare et on médicalise dans des structures spécifiques. A Fribourg, on intègre plus.

Dans le Canton de Vaud, il y a une grande tradition d'institutions privées d'intérêt public et il y a actuellement un champ de tensions entre les deux cultures.

Plusieurs de ces écoles ont évolué et ont moins d'enfants, comme l'école des enfants sourds. Cela est dû aux progrès de la médecine et cette école est devenue un observatoire romand des questions de surdité.

Des collaborations VD et GE existent pour Perceval (20 places pour les Genevois) et l'école genevoise protestante d'altitude à St- Cergue qui accueille 80% de Vaudois.

Le nombre des polyhandicapés est stable. A l'âge adulte, ils sont pris en charge par le SPAS.

Certains cas sont très lourds, notamment ceux des psychoses déficitaires.

L'ODES qui deviendra l'UDES va s'occuper de la prévention de la santé. Une équipe de case managers se met en place. Les situations difficiles à l'OCOSP sont aussi prises en charge par des conseillers spécialisés.

Plusieurs écoles s'occupent de pédagogie spécialisée : l'Ecole de Verdeil de la transition école-métiers, celle de Pivert de la relève des parents en UAT (Unité d'accueil temporaire).

Actuellement, il y a 2000 enfants en institutions et le même nombre qui sont intégrés dans les écoles. Cela n'a pas diminué. Ceux qui sortent de la scolarité constituent un gros souci jusqu'à que certains soient repris par l'AI. Il est nécessaire de trouver des solutions adéquates par des aides techniques, des appuis spécialisés. Cela induit beaucoup de frustrations, car on ne va pas assez vite.

Les enfants avec des troubles envahissants du développement posent un problème de diagnostic d'abord, puis de prise en charge.

En 2009, on n'a pas fermé de places en institutions, mais on a apporté beaucoup d'aide supplémentaire. Il faut réguler la mise en place de ces aides (45 postes pour 90 établissements). Il faudra être très attentif à l'utilisation de l'enveloppe. L'attitude des enseignants est très diverse face à ces cas, notamment en face d'enfants perturbés et/ou violents.

### **Visite de l'UAT (Unité d'accueil temporaire) le Pivert à Lausanne**

Cette institution dépend de la Fondation Combe qui gère aussi la Cassagne (foyer pour enfants handicapés), le BSH – Bureau service handicap et un service ergo mobile itinérant. La Fondation a 100 collaborateurs pour 75 ETP.

Le Pivert accueille des enfants en situation de handicap de 0 à 10 ans, jour et nuit pour des séjours temporaires y compris le week-end. Il peut accueillir jusqu'à 8 enfants par jour et, entre 3 et 8 la nuit, selon la gravité des cas. En principe, cas d'urgence réservés, le lundi et le mardi sont fermés. Il y a 6 éducatrices (4 ETP) et 14 auxiliaires. Une coordination est établie avec le SESAF. L'accueil est destiné à être un relais pour répondre au CHUV et aux parents qui ont besoin d'être soulagés dans la prise en charge très lourde de ces enfants. Le Pivert dispose d'une maison avec jardin. Le rez-de-chaussée est destiné aux activités de jour et aux repas, le premier étage est réservé aux chambres. Le sous-sol est équipé d'une salle de jeux éducatifs spécialisés.

La dimension de prise en charge est à la fois médicale (CHUV) et éducative (par le personnel). Une grande flexibilité est requise ce qui donne toute sa valeur à la prise en charge. Pro Infirmis fait une évaluation tant qualitative que quantitative. La sous-commission a été très impressionnée par la qualité de l'attention portée aux enfants et l'atmosphère de prise en charge chaleureuse qui régnait lors de sa visite. D'autres structures similaires existent dans le canton dans l'Est et l'Ouest (Aigle, Etoy), une autre est envisagée à Yverdon-les-Bains.

### **Visite à la Fondation de Verdeil (mesure TEM) - Lausanne**

La Fondation de Verdeil compte 1'100 élèves (0-18 ans) dont la moitié ne sont pas en institution. Historiquement, c'était une alternative à l'internat. Pour les petits les prestations se font à domicile. La Fondation emploie 300 collaborateurs, mais pas tous à plein temps. 5 régions du canton sont couvertes avec 13 structures.

Les difficultés des enfants sont :

- des handicaps intellectuels ;
- des polyhandicaps ;
- des troubles envahissants du développement et difficultés d'apprentissage.

Les transports sont essentiels, car sinon les enfants ne pourraient se rendre dans les lieux d'accueil et de formation. Le financement était, jusqu'à l'avènement de la RPT, assuré par l'AI, il dépend maintenant du SESAF. Une coordination doit se faire avec le SPAS pour les jeunes entre 18 et 20 ans pour qu'ils ne restent pas sans soutien. Une annonce doit se faire à l'AI deux ans avant la sortie de la Fondation.

La Fondation de Verdeil est la plus grande fondation d'enseignement spécialisé du canton.

Pour les tout petits, lorsqu'il existe un constat médical de retard dès 3 mois, il y a des mesures d'accompagnement et de développement. Il faut noter que ces enfants ne sont pas à protéger, sauf exception, et ne dépendent pas du SPJ et de la LproMin (loi sur la protection des mineurs).

Les services offerts par la Fondation de Verdeil sont:

- le SEI (service éducatif itinérant) soutien aux 0-6 ans qui présentent des difficultés de développement, un accompagnement au domicile de l'enfant, une collaboration familles/intervenants ;
- les écoles d'enseignement spécialisé ;
- le réseau des classes intégrées en collaboration avec le Service de psychiatrie pour enfants, secteur Nord ;
- l'UPTI Unité pédago thérapeutique itinérante qui s'occupe d'enfants souffrant de graves troubles de la personnalité et du comportement ;
- le soutien pédagogique spécialisé (aider l'enfant à surmonter ses déficiences dans un milieu scolaire ordinaire) ;
- les centres de formation TEM et écoles de transition école-métier ;
- unité d'accueil temporaire pour enfants pas encore en âge scolaire.

Sur le territoire vaudois, il existe différentes solutions pour former ces jeunes en situation de handicap. A Lausanne, la Fondation accueille des jeunes en TEM (transition école-métier) pour leur trouver une solution, certains sont encore en scolarité obligatoire, d'autres en prolongation de scolarité. Pour chaque jeune, il doit exister une solution à la sortie de Verdeil: ateliers protégés, pré-apprentissage, apprentissage. Il faut rapidement trouver des règles de financement claires pour dépasser le problème prise en charge privée / prise en charge étatique. La Fondation de Verdeil a une mission d'intégration et travaille en étroite collaboration avec le SESAF.

### **Service de la protection de la jeunesse (SPJ)**

Deux éléments sont à suivre en 2009, celui de la protection des mineurs et de la prévention (suite du postulat Vuillemin) et celui de l'accueil de jour actualisé.

Cette année, la mise en place des réseaux LAJE est quasiment sous toit. Il reste quelques communes qui ne veulent pas entrer dans un réseau. Elles ont le droit de le faire, mais cela pose, d'après le service, des problèmes de coordination. Un bilan sera fait en 2011.

Des progrès sont à faire dans le domaine du parascolaire. On entend beaucoup parler de normes, mais pour le parascolaire elles sont plus simples et les bénévoles ne sont pas exclus. Ils sont simplement plus difficiles à trouver sur le long terme.

Les directives demandent 1 professionnel pour 12 enfants. Pour les 12 suivants il faut un professionnel + 1 auxiliaire. Pour 26 enfants, 1 professionnel et 2 auxiliaires et pour 48 enfants 2 professionnels et 2 auxiliaires.

Des aides de deux sortes sont possibles: l'aide à la pierre et l'aide au démarrage. Les coûts sont souvent lourds quand ils sont associés à l'entretien des bâtiments. De plus, les normes ECA sont perfectionnistes.

De nombreuses réactions se sont faites entendre avec la mise en consultation de l'OPEE (Ordonnance fédérale pour le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption.). Le SPJ admet que la notion de famille est très restrictive et qu'il faudra à ce titre une coordination avec la Confédération.

L'accueil des enfants requiert une politique publique pour qu'elle soit adéquate, le SPJ en est persuadé.  
*La loi sur les activités de jeunesse*

Elle est le 3<sup>e</sup> volet d'un tout après celle sur la protection des mineurs et la LAJE. Elle institue une commission des jeunes et reprend la loi sur les subventions pour encourager les communes à mettre en valeur la socialisation et la prise de responsabilités chez les jeunes.

#### *La prévention*

Ce domaine est aussi supervisé par le SPJ. Il met en place une prévention primaire, mais s'occupe plus particulièrement de la prévention secondaire.

La prévention primaire comprend l'attention particulière portée aux parents et enfants de 0-6 ans. Il y a des visites à la maternité, des visites à domicile des primipares de façon systématique, des lieux d'accueil pour parents et enfants, des carnets d'adresses donnés aux parents.

En collaboration avec l'APE et Pro Familia Vaud, le Jardin des parents est organisé avec des animations. Il y a un mandat pour toutes les régions (Morges, Yverdon, Aigle, Le Chablais, Genolier et environs, Vallorbe, Leysin par ex.)

La prévention secondaire se fait par un travail ciblé autour de familles fragilisées par le deuil et par les traumatismes divers, notamment les divorces. Cette prévention se fait avec l'aide d'associations avec qui le SPJ passe des conventions de subventionnement. Le but est de permettre un accès à la prestation en toute heure et de ne pas se heurter à des impératifs territoriaux.

On évite ainsi de déplacer des enfants. Il y a notamment l'association Astrame qui s'occupe des familles en deuil et « Tell me » des problèmes psychoéducatifs.

Les MATAS (modules d'activité temporaire alternative à l'activité scolaire) sont aussi mis en place pour donner un appui éducatif à la famille.

Dans la société, on trouve environ 5% de jeunes de 0-19 ans qui ont des troubles du comportement qui n'ont pas de barrière et qui n'agissent que dans l'émotion. Cette frange de la société augmente, mais on ne sait pas si tous ces enfants naissent avec de tels troubles ou les acquièrent à cause d'un déficit éducatif.

Souvent on confond les trois genres de préventions:

- prévention socio-éducative – SPJ-DFJC ;
- prévention de santé scolaire – DSAS ;
- prévention des incivilités – DSE.

Les compétences de ces trois entités ne sont pas les mêmes. On peut constater un défaut de coordination et d'information entre elles.

#### *6<sup>e</sup> observation*

#### ***Quelle coordination pour la prévention ?***

*La prévention est un domaine important de l'action des départements. Or les champs de compétences variés et de formations diverses qu'elle requiert pour qu'elle se déroule au mieux en fonction des objectifs sont souvent mal compris des utilisateurs.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ses intentions de coordination et d'explications dans le domaine de la prévention et des champs d'application qu'elle recouvre.*

La loi sur la protection des mineurs devra être revue, car il faut y intégrer les mesures civiles de protection internationale contre les enlèvements. Le tribunal compétent sera le TC et non plus le juge de paix. L'instruction civile sera faite par le SPJ.

Il faudra aussi définir légalement la personne de confiance qui doit prendre en charge les mineurs non accompagnés qui arrivent comme requérants à Vallorbe.

La mise en place de l'article 63a nouveau de la Constitution cantonale (accueil parascolaire) demandera aussi de gros efforts et de bien définir le rôle de l'Etat et celui des communes.

#### *Formation continue au sein du service*

Dès 2003, la formation continue est devenue régulière. En effet, il existe un grand tournus de collaborateurs et l'arrivée de nouvelles personnes demande aussi une formation adéquate. Deux fois par an, une semaine est consacrée à cette formation avec l'aide de l'unité d'appui juridique. Les ressources pour cette formation continue sont très utilisées et l'effet bénéfique constaté.

#### **Visite de l'Astrame à Lausanne**

L'Astrame est une fondation qui est en lien avec le SPJ par une convention de subventionnement. Créée il y a 15 ans pour les enfants victimes du SIDA, elle s'occupe maintenant des enfants et familles qui vivent un deuil ou une rupture (divorce, maladie). Le travail se déroule en individuel ou en groupes (max. 5 enfants) et est destiné principalement aux enfants, mais aussi à des adultes.

Trois niveaux d'offres sont proposés:

- offre phare ;
- offre spécialisée ;
- offre en réseau (ex. avec le SPJ pour un soutien socle et un suivi).

Le concept proposé se base sur la « reliance », néologisme signifiant qui relie, allie, fait alliance en tenant compte des dimensions psychologiques, existentielles, culturelles. C'est une approche psychosociale et non médicalisée face aux troubles provoqués par les ruptures de liens. Il s'adresse aux familles et aux professionnels.

Le programme comprend des modules de 7 séances qui se déroulent de la façon suivante :

- un entretien préalable avec la famille pour évaluer les signes de souffrance des enfants ;
- l'histoire de l'enfant et de sa famille ;
- les émotions et les sentiments ;
- le vécu (enterrement ou séparation) ;
- apprendre à vivre avec la nouvelle réalité ;
- renforcer les liens familiaux (les parents sont invités) ;
- bilan.

Pour les enfants très petits (dès 2 ans et demi), le travail se fait en individuel.

Pour les adultes, il existe des programmes particuliers.

Pour les professionnels, des programmes de formation autour de thèmes spécifiques sont proposés.

Astrame Vaud 2008 en chiffres, c'est:

- 123 enfants suivis (54 deuils, 63 séparations parentales, 6 maladies graves) ;
- 72 adultes suivis, ainsi que 12 familles.

Les animateurs sont des professionnels thérapeutes formés.

Astrame est maintenant déployée dans 5 cantons (VD, NE, FR, GE, VS)

Les liens avec le SPJ sont définis par une convention de subventionnement qui comprend actuellement 15 accès socle plus au cas par cas, des actions spécifiques.

La sous-commission a été impressionnée par le professionnalisme et l'empathie qui règnent dans cette fondation.

### **Visite de la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE)**

La sous-commission, au vu de l'importance de cette structure, a décidé d'y faire une visite annuelle. La situation en 2009 présente un aspect très positif en regard de l'augmentation des chiffres: 245 places ont été créées dans le domaine parascolaire et 414 dans le domaine préscolaire. Les prévisions 2010 sont encore plus optimistes, ce qui veut dire que le but fixé lors de l'adoption de la loi, soit la création de 2'500 places d'accueil collectif dans les 5 ans dès l'entrée en vigueur de la loi, pourrait être dépassé. A cela, il faut ajouter les places qui sont créées dans l'accueil familial de jour.

Il ne reste que 27 communes qui n'ont pas adhéré à un réseau, dont une seule de plus de 3000 habitants et une d'environ 1000 habitants ; sinon ce sont de très petites communes.

Le progrès consiste aussi dans le fait que ce n'est plus le bien-fondé de l'accueil de jour des enfants qui est discuté, mais bien comment l'organiser.

Afin d'avoir une vue claire des choses dans le domaine statistique qui puisse servir aussi d'outil de gestion, une enquête a été demandée au SCRIS. Elle est en cours de réalisation. Le rapport de gestion de l'an prochain y reviendra.

Une des questions récurrentes est celle de l'accessibilité financière. De nombreuses interrogations de parents ainsi que des interventions parlementaires ont conduit la FAJE à confier un mandat à l'IDHEAP sur ce sujet. Il n'est pas simple d'y répondre. En effet, pour avoir une base comparative fiable, il faut définir les critères pris en compte, les éléments de pondération qui sont admis et toute une série d'éléments qui peuvent varier d'une commune et d'une région à l'autre. L'exemple de ce qui

se fait au DSAS pour déterminer le revenu déterminant unifié (RDU) peut servir de piste tout en notant une différence ; le RDU est une aide sociale, ce que n'est pas l'accueil de jour qui, lui, relève d'une politique publique avec des prestations sociales. Un comparatif avec ce qui se fait à l'étranger a été aussi demandé. Le rapport est prévu pour fin avril 2010.

En ce qui concerne l'aspect financier, on peut relever que l'aide fédérale au démarrage a été accordée chaque fois que la demande a été faite. Elle s'élève à CHF 5'000.— par place préscolaire occupée et CHF 3'000.— par place parascolaire occupée. Elle est reconduite sur trois ans. Elle se double d'une aide cantonale vaudoise de CHF 5'000.—, respectivement CHF 3'000.— sur une seule année, versée en même temps que la subvention.

La masse salariale de l'accueil collectif a fortement augmenté ; de 94 Mio en 2008, elle a passé en 2009 à 107 Mio et, pour 2010, le budget est de CHF 133 Mio. Les contributions des partenaires financiers sont donc essentielles. A ce titre, dans le rapport de gestion de l'an dernier, il avait été mentionné l'élaboration de l'accord de contribution de l'Etat à la FAJE. Or, début 2010, il n'existe toujours pas. Cet état de fait ne peut perdurer.

#### *7<sup>e</sup> observation*

#### ***Accord de contribution de l'Etat: où en est-on ?***

*La part financière des employeurs est fixée par un pourcentage de prélèvement salarial, celle des communes par une contribution sociale par habitant prévue, elle aussi, dans la loi ; celle de l'Etat monte en puissance au fil des années et à ce titre un accord de contribution doit être élaboré. Il n'est toujours pas sous toit, ce qui pourrait conduire à des réactions des autres partenaires et à une déstabilisation du système, ce qui n'est pas du tout souhaitable.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le délai dans lequel il compte finaliser cet accord et les modalités qu'il envisage pour ce dernier.*

Au chapitre de l'organisation de la FAJE, il faut relever plusieurs éléments. La création de places et la mise en place des réseaux ont mobilisé une très grande part des forces disponibles au sein de la FAJE. Il a fallu aussi gérer un volet financier très important sans qu'il y ait de dispositions transitoires et collaborer avec des structures sur le terrain qui souvent n'étaient pas professionnelles. Cela a fait inévitablement ressortir des problèmes de gestion. Il est donc indispensable, après cette première phase d'extension rapide, voulue par le législateur, de passer à une phase de sécurisation du système. A cet effet la FAJE a mandaté une fiduciaire pour lui venir en appui. Elle aura un rôle de contrôle externe apportant ainsi une aide précieuse pour renforcer et sécuriser la gestion.

La création de nombreuses places est réjouissante, mais pose aussi une question qui est un défi permanent, celle du personnel et des normes d'encadrement. L'IPGL a 2 volées de formation par an, mais ce n'est pas suffisant. Les questions de la reconnaissance, de l'équivalence des diplômes et de la reconnaissance des acquis sont toujours d'actualité, tout comme celle de la proportion de formations tertiaires dans le personnel. Face à une situation de pénurie, la concurrence augmente. Il est donc indispensable de se préoccuper de ces aspects. Des interventions parlementaires sont d'ailleurs pendantes à ce sujet.

Les crèches d'entreprises s'approchent souvent de l'Etat pour trouver des accords de collaboration, même si elles n'entrent pas toujours dans un réseau.

#### *Problème de l'école Pestalozzi à Echichens*

Suite aux révélations de la presse concernant cette école, notre sous-commission a pris contact avec le chef de service. L'enquête interne se poursuit en collaboration avec le CCF et la DGEO pour faire la lumière sur ce qui s'est passé. La sous-commission suivra attentivement ce dossier en 2010.

## Services des affaires culturelles (SERAC)

De très nombreux sujets ont occupé le service durant l'année 2009, notamment des projets de lois, tels que:

### *La LEM (Loi sur les écoles de musique)*

Le dossier est sur la table du Conseil d'Etat. Une plateforme Etat/canton/communes a négocié les questions financières et les charges réparties en tiers entre ces 3 entités. Pour les communes, la proposition retenue est CHF 9,16 par habitant et CHF 432.- par élève inscrit aux cours. Une note de synthèse a été envoyée au Conseil d'Etat et pour avis à l'UCV et à l'ADCV. Il y a encore des divergences de vue sur le mode de financement. Sous l'impulsion des différentes parties et du Grand Conseil les négociations ont repris. Une fois les principes arrêtés, un EMPL sera préparé ; la phase de travail au Grand Conseil est prévue en 2010, car il est souhaitable que l'accord sur la péréquation intervienne avant ce débat pour que les choses soient plus claires. Pour débloquer et accélérer la procédure, le Grand Conseil a déposé toute une série d'instruments parlementaires.

### *La LAC (Loi sur les activités culturelles) qui date de 1978 est reprise complètement et scindée en deux*

- **LPC** (Loi sur la promotion de la culture). Il s'agit d'intégrer les principes de la loi sur les subventions pour avoir une base légale pour le subventionnement culturel.
- **LPMI** (Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel).

Ces deux lois sont liées, même si la matière est différente.

La procédure de consultation de ces deux lois court jusqu'au début mai 2010.

Pour la musique, en attendant la LEM, cette année le service a inscrit la subvention extraordinaire de CHF 1'500'000.— dans le budget 2010. Des négociations ont été entreprises avec certains conservatoires ou écoles pour savoir comment répartir cette aide exceptionnelle, car les termes n'étaient pas interprétés de la même manière par tous. Le dialogue a été positif.

La future loi prévoit d'harmoniser les écolages (entre CHF 1'200.— et CHF 1'300.— par an). Sa mise en application devrait durer environ 5 ans.

### *Octroi des aides*

Les subventions régulières sont octroyées selon des critères basés sur le fonctionnement durable, le rayonnement et la stabilité financière à terme. Elles peuvent concerner toutes les formes de création artistique. Ce sont d'abord les professionnels qui sont aidés ; les amateurs le sont seulement s'ils sont structurés et encadrés par des professionnels (ex. la compagnie du Clédard à la Vallée de Joux qui produit un spectacle tous les 2 ans). Il faut que les personnes ou institutions subventionnées soient vaudoises ou aient de fortes attaches vaudoises. Pour les arts visuels, le Fonds cantonal des Beaux-Arts apprécie les projets qui sont novateurs. Des demandes ponctuelles sont accordées aux projets musicaux, par ex. aide au CD (généralement pas le premier.) Le projet doit être abouti et clairement défini et faisable. L'Etat n'intervient que subsidiairement au niveau des communes. Le budget pour le soutien aux activités culturelles est de CHF 450'000.— par an. Plusieurs petits dons de CHF 3'000.— à CHF 5'000.— sont octroyés. Contrairement à la Loterie Romande qui peut soutenir des activités d'animation, le SERAC ne soutient que des activités qui entrent dans une politique culturelle clairement définie. Le service passe beaucoup de temps à répondre aux diverses demandes, à donner des pistes de financement et à coacher les projets.

La commission culturelle se réunit quatre fois par an et travaille en sous-commissions.

Pour le théâtre et la danse, il y a un fonds de CHF 650'000.— par an réparti en 3x CHF 80'000.— par convention sur 3 ans. Le reste de l'argent est réparti entre 5-6 projets.

**MCBA** (Musée cantonal des Beaux-Arts): suite au refus par le peuple du MCBA à Bellerive, un nouveau projet a vu le jour. La Halle aux locomotives de la gare de Lausanne a été retenue par le Conseil d'Etat suite aux procédures de concours dont le résultat a suscité de nombreuses réactions. Plusieurs interventions tant parlementaires que provenant des milieux concernés ont eu lieu. Des réponses sont attendues. Le futur projet devra faire l'objet d'un EMPD. Un groupe de concertation a été mis sur pied pour faire connaître et soutenir le projet retenu.

**OCL** (Orchestre de Chambre de Lausanne): l'institution a eu des problèmes financiers lourds, ainsi que des problèmes organisationnels. La ville et le canton se sont mis d'accord pour trouver des solutions. C'est ainsi qu'une convention tripartite (ville/canton/institution), comme cela se fait avec Visions du Réel à Nyon, est en train d'être élaborée. Celle avec l'Opéra de Lausanne a été revue aussi. Les problèmes financiers ont crû notamment en raison des charges, de questions de surveillance et du désengagement de la RSR. Un crédit exceptionnel de CHF 150'000.— a été inscrit au budget 2010 pour assainir les finances. Les charges de l'OCL d'environ 10 Mio seront couvertes par la Ville, 4,8 Mio, et l'Etat, 2,5 Mio, le reste l'étant par la billetterie et les dons. A la fin 2009, le président de la Fondation et l'administrateur ont démissionné. Un nouveau président a repris le flambeau. Il faudra trouver de nouveaux fonds privés pour pallier des défections de donateurs suite aux problèmes qu'a connus l'orchestre.

**BCU** (Bibliothèque cantonale universitaire): le renouvellement de l'équipe à la tête de la BCU (nouvelle directrice et nouvel administrateur) porte ses fruits. L'organisation interne a été complètement revue, de même que celles administrative et comptable. Les recommandations faites par le CCF en 2007 sont en cours de réalisation et devraient être achevées d'ici fin 2010. Le suivi est régulier entre la BCU et le CCF.

La BCU est à un moment charnière, car les supports d'information sont en pleine mutation. La nouvelle direction a analysé le fonctionnement de la BCU, sa place et son éventuelle extension. La convention avec l'UNIL sera analysée aussi. Plusieurs réorganisations de postes ont été entreprises. Par exemple, les profils de certains postes ont été modifiés par des plans de formation aux nouveaux métiers. C'est ainsi qu'est venu à la BCU un statisticien pour gérer les incidences des grandes publications sur des supports électroniques.

Il faut se poser la question de garder le support papier ou non dans pour certaines publications. La collaboration avec l'EPFL est en cours.

La nouvelle direction fait du très bon travail. Les réorganisations se sont faites sans ETP supplémentaire et dans une bonne ambiance, sans esquiver les problèmes.

**Avenches**: La réorganisation avance. La restructuration en Fondation de droit public se poursuit. De même, pour le musée, la réponse à la motion Roxanne Meyer se prépare, assortie d'une demande de crédit d'étude. Le transfert dans le Château n'est pas envisagé, car ce n'est pas une bonne solution. Par contre, d'autres sites, hors enceinte, sont possibles.

**Informatique**: Le projet de l'harmonisation de l'informatique des musées a été gelé jusqu'à maintenant, mais il est en cours de réactivation en collaboration avec la DSI et une évaluation de besoins sera faite. Un logiciel de gestion des musées comme celui du musée du Louvre à Paris est à l'étude. L'objectif est que l'informatique des musées soit réorganisée fin 2010.

**Cinéma**: Une ligne figure au budget 2010, c'est la réponse à l'interpellation « La grande vadrouille du cinéma ». Il faut travailler à une répartition des charges du cinéma pour donner des aides dans les régions. Il faut savoir que la production d'un film est un processus long et complexe, car cela représente beaucoup de monde et beaucoup d'emplois. Une aide aux courts métrages de jeunes talents est aussi prévue. La Fondation romande du cinéma regroupera les moyens destinés aux aides en région.

### **Visite au théâtre Barnabé à Servion**

Ce théâtre est en mains privées, mais reçoit une subvention de l'Etat. Il est dans un lieu exceptionnel avec un orgue de scène qui permet des jeux de musique très variés et avec un registre incroyablement diversifié. La collection de rouleaux de musique a été complètement sauvegardée sur des moyens informatiques modernes, préservant ainsi une collection musicale unique. La « costumerie » est très vaste avec un atelier qui réactualise chaque costume en fonction des spectacles. La machinerie est immense (notamment la tour de scène) et permet de manipuler de très grands décors. Les ateliers de décorations, ainsi que les locaux techniques, sont très astucieux et adaptés aux genres de spectacles donnés. L'activité économique est importante pour la région : CHF 800'000.— de retombées par an, notamment pour des emplois. Le directeur a une personnalité hors norme et un enthousiasme qui est à relever. Les orgues d'intérieur et de manège étaient en vogue avant l'avènement du cinéma parlé. Tombés en désuétude, il n'en reste que très peu. Ceux de Servion font donc partie d'un patrimoine à conserver.

### **Visite au Théâtre du Jorat à Mézières.**

A l'origine, ce théâtre a été construit en 1907-1908 par René Morax. Il se situait sur la ligne de tram Lausanne - Moudon et était destiné aux spectacles populaires avec 1000 places dont certaines étaient achetées par des privés. L'Opéra y venait. Une réfection toute récente a vu tous les bancs refaits de même que la scène et les lustres. Depuis sa construction, le théâtre avait déjà eu quelques rénovations et il en reste encore à effectuer, notamment pour les loges, les sanitaires et les toits. Comme le théâtre n'est pas chauffé, les spectacles n'ont lieu qu'entre mai et septembre. Les installations techniques sont enlevées à la fin de la saison. Environ 35'000 spectateurs par an viennent au Théâtre du Jorat.

La fermeture du théâtre avant sa rénovation a vu le champignon - la mэрule - s'installer dans quelques endroits. Des mesures urgentes ont été prises, mais il faut une inspection de fond en comble des lieux et des mesures drastiques pour qu'elle ne se propage pas.

Le centième anniversaire de l'institution a été fêté en 2008. Le Conseil d'administration du théâtre a été confronté à de graves difficultés financières en raison de manque de recettes. Après plusieurs recherches de solutions, une grande fondation a repris actifs et passifs et a fait un prêt sans intérêts remboursable au 31.12.2012 avec une mission: vente des immeubles réalisables pour rembourser le prêt. La tâche du nouveau conseil et de son bureau a été de faire redémarrer le théâtre. Les subventions du département augmenteront et les apports du privé devront permettre d'équilibrer le budget.

Sur le plan artistique, il y a une nette volonté de ne pas faire que du théâtre à la parisienne, mais de mettre sur pied des co-créations avec l'Opéra, le Théâtre de Vidy et l'OCL, de monter des spectacles inédits et d'accueillir du théâtre français avec des stars pour attirer du monde.

Sur le plan RH, il y a une directrice à 60%, une assistante à 80% et un stagiaire. Il faut un autofinancement de 85% compte tenu du fait que les frais d'exploitation se montent à CHF 780'000.—. Les communes de la région participent à hauteur de CHF 30'000.— Le financement de l'exploitation est un vrai défi tout comme sera celui des rénovations à entreprendre. La survie à terme de cette institution, implique de trouver des solutions durables. L'enjeu patrimonial est manifeste et il est hautement souhaitable que le défi soit relevé.

## **Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'année 2009.

## DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR (DINT)

**M. Claude Schwab, rapporteur :** — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'intérieur pour l'année 2009 était composée de MM. Pierre Grandjean (jusqu'au 31 décembre 2009), Philippe Reymond (dès janvier 2010) et Claude Schwab, rapporteur.

Elle a rencontré à deux reprises le chef du département et la secrétaire générale et rendu visite aux différents services composant le département, soit les :

- Service juridique et législatif (SJL).
- Service des communes et relations institutionnelles (SeCRI) avec des rencontres avec le chargé de mission pour les fusions de commune, l'adjointe aux affaires religieuses, avec les préfets de Lausanne-Ouest et Morges.
- Service de la population (SPOP) avec une rencontre avec l'Etat Civil de l'arrondissement de Vevey.
- Service pénitentiaire (SPEN) avec des entretiens avec la cheffe de l'Office d'exécution des peines et une visite à la Fondation vaudoise de probation.

Ainsi que les

- Office du tuteur général (OTG).
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) avec des visites aux Centres de Crissier, à Nyon et Sainte-Croix.
- Etablissement concordataire de détention administrative LMC (loi fédérale sur les mesures de contrainte) de Frambois.
- Responsable des ressources humaines du DINT.
- Archives cantonales vaudoises (ACV).

### Secrétariat général (SG - DINT)

Le SG a pour tâches l'appui au chef de département, l'Etat-major général (avec un adjoint plus spécialisé sur les questions de migration), les RH, la communication (qui a pris plus d'importance au cours de l'année) et les finances du DINT.

Au SG sont rattachés l'Office du tuteur général (OTG), l'Autorité de surveillance des fondations (ASF) et les Archives cantonales, ainsi que la Cellule d'appui à la mise en œuvre de la constitution (CST), également chargée du Découpage territorial (DECTER) et de la Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

En 2008, le SG a été plus particulièrement impliqué dans la réorganisation de l'Office du tuteur général (OTG) et le projet de réforme des tutelles et curatelles, dans l'amélioration des outils informatiques pour l'administration et dans la réflexion stratégique sur l'avenir de l'Autorité de surveillance des fondations (ASF) (projet d'intercantonalisation).

L'Unité départementale des Ressources Humaines (URH DINT) a été sollicitée par la mise en œuvre de DECFO-SYSREM et l'organisation des ressources humaines liée à la mise en place de CODEX (le ministère public verra ses effectifs multipliés par 10, environ 200 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2011). L'URH DINT a mis en place une formation pour les nouveaux cadres du département, en particulier s'ils viennent du privé.

## **Service juridique et législatif (SJL)**

Le rapport de gestion 2008 avait fait une observation sur le délai de traitement des avis de droit demandés au Service juridique et législatif, avec la difficulté, notamment, de gérer les priorités aux époques de l'année où se bousculent les dossiers. On peut constater que les différents services de l'Etat ont été sensibilisés à la question et qu'une amélioration a été relevée. Il n'empêche que le SJL est de plus en plus sollicité pour des projets ou activités externes aux services de l'Etat, comme l'accord conclu entre la Confédération et les gouvernements vaudois et genevois concernant le développement de l'offre ferroviaire.

Le SJL est impliqué dans la procédure de validation des textes d'initiative pour une analyse préalable mais sans qu'il n'ait de compétences décisionnelles, la validation avant récolte de signatures étant du ressort du SeCRI, la compétence finale (après récolte des signatures) étant de la compétence du Grand Conseil. Cette procédure engendre des insatisfactions qui nécessiteront une réflexion pour une réforme.

Le SJL poursuit la mise en œuvre de Codex 2010 (mise en application des réformes décidées par les chambres fédérales), qui touche au droit public, à la procédure pénale, à la procédure civile et à la protection de l'adulte et de l'enfant (droit de la tutelle). Le Grand Conseil a déjà pu adopter les lois relatives au droit public (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009), à la procédure pénale et à la procédure pénale des mineurs (entrée en vigueur prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011). L'unification de la procédure civile a également été adoptée par le Grand Conseil, mais sera soumise au referendum relatif à la suppression de la gratuité de la procédure en matière de droit du bail (mise en œuvre également prévue pour 2011). La réforme du droit de la protection de l'adulte et de l'enfant est prévue pour 2013.

Le SJL a assumé sa mission d'assistance judiciaire, dont il sera déchargé à fin 2010. Il constate une augmentation du nombre de dossiers traités, en particulier suite à des contestations en cas de refus. Par ailleurs, le SJL est responsable de l'indemnisation des victimes en vertu de la loi d'application de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (LVLAVI) adoptée par le Grand Conseil le 24 février 2009.

Mis en production en août 2009, le nouvel outil informatique pour encaisser les recouvrements est en cours de développement. Il est nécessaire pour faire face à une masse croissante de dossiers, qui, pour des raisons d'équité, devraient pouvoir tous être traités dans les délais, sans qu'il faille faire des priorités. Mais il faut relever que les montants recouverts pour les frais pénaux ont augmenté de près de 50% entre 2008 et 2009.

## **Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI)**

### *Communes*

Vis-à-vis des communes le SeCRI exerce à la fois un rôle de contrôle (finances, arrêtés d'imposition, règlements communaux, conformité des politiques communales) et de conseil et d'assistance (juridiques, administratives). Il est sollicité pour répondre aux nombreuses demandes des communes et pour offrir un appui et une aide à la décision.

Il a développé un réseau de « répondants communes », une politique d'information, et il prépare une formation pour les nouveaux élus communaux en 2011. Il est de plus en plus sollicité pour l'organisation d'élections complémentaires à la suite de nombreuses démissions dans les exécutifs communaux (325 élections communales complémentaires entre le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et le 1<sup>er</sup> octobre 2009 !).

Pour optimiser le processus de fusion de communes, le SeCRI a engagé un chargé de mission. En 2009, quatre fusions ont été votées (Bourg-en-Lavaux, Echichens, Tévenon et Vully-les-lacs). Une douzaine de projets, regroupant 53 communes, sont en cours. Le chargé de mission accompagne les trois étapes du processus : 1) discussions préliminaires ; 2) aspects opérationnels (rédaction du projet de fusion, conseils sur les règlements à adapter) ; 3) mise en œuvre de la décision. Ce travail demande

une présence sur le terrain (du chargé de mission et, aussi, du chef de département), car il faut repérer les freins à la fusion, donner une information transparente, rassurer... selon la formule du chargé de mission : « Une fusion en soi n'est pas compliquée. Ce sont les gens qui sont compliqués ! »

En 2009 le SeCRI, en collaboration avec la « Cellule Constitution », a appuyé la démarche politique de la plate-forme entre le Conseil d'Etat et les associations faîtières des communes (UCV, AdCV) afin de préparer une réforme de la péréquation financière.

### *Préfectures*

La sous-commission a rendu visite à deux préfectures issues du découpage territorial récent, l'une par création d'une entité nouvelle, l'autre par regroupement de communes appartenant à trois districts anciens.

Composée de huit communes seulement, la préfecture de Lausanne-Ouest compte plus de 65'000 habitants et la constitution de ce nouveau district a un sens, prenant place entre ceux de Lausanne et de Morges. Parmi les mandats qui lui sont attribués, le préfet relève un phénomène inquiétant, l'augmentation des hospitalisations forcées. La suppression de quelques attributions actuelles ou à venir (dans le domaine de l'apprentissage, du règlement de petits délits ou de la justice des mineurs) ôte à la fonction une part de travail de proximité, mais la situation sociale demande un engagement plus fort dans le domaine de la prévention des incivilités, en particulier auprès des jeunes.

La constitution du nouveau district de Morges (regroupant des communes des districts de Morges, d'Aubonne et de Cossonay) a représenté un défi, car il s'agissait de respecter les mentalités régionales sans créer de « sous-districts » : des actions ont été menées pour donner une unité à cet ensemble, composé de 66 communes (63 après la fusion approuvée de Colombier, Monnaz, Saint-Saphorin-sur-Morges et Echichens).

L'évolution de la fonction de préfet mérite une attention particulière ; le redécoupage territorial, la LPref (Lois sur les préfets et les préfectures du 27 mars 2007), la suppression de certaines attributions, la reprise par le SeCRI de tâches de proximité (mise sur pied d'un réseau de « répondants de communes » et engagement d'un délégué aux fusions de communes) et de prestations spécifiques aux communes (sur les plans financier et juridique notamment) demandent un bilan à moyen terme. Il ne sera pas possible à terme d'éviter une réflexion fondamentale sur le rôle des préfets dans une société qui n'a cessé d'évoluer depuis 1803. Les remarques faites par la Commission de gestion sur l'exercice 2007 n'ont pas perdu de leur pertinence : « Il s'agira de veiller à donner aux préfets une place mieux définie dans les organigrammes de l'Etat, de mieux tirer profit de leur connaissance du terrain, de valoriser leur rôle d'intermédiaire entre le Canton et les régions. »

### *Eglises et communautés religieuses*

Dans le domaine des relations avec les Eglises et les communautés religieuses, la sous-commission a examiné quatre questions :

- la convention avec les Eglises et communautés déjà reconnues ;
- l'établissement du règlement d'application de la LRCR (loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public) ;
- le soutien du canton au Centre d'information sur les croyances (CIC) ;
- l'administration de la cathédrale.

Une convention a été signée avec l'Eglise Evangélique réformée du Canton de Vaud, la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud et la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud pour 2010-2014. Il est à relever l'excellent état d'esprit dans les négociations et la clarification des missions respectives de l'Etat, des Eglises et de la communauté israélite.

Le 9 janvier 2007, le Grand Conseil a adopté la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public (LRCR).

Plusieurs communautés religieuses ont fait une demande de reconnaissance, mais le Conseil d'Etat n'a pas encore adopté le règlement d'application prévu à l'art. 10.

Il s'avère que le règlement était prêt à être adopté en automne 2009, mais le Conseil d'Etat a jugé plus sage de ne pas le publier au moment de la campagne fort émotionnelle sur l'interdiction des minarets en Suisse. Il est donc attendu pour le printemps 2010, afin d'entamer dans un délai convenable les travaux concernant des communautés qui souhaitent depuis longtemps une reconnaissance.

En ce qui concerne le CIC (Centre d'information sur les croyances), il s'agit de donner une base légale pour le subventionnement de cet organisme, principalement soutenu par l'Etat de Genève (avec une subvention des cantons du Tessin, du Valais et de Vaud : pour ce dernier CHF 30'000.— au budget 2010). Comme près de la moitié des demandes émanent de Vaudois (en particulier d'administrations scolaires, fiscales, policières...), il s'agira de faire une analyse de « marché » (avec la question du coût des prestations et de la suppression de la gratuité), de fonctionnement et de subventionnement. La Commission de gestion souhaite que cette question soit réglée avant la fin de l'année, pour qu'une subvention 2010 puisse être accordée conformément à la loi.

Pour la gestion et l'utilisation de la cathédrale, les contacts se poursuivent entre les nombreux partenaires et utilisateurs, mais, avant d'établir une gouvernance plus claire et plus efficiente, il s'agit d'abord, en concertation avec le DINF, de répondre à différentes questions sur l'entretien de l'édifice (suite à une pétition, au rapport de la Cour des Comptes et à diverses interventions).

### **Service de la population (SPOP)**

La division « Etrangers » a pu améliorer la gestion des dossiers, malgré la mise en application des accords de Schengen, l'introduction de la nouvelle carte pour étrangers, l'extension de la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie, les lacunes du système informatique (SYMIC) et la constance des entrées de population étrangère (environ 20'000 pour 2009, avec un solde migratoire). Le traitement quotidien, conduit avec des simplifications de procédure, est effectué par le personnel de la division, renforcé par l'engagement d'une task force de 5 ETP supplémentaires jusqu'à fin 2010. La situation devra être réévaluée lors de l'établissement du budget 2011.

La division « Asile » a appliqué dès le 12 décembre 2008 les accords de Dublin, qui prévoient le renvoi des requérants dans des pays européens, s'il est avéré qu'ils y avaient déposé précédemment une demande d'asile. Les procédures se heurtent à plusieurs difficultés : la lenteur du traitement par la Confédération, qui a pour effet d'allonger la durée de séjour sur sol vaudois, la difficulté de renvoi dans certains pays (en particulier la Grèce et surtout l'Italie, où 69 des 155 renvois de l'année 2009 ont été effectués), ainsi que des situations marquées par des problèmes de santé. Dans plusieurs cas, il s'est avéré que les conditions « d'accueil » des pays n'étaient pas à la hauteur des exigences minimales de dignité et de soins. Des interpellations ont été déposées à ce sujet. Par ailleurs, la question de l'aide « d'urgence », qui n'en est pas une, continue de susciter des crispations et de provoquer des situations de plus en plus difficiles ; le canton est appelé à utiliser sa marge de manœuvre, même étroite, pour trouver des solutions plus conformes à la dignité humaine, inscrite dans sa Constitution.

Dans la division ECNDI (Etat Civil, Naturalisations, Documents d'Identité), le secteur des naturalisations a pu raccourcir les délais de traitement, ce qui a eu pour effet de valider 4959 naturalisations en 2009, un chiffre record.

La mise sur pied de l'établissement de passeports biométriques (pour le 1<sup>er</sup> mars 2010 et pour les étrangers ressortissant des Etats tiers dès l'automne 2010) a dû tenir compte de la motion déposée par le député Maximilien Bernhard (transformée en postulat) et il a fallu trouver une solution provisoire avec des locaux de réception installés au chemin de Mornex. Ce guichet unique peut être ouvert 65 heures par semaine, dont toute la journée du samedi.

La section Etat Civil a terminé la mue informatique qui permet de consulter tous les registres en ligne ; avec cette réalisation, la professionnalisation du métier et la concentration des offices (en 15 ans on a

passé de 84 à 28, puis à 15 et finalement 4 arrondissements) ont profondément transformé la fonction d'officier (et de plus en plus « d'officière ») d'Etat Civil. Le déménagement du centre administratif de Lausanne à Moudon s'est effectué en automne.

La question des enquêtes sur des mariages ou des partenariats qui pourraient paraître de complaisance (« L'officier de l'Etat Civil refuse son concours lorsque l'un des fiancés ne veut manifestement pas fonder une communauté conjugale mais éluder les dispositions sur l'admission et le séjour des étrangers. » art. 97a du Code Civil) a fait l'objet d'une procédure bien définie, avec protocole d'audition écrit et signé et possibilité de recours à la Cour de droit administratif du Tribunal cantonal. En 2009, cette démarche délicate confiée à des officiers d'Etat Civil dont ce n'est pas le rôle premier a dissuadé une cinquantaine de couples de conclure une union.

Le Bureau cantonal de l'intégration des étrangers et de prévention du racisme a déployé son activité, notamment en organisant la 7<sup>e</sup> édition des Assises vaudoises de l'immigration (en collaboration avec la nouvelle Chambre cantonale consultative des immigrés), en faisant reconnaître comme centre de compétence son Bureau cantonal pour l'intégration (reprise d'activités assumées jusqu'alors par le CSP), en traduisant en 10 langues sa brochure d'information pour les personnes étrangères s'installant dans le canton et en faisant adopter par le Conseil d'Etat des priorités 2009 – 2012 en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

### **Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)**

Après un pic de prises en charge durant l'hiver 2008 – 2009, les effectifs se sont stabilisés et l'EVAM (Etablissement Vaudois d'Accueil aux Migrants) assiste environ 4500 personnes, avec différents statuts. Les requérants logés à Lausanne (dans le bâtiment sis à la rue du Simplon, qui est repris par le SPEN) ont été transférés dans d'autres structures ou des logements individuels ou familiaux. Mais l'EVAM travaille constamment à flux tendu, malgré la récupération de logements suite à une dénonciation de baux qui est malheureusement survenue à la période de Noël 2008.

Si le centre de Nyon fonctionne à satisfaction au vu des conditions précaires de son installation dans un abri PC en février 2009, il s'agit de trouver des solutions d'hébergement hors sous-sol. Il faut relever qu'à Nyon comme dans d'autres endroits (Moudon, Sainte-Croix, Bex, par exemple), l'insertion de centres de requérants au sein d'une population locale n'est possible que par l'engagement de groupes de bénévoles qui font le lien entre les pensionnaires de l'EVAM et la population locale.

Les visites de la sous-commission à Crissier et Sainte-Croix ont mis en évidence la nécessité d'une collaboration plus étroite entre l'EVAM et le service de l'emploi, pour pouvoir répondre sans délai aux demandes des entreprises qui cherchent des collaborateurs temporaires ou pour mettre sur pied des programmes d'utilité publique (à Sainte-Croix, par exemple, le nettoyage de pâturages). Par ailleurs, la question des programmes d'occupation de requérants comme traducteurs doit être repensée, car elle ne correspond pas aux critères stricts des programmes d'occupation. A Nyon, on a pu mesurer l'importance de séparer le lieu d'hébergement, provisoirement situé dans un abri PC, et le lieu d'animation et de formation, situé à l'Esp'Asse, grâce, entre autres, à la municipalité.

A relever encore une question comptable : au passif de son bilan, l'EVAM a hérité de la FAREAS une dette de 7,7 millions de francs envers le canton. Cette dette « historique », qui résulte d'une interprétation erronée de sommes dues par la Confédération, ne pourrait être remboursée que par des subventions excédentaires du canton ou par la vente d'immeubles qui, eux, sont nécessaires à l'EVAM, d'où la question de conserver cette dette dans les actifs du canton ou, de la part du canton, de procéder à son amortissement pur et simple.

## **Service pénitentiaire (SPEN)**

2009 a été l'année des records absolus en matière de surpopulation carcérale. On a comptabilisé 259'241 journées de détention pour un maximum officiel de 232'140. Après l'année 2006, qui détenait le « record » précédent, il y avait eu tassement suite à l'application du nouveau Code pénal. Mais la croissance a repris, pour de nombreuses raisons : accroissement du nombre de journées avant jugement, mais aussi accroissement du nombre de journées après jugement à La Croisée, au Bois-Mermet ou à La Tuilière, par manque de places dans les établissements prévus pour l'incarcération après jugement.

En attendant la réalisation de projets d'envergure (nouvel établissement de semi-détention dans l'immeuble de la rue du Simplon ; établissement concordataire de détention pour mineurs à Palézieux ; extension du pénitencier des Etablissements de la Plaine de l'Orbe ; construction d'un établissement de réinsertion sécurisé pour des détenus souffrant de troubles psychiques ; sécurisation de la Colonie), de petites mesures ont pu être prises comme la suspension des conversions d'amende ou la suspension du secteur psychiatrique à la Tuilière, mais la situation est très tendue.

Les conséquences de cette surpopulation sont diverses : hébergement (deux détenus dans une cellule prévue pour un ; matelas au sol), activités en diminution, sécurité (tensions et conflits ; personnel fatigué, absentéisme). Après l'agression de cinq collaborateurs aux EPO par des personnes détenues présentant des troubles psychiatriques, des mesures ont été prises.

Malgré cela, « on tient le cap »... et les conflits et « bringues » quotidiens restent maîtrisables grâce à l'engagement de chacun. Mais des incidents plus graves restent toujours possibles dans une situation de surpopulation, aggravée par la prise en charge de cas individuels dont la pathologie et/ou la dangerosité ne trouvent pas de réponse, rendent la captivité insupportable et mettent à l'épreuve le personnel pénitentiaire.

Suite aux rapports du Contrôle cantonal des finances, un gros effort a été entrepris pour harmoniser les procédures comptables des établissements. Plus de 60 recommandations ont été analysées, un tableau de délégation de compétences a été établi et les procédures comptables ont été formalisées. Il reste à adapter quelques logiciels.

L'Office d'exécution des peines (OEP), qui avait déménagé de la Cité à Penthalaz, constitue la plaque tournante entre les autorités judiciaires et les différentes modalités d'application (de la prison aux arrêts à domicile avec bracelets en passant par les travaux d'intérêt général (TIG) confiés à la Fondation Vaudoise de Probation ou les traitements thérapeutiques institutionnels). Il est chargé de la gestion individuelle des condamnations. Il gère également les séquestres et la conversion des peines. Ce dernier secteur est en surcharge chronique.

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement du Comité des visiteurs de prison, composé de cinq députés et de cinq experts nommés par le Conseil d'Etat, dont le président. Il a ainsi utilisé la marge de manœuvre qui lui avait été accordée par la loi du 4 juillet 2006 sur l'exécution des condamnations pénales (art. 16) pour mettre sur pied un comité qui paraît hybride, dans la mesure même où il s'agit d'une commission à la fois extraparlamentaire (la majorité de fait échappe aux députés élus par le Grand Conseil) et parlementaire (il doit rapporter devant le Grand Conseil).

### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Mise en œuvre de Codex***

*La Commission de gestion a pris note des décisions du Conseil d'Etat, approuvées par le Grand Conseil, concernant l'augmentation en ressources humaines du Ministère public et de l'Ordre judiciaire pour la mise en œuvre de Codex (volet pénal). Elle s'interroge quant aux conséquences de la réforme sur l'entier de la chaîne pénale et, en particulier sur les modalités d'exécution des peines*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'impact de Codex sur le Service pénitentiaire et sur ses conséquences en terme de ressources humaines et d'infrastructure.*

## **Fondation vaudoise de probation**

La Fondation vaudoise de probation (FVP) reçoit une enveloppe financière de l'Etat, qui couvre les 2/3 de son budget, le solde étant recherché par la Direction auprès de donateurs privés. Elle a pour but d'aider, soutenir, contrôler les personnes libérées après avoir subi des peines privatives de liberté, de faire appliquer les conditions imposées aux personnes libérées sous conditions et aux personnes condamnées à des arrêts domiciliaires ainsi que d'organiser et de gérer les travaux d'intérêt général (TIG).

La sous-commission a visité un atelier de menuiserie et des chantiers en plein air dans la région de Carrouge, Mézières, Corcelles-le-Jorat (renaturation d'un ruisseau et construction d'une échelle à poissons, aménagement d'un biotope, rénovation lourde d'un refuge forestier, entre autres). Elle a apprécié l'utilité des TIG et l'encadrement des personnes qui y sont astreintes ainsi que la collaboration avec les communes et collectivités publiques qui peuvent bénéficier des TIG.

## **Etablissement concordataire de détention administrative LMC de Frambois**

Inauguré en 2004, l'établissement concordataire de Frambois, à Vernier (Genève), accueille des détenus administratifs, personnes en situation illégale en Suisse et pour lesquelles une expulsion a été ordonnée. Il est géré par une Fondation à laquelle participent les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud, qui ont recours à cette structure.

La visite de la sous-commission a mis en lumière deux problèmes : celui de la taille d'un tel établissement et celui de sa gestion.

En effet, la capacité de 20 places est mal adaptée aux nécessités d'animation, de surveillance et de sécurité. L'établissement de Frambois souffre de ce qu'on pourrait définir comme un sous-effectif structurel : il doit assurer une présence 24 heures sur 24 avec des exigences de sécurité et de disponibilité pour une population qui voit augmenter le nombre de personnes ayant purgé une peine plus ou moins longue dans un établissement pénitentiaire et de personnes souffrant de troubles psychiques. Si l'on ajoute la mission particulière de ce type d'établissement qui, dans l'idéal, devrait préparer au départ, au renvoi et aux conditions qui les attendent dans leur pays d'origine des personnes qui ne sont pas volontaires, il faudrait un personnel plus nombreux et plus diversifié. Pour des raisons budgétaires évidentes, la taille de Frambois est trop petite pour permettre une gestion efficiente et une prise en charge plus adaptée.

Sur cette difficulté de taille critique s'est développée une gestion problématique. L'année 2008 a vu le départ de l'ancien directeur, une forte proportion de maladies chroniques et d'absentéisme du personnel et un contentieux de plus de 3000 heures supplémentaires. Beaucoup de collaborateurs sont devenus polyvalents pour pallier des lacunes d'organisation. Protectas qui, à l'origine, était chargée de la surveillance de nuit, a été de plus en plus mandatée pour des prestations de jour (remplacement de personnel absent...) sans que le financement de ces nouvelles prestations n'ait été prévu au budget.

Pour y voir clair, le Contrôle Cantonal des Finances du canton de Vaud a été mandaté : s'il a pu constater que la comptabilité est régulièrement tenue, il a mis le doigt sur la carence du système de contrôle interne, sur le flou qui règne entre les dispositions concordataires et les règles en vigueur dans le canton de Genève, le partage des compétences entre le Conseil de fondation et le directeur (en principe, celui-ci est limité à 5'000 Frs de dépenses) et la carence de compétences comptables.

Quant à la question des heures supplémentaires, elle révèle plusieurs problèmes : la manière d'enregistrer et de valider les heures supplémentaires, les vacances non prises (qui, selon les dispositions légales, ne sauraient être remplacées par des prestations financières ou autres avantages), la prise en compte des « jours offerts par le Conseil d'Etat genevois »... Quelle que soit la solution adoptée pour régler ce contentieux, cela signifie un dépassement des dépenses budgétisées.

2<sup>e</sup> observation  
**Frambois**

*La Commission de gestion a constaté des difficultés liées à la conception et à la gestion de l'établissement concordataire de détention administrative LMC de Frambois*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures que prend la Fondation pour assainir la gestion du centre et sur l'opportunité de maintenir une structure mal dimensionnée pour appliquer la Loi sur les mesures de contrainte (LMC)*

**Office du tuteur général (OTG)**

En attendant la réforme du droit de l'adulte et de l'enfant (2013 ?) l'Office du tuteur général poursuit sa mission difficile, avec une population de plus en plus fragilisée, l'augmentation constante du nombre de dossiers qui lui sont confiés (10% en 2009), les difficultés de recrutement, des restructurations en cours (le mandataire externe n'a pas terminé sa mission d'audit et de conseil en 2009), la collaboration parfois difficile avec les justices de paix et des lenteurs pour faire aboutir la gestion comptable.

C'est sur cette dernière question que s'est penchée la sous-commission. En effet, la gestion informatique des dossiers par TUTELEC, décidée en 2003, n'est pas encore pleinement opérationnelle. Il s'avère que le programme était ambitieux au départ (avec intégration des données de l'OTG et des justices de paix) et qu'il a accueilli en cours de route des demandes complémentaires. Cela cause un gros investissement en temps et en énergie ainsi que des frustrations, parce que les effets bénéfiques pour les usagers n'apparaîtront qu'à la fin du processus. Mais avec l'appui du Secrétariat Général du DINT et de la DSI, on espère voir le bout du tunnel à fin 2010.

Par ailleurs, l'OTG a apporté sa contribution à la réforme attendue du système de tutelles et de curatelles. Le Conseil d'Etat doit apporter des réponses et faire des propositions suite aux divers objets déposés par le Grand Conseil sur cette question.

**Archives cantonales vaudoises (ACV)**

Les Archives cantonales, après la migration des données, ont contrôlé et adapté les bases de données DAVEL (fonds conservés par les Archives cantonales) et PANORAMA (fonds conservés par les communes) ; ces données ont été ou vont être mises en ligne. Le directeur a complété les quatre volets de l'histoire de l'administration vaudoise par *L'histoire illustrée de l'administration vaudoise (1803 - 2007)*.

Mais les archives ne se cantonnent pas dans le passé ; elles sont concernées au premier chef par le présent et l'avenir. Il s'agit de relever le défi posé par la mémoire d'une société qui bascule dans des procédures informatisées et où le bon vieux papier est remplacé par des documents foisonnants et dont la lisibilité à long terme peut être problématique. C'est à ce titre que les Archives cantonales demandent depuis des années une loi qui donne des principes d'organisation pour l'ensemble de l'administration cantonale et pour les administrations communales. D'autres cantons comme Bâle-Ville et la Confédération ont déjà adopté des politiques d'archivage et il importe que notre canton puisse présenter un projet cohérent d'harmonisation des procédures informatiques tant pour le canton que pour les communes. Le Grand Conseil aura l'occasion d'en débattre à l'occasion de la loi sur l'archivage, dont l'avant projet a été mis en consultation jusqu'au 26 février 2010. La question appelle des décisions de nature politique et non seulement technique (voir rapport de la CTSI sur la GED, gestion électronique des données).

## **Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'intérieur pour l'année 2009.

## DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

**M. Laurent Wehrli, rapporteur** : – La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour l'exercice 2009 était composée de MM. Jean-Luc Chollet et Laurent Wehrli, rapporteur.

### Introduction

En 2009, les services du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) étaient les suivants :

- Secrétariat général (SG-DSAS).
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).
- Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS).
- Service de la santé publique (SSP).
- Service des Hospices – CHUV (HC).

### Secrétariat général (SG-DSAS)

#### *Projets particuliers*

Le Secrétariat général (SG) du DSAS a continué son action de coordination et d'appui aux autres services au sujet de projets majeurs. Ainsi en est-il de l'élaboration des adaptations à la révision de la LAMal, avec les services de la santé publique (SSP) et des assurances sociales et de l'hébergement (SASH). Ce processus, itératif, est de longue haleine. Il prévoit des changements importants en matière de planification, financement et gestion du système de santé. Nul doute que sa mise en consultation fera émerger de nombreuses réactions.

Le SG a élaboré en 2009 un projet d'EMPL sur l'introduction du revenu déterminant unifié (RDU) dans le canton et d'un EMPD présentant le schéma directeur informatique y relatif. L'objectif de ce projet vise à simplifier l'administration (partage des données de base par exemple, évitant ainsi leur saisie à de multiples occasions) tout en clarifiant l'ordonnancement et la priorisation – la hiérarchisation – des aides cumulatives, afin d'éviter de nouveaux effets de seuil péjorant notamment les personnes ayant encore une activité professionnelle totale ou partielle, mais insuffisante en regard du revenu minimum.

La recherche de nouvelles mesures d'aide sociale visant à diminuer le nombre de personnes au revenu d'insertion (RI) s'est poursuivie. Ont été ainsi proposées des rentes-ponts pour les personnes proches de l'âge AVS et des prestations complémentaires pour les familles. Le mode de financement retenu dans le projet du département et les propos, parfois maladroits, tenus lors de leur présentation, ont eu pour conséquence un blocage des milieux patronaux. Malgré la mise sur pied de plusieurs occasions de dialogue et la recherche de solutions avec l'ensemble des partenaires concernés, le département a dû reconnaître que la poursuite, sans changement, de ces propositions n'a pas recueilli à ce stade de consensus suffisant.

Le SG a également accompagné l'ouverture d'une permanence téléphonique dans le cadre du programme cantonal de prévention du surendettement, programme soutenu par les communes qui vise à informer et orienter les personnes qui se retrouvent dans une telle situation, voire – et c'est bien l'objectif – à éviter à d'être ainsi acculées.

La gestion informatique s'est bien mieux passée en 2009 que précédemment. Le dialogue avec l'organisation et les personnes en charge de l'informatique et ses développements est renoué. Il convient de saluer cette évolution.

#### *Facture sociale*

Dans le cadre des travaux de la Plateforme Canton-Communes sur la révision de la péréquation intercommunale, la détermination de la facture sociale a fait l'objet d'une analyse par un groupe de travail coordonné par le SG et disposant de représentants de l'Administration cantonale et des Associations de communes. Plusieurs propositions ont été formulées, afin de modifier les éléments intégrés dans la facture sociale et donc son total.

Par ailleurs, le SG a poursuivi son activité de secrétariat du Conseil de politique sociale (CPS). A ce titre, il a notamment géré la rédaction et l'envoi d'une feuille d'information après chaque séance. C'est une occasion supplémentaire de dialogue avec les communes au sujet de ces questions sociales souvent très controversées. Il faut cependant constater qu'aucune commune n'a profité de cette possibilité de réagir ou de présenter des propositions à ce sujet !

#### *Suivi des recommandations du CCF*

Au sein du département, le suivi des recommandations du CCF est à l'ordre du jour des séances interservices qui ont lieu 2 à 3 fois par année. Pour le CHUV, cet objet est traité au sein du Comité d'audit, qui est présidé par le chef du DSAS, en présence du secrétaire général et de représentants du CCF. Le SG est responsable de la gestion des éléments en suspens, afin de ne pas en oublier. A ce titre, il faut noter que le DSAS est sans aucun doute le département où très peu de recommandations sont en attente de réponses (3 au 31.12.2009).

## **Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)**

#### *Etablissements médico-sociaux (EMS)*

La sous-commission a visité deux groupes importants d'établissements médico-sociaux (EMS) en 2009 : la Fondation Mont-Riant et la société Home-Age S.A. La Fondation Mont-Riant a eu 20 ans. Dans ses diverses structures sont accueillis 109 résidents et y travaillent 159 personnes représentant 103 ETP. Son conseil, composé de sept membres, est présidé par l'un des préfets du district Jura-Nord vaudois. Cette situation d'un « lieutenant de l'Etat » présidant une telle structure financée de manière importante par l'Etat, peut paraître surprenante. Elle sera bientôt caduque, puisque le président-préfet a annoncé qu'il quitterait la présidence de cette fondation dans quelques semaines. Son directeur a aussi annoncé qu'il quitterait son poste d'ici quelques mois.

Suite à de nombreux contrôles (CCF, CIVEMS), faisant notamment écho à des critiques et accusations importantes portées à l'encontre du management de cette entreprise, il est à relever qu'aucun problème grave n'a été mis à jour. On est donc d'autant plus surpris de la vigueur avec laquelle les responsables de cette fondation, accompagnés de représentants de l'Administration cantonale, défendent cette institution et sa structure, complexe, du type « holding » !

La société Home-Age S.A. est également une structure multiple, regroupant d'autres entreprises et fondations. La logique du système mis en place semble claire et bien assumée par les personnes de la direction. Les synergies existent entre EMS, appartements protégés, Unité d'accueil temporaire (UAT), etc. Les relations entre les entités font l'objet de conventions et de contrats. Les comptes de toutes les entités sont audités chaque année. La mise en œuvre de la Convention collective de travail (CCT) de ce secteur professionnel est en cours. Des certifications élargies de qualité ont été attribuées à ce groupe.

*1<sup>re</sup> observation*

***Respect des règles lors de passation  
de marchés entre entreprises du même « holding »***

*Certains établissements médico-sociaux (EMS) sont organisés en groupe, voire en holding. En plus des aspects sanitaires, diverses entreprises appartenant aux mêmes propriétaires sont en charge par exemple de la restauration, du nettoyage ou de l'entretien du linge. Ces marchés sont alors liés au sein de ce groupe ou « holding ».*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa vision de telles attributions directes de marchés, en regard notamment de la loi sur les subventions et des règles des marchés publics.*

***CIVEMS***

Un nouveau questionnaire a été élaboré en 2009 pour les contrôles par la CIVEMS des EMS gériatriques et psychiatriques. La sous-commission relève que cette dernière évite enfin certains doublons avec d'autres mesures de suivi des EMS subventionnés, par exemple au plan financier en tenant compte des rapports des fiduciaires ou lorsqu'une certification de qualité, de type ISO ou similaire, existe.

Tous les deux mois, une séance réunit le chef du DSAS, le chef du SASH et la personne responsable de la CIVEMS afin de suivre les institutions posant le plus de problèmes, soit environ 15 à 20 en moyenne ces dernières années. Il s'agit alors surtout de situations de contention et quelques cas de direction insuffisante. Une seule contestation des décisions CIVEMS a été déposée en 2009. La collaboration avec l'Association vaudoise des établissements médico-sociaux (AVDEMS) fonctionne, tout comme a pu se renforcer celle avec le SPAS, vu ses responsabilités similaires de suivi des établissements actifs dans le domaine de l'handicap.

La situation au sein de l'EMS Silo qui a vu son Conseil de fondation se séparer du directeur, qui a, alors, reçu de nombreuses réactions et marques de soutien a été évidemment suivie par le canton, afin notamment de s'assurer que le bien des patients a été toujours assuré. Ce qui a été le cas.

***Assurance- maladie***

149'000 habitants du Canton de Vaud ont reçu en 2009 un subside partiel ou total pour la prise en charge de leur assurance-maladie, soit environ 22% de la population vaudoise ! Le SASH a poursuivi la mise en œuvre de diverses mesures, afin de supprimer au maximum les effets de seuil particulièrement péjorant pour certaines catégories de personnes et de simplifier les démarches des assureurs permettant ainsi une meilleure maîtrise des frais administratifs.

Le volet social de l'Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accidents (OCC) sera développé, suite à l'audit conduit par l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA) et à l'arrivée d'un nouveau directeur, après le triste décès en fonction du responsable, quelques jours avant son départ à la retraite. L'OCC est ainsi déjà à disposition tant des assurés que des assureurs pour trouver des solutions concrètes de règlement en cas de cessation de paiement des cotisations. Mais des décisions négatives sont également prises à l'encontre des personnes qui ne démontrent aucune volonté d'agir pour contenir, voire diminuer les coûts.

Suite aux démarches d'information et de conseil, plus de 17'000 bénéficiaires de subsides ont changé d'assureur en 2009, sur près de 30'000 personnes potentiellement concernées. Grâce à cette action, l'économie annuelle des assurés sur leurs primes a été de 5,4 millions de francs et celle de l'Etat de 1 million de francs.

***Logements protégés***

Un catalogue déterminant l'offre et les caractéristiques des logements protégés et/ou adaptés a été établi. Ce type d'appartement propose une alternative supplémentaire entre le domicile et

l'hébergement en EMS. Un logement adapté est une structure dont l'architecture est conçue pour des locataires en situation de fragilité. Aucun service annexe particulier n'est proposé. Un logement protégé offre, en plus d'une architecture adaptée, des prestations socio-hôtelières et d'encadrement sécuritaire.

Le canton compte actuellement 32 immeubles totalisant plus de 1'000 logements protégés et/ou adaptés. 39 projets en cours, représentant 770 logements supplémentaires, ont également été recensés.

## **Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)**

### *Revenu d'insertion (RI)*

L'évolution du nombre de personnes recevant le revenu d'insertion (RI) demeure une préoccupation importante. Certes, un tassement, voire une légère décline de la quantité de dossiers a été vécue au début de 2009. La crise économique a cependant eu pour conséquence directe une augmentation des dossiers au cours des derniers mois de l'année passée en revue. Fin 2009, ce sont plus de 22'000 personnes qui dépendaient du RI.

Dans le cadre d'une analyse plus fine, il convient de relever les premiers effets des mesures prises depuis quelques années pour lutter contre les effets de seuil et faciliter la (ré)insertion sociale et professionnelle (33 mesures dispensées par 23 organismes reconnus, sans compter FORJAD – programme d'insertions des jeunes adultes par la formation professionnelle – qui comptait 502 jeunes en formation professionnelle au 31 décembre 2009).

L'augmentation de la part de personnes qui reçoivent un RI partiel venant compléter un salaire encore insuffisant est une bonne nouvelle (50% des bénéficiaires en 2009, 44% en 2008) ! En effet, ces personnes peuvent ainsi conserver un lien avec la vie professionnelle et demeurer ainsi insérées socialement, tout cela avec une diminution des charges du RI et donc de la facture sociale.

Une réorganisation des tâches des assistants sociaux – suivi social – et du personnel administratif – suivi financier – des centres sociaux a été initiée en 2009 au travers de la définition des principes directeurs de l'action sociale, les missions des enquêteurs et des conseillers en insertion se poursuivant comme précédemment. Une visite au Centre social régional (CSR) de Nyon a permis de prendre la mesure des changements que cette nouvelle organisation occasionne.

### *Logements d'urgence*

L'ouverture en mai 2009 de logements d'urgence à Vevey, a permis de résoudre l'essentiel du problème des logements d'urgence dans le canton en complément des dispositifs actifs à Lausanne et à Yverdon-les-Bains. Il convient de saluer cette réalisation établie dans le cadre d'une collaboration étroite entre le canton, l'Association intercommunale de la région sociale de la Riviera et Caritas Vaud. Lors de la visite précitée au CSR de Nyon, il a pu être constaté que certaines situations problématiques subsistent encore, vu la forte augmentation des expulsions et le fait que les quelques logements de secours prévus par certaines communes sont souvent déjà occupés.

Si donc la situation des logements d'urgence est meilleure, celle des logements de transition doit encore faire l'objet de décisions. En complément de diverses mesures, un projet sur la Riviera devrait permettre de trouver de nouvelles réponses utiles à ces problèmes importants vu le niveau très bas du taux moyen de disponibilité des logements, connu depuis plusieurs années dans le Canton de Vaud.

### *Plan stratégique Handicap 2011*

Suite à la mise en œuvre de la RPT et des nouvelles responsabilités cantonales en matière de soutien aux personnes en situation de handicap, tout particulièrement dans le suivi des institutions accueillant ces personnes, un plan stratégique « Handicap 2011 » a été élaboré en 2009.

Même si tous les éléments contenus dans ce Plan n'ont pas encore fait l'objet de décisions formelles de réalisation, il convient de relever que cette analyse fondera plusieurs propositions de réformes d'organisation et de modifications réglementaires et légales.

Par ailleurs, les modèles d'évaluation de la qualité des établissements doivent encore être redéfinis. Le renforcement des synergies entre la CIVEMS (voir supra) et l'Organe de contrôle des établissements socio-éducatifs (OCESE) est planifié. La sous-commission ne peut que se réjouir du développement du travail en commun des services en charge des EMS et des institutions pour personnes en situation de handicap, afin de simplifier l'action dans le terrain tout en assurant la qualité de la prise en charge. La procédure d'octroi et de gestion des autorisations de diriger les établissements socio-éducatifs et d'exploiter les ateliers doit encore être finalisée.

Une Commission cantonale sur le handicap mental devra être bientôt nommée. Là également, il convient de saluer les synergies interservices entre le SPAS, le Service de la santé publique (SSP) et le CHUV.

Il en va de même pour la Commission des plaintes et la mise en vigueur des règlements du poste de médiateur ou médiatrice sociale. Cette personne, dont le poste est prévu à 0,5 EPT, devrait faire équipe avec la médiatrice en matière de santé, mais, comme cette dernière, elle ne sera pas intégrée avec le Bureau de la médiation qui regroupe aujourd'hui la médiation administrative et celle judiciaire.

#### *2<sup>e</sup> observation*

##### ***Regroupement de toutes les médiations***

*Un poste de médiation (0,5 ETP) à disposition des personnes en situation de handicap est prévu. La personne occupant ce poste devrait faire équipe avec la médiation en matière sanitaire, mais pas avec le Bureau de la médiation cantonale en matière administrative et judiciaire.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons qui l'ont incité à ne pas profiter de cette situation pour regrouper toutes les personnes en charge de médiation dans un seul Bureau, afin de renforcer les synergies des réponses à apporter.*

#### *Visites d'institutions*

La sous-commission a visité le Foyer des aveugles et Eben-Ezer site de Lausanne. A cette occasion, elle a pu percevoir l'engagement de milieux privés en faveur du développement de ces institutions actives depuis de très nombreuses années en faveur d'une population défavorisée du canton. Elle a pu également reconnaître le travail de toutes les collaboratrices et collaborateurs engagés par ces structures et ces fondations privées. Elle ne peut que souhaiter que le rôle plus important de l'Etat de Vaud et de l'Administration cantonale, suite à la RPT, se fera en reconnaissance de ces engagements et cherchera, dans toute la mesure du possible, à faciliter les partenariats du type privé-public, utiles et au bénéfice de tous.

#### *Loi sur l'aide aux victimes (LAVI)*

En matière du suivi de l'application de la loi sur l'aide aux victimes (LAVI), deux mesures ont été réalisées en 2009 : la mise en place d'un système d'information répondant aux besoins de l'Office fédéral des statistiques (OFS) et du SPAS au travers de monitorings et du paiement des fournisseurs et la délégation des compétences en matière d'aide à plus long terme au Centre LAVI tout en établissant des procédures internes liées à l'application du cadre normatif. Un système de contrôle des aides LAVI doit cependant être encore réalisé, bien que les lignes directrices en aient déjà été fixées.

#### *Bureau de recouvrement et d'avance des pensions alimentaires (BRAPA)*

Une augmentation de 150 dossiers a été constatée en 2009. Le coût total des aides fut, lui, en diminution. En moyenne, 43% des montants versés sont recouverts. Ces taux sont des révélateurs de la réalité de la crise économique.

### *Conventions*

Conformément à la loi sur les subventions et à une bonne gouvernance des relations avec les partenaires accomplissant des tâches et missions subventionnées, le SPAS a commencé le travail de rédaction des conventions. Ce travail a débuté par la définition des priorités d'action en matière de prévention et d'appui social.

## **Service de la santé publique (SSP)**

### *Modifications d'organisation*

L'année 2009 a vu plusieurs changements au sein du Service de la santé publique (SSP) : nouveau chef de service, nouveau médecin cantonal, départ à la retraite du responsable du secteur des hôpitaux, et d'autres encore. Cela a incité à conduire une réflexion sur la réorganisation des structures internes du service, qui sera mise en œuvre définitivement en 2010.

Le médecin cantonal est maintenant intégré dans la direction stratégique du SSP. La Division Administration et Finances a été supprimée au profit d'une gestion plus directe de ces secteurs par l'Etat-major du service. Une division EMS a été constituée. Tout en saluant cette création, la sous-commission estime à ce sujet que les collaborations avec le SASH qui s'occupe également du suivi et de la gestion des EMS devraient encore être clarifiées afin de mieux répondre à la question du « Qui fait quoi ? ». Il s'avère en effet que la RPT a changé de nombreuses responsabilités. Il semblerait que cela aurait pu se traduire en changements plus marqués aux plans de l'organisation et de la répartition des missions entre services.

Ces changements seront encore complétés lors de la mise en œuvre des modifications de la LAMAL, afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de planification, de surveillance de la prise en charge et de la sécurité des patients. La sous-commission renouvelle ici aussi ses remarques précitées sur le choix de solutions novatrices.

### *Etablissements médico-sociaux (EMS)*

Trois demandes de crédit d'étude ou de construction ont été votées par le Grand Conseil en 2009. La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie de l'Etablissement cantonal d'assurances (ECA) s'est poursuivie. En 2009, 32 bâtiments étaient en cours d'adaptation et 19 conventions ont été signées avec les propriétaires concernés, soit un engagement de CHF 9'887'800.—.

### *Soins à domicile*

La gouvernance des soins à domicile a été révisée en 2009 avec l'adoption de la loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Les organes et les statuts des associations régionales ont été adaptés. La place et l'action des communes devront être bien assurées, ces dernières étant appelées à contribuer toujours plus fortement à la prise en charge des coûts des soins à domicile. Ces derniers connaissent une croissance importante due notamment à la volonté politique et humaine de pouvoir laisser les personnes chez elles le plus longtemps possible et à l'abandon du soutien financier de la Confédération.

### *Plans de prévention*

Un plan cantonal Alcool prévoit la mise en place d'un dispositif d'orientation et de suivi dans le réseau alcoologique vaudois, ambulatoire et résidentiel. Ce dispositif, d'approche centrée sur la motivation du patient, vise à offrir un traitement approprié aux personnes souffrant d'un problème d'alcool. Il est basé sur une évaluation effectuée par une équipe formée d'un médecin et d'un intervenant social spécialisé dans ce domaine. La sous-commission a pris note que divers moyens – y

compris l'abstinence – doivent être proposés, sachant que suivant les personnes telle ou telle solution leur sera d'une plus grande aide pour se détacher de cette dépendance.

En 2009, un plan Canicule a été élaboré. Il a même été testé durant les chaleurs du mois d'août. Si ce dispositif permet au canton d'être prêt à faire face rapidement à un tel problème, il apparaît que diverses questions doivent encore être réglées, notamment sur le rôle des communes et des professionnels de la santé (médecins, hôpitaux, EMS, Associations de soins à domicile, etc.), afin d'éviter dans toute la mesure du possible des doublons inutiles ! La collaboration des centres médico-sociaux (CMS) avec les communes devrait par exemple être renforcée en ce qui concerne la définition et le contrôle des personnes à risque qui demeurent à leur domicile. Une évaluation est prévue début 2010. La sous-commission espère qu'elle permettra justement d'améliorer le dispositif et d'en simplifier la mise en œuvre.

#### *Engorgement des lits du CHUV*

Afin de faire face à l'engorgement de lits du CHUV durant la période hivernale, une collaboration avec les cliniques privées de Bois-Cerf, Cécil et La Source a pu être finalisée. 15 lits de médecine interne et 3 de chirurgie ont permis ainsi d'accueillir 80 patients arrivés aux urgences du CHUV. De tels partenariats privés-publics sont à saluer.

#### *Etablissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv)*

La sous-commission a rencontré les responsables des Etablissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv) et visité son site d'Yverdon-les Bains, qui concerne 128'000 habitants de 122 communes. 1589 collaborateurs y travaillent. Un nouveau bâtiment y était en cours de construction afin de pouvoir développer la chirurgie ambulatoire, source d'économies. Sur le site de Saint-Loup, une nouvelle unité cantonale des troubles de l'alimentation (anorexie-boulimie) a pu être ouverte.

#### *Personnel de santé*

Dans la suite des efforts effectués ces dernières années, diverses mesures ont été prises en 2009 pour lutter contre la pénurie de personnel de santé. Des expériences ont été réalisées dans certains EMS et hôpitaux. Les programmes de réinsertion professionnelle ou d'extension des expériences d'assistantat au cabinet du généraliste ou du pédiatre ont été réalisés, ainsi que le projet de formation d'omnipraticien mis en œuvre dans le Nord vaudois avec la participation de multiples partenaires dont bien sûr l'eHnv.

Une augmentation des places de formation dans les écoles et des places de stage dans les institutions est en discussion avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Un accord devrait pouvoir être trouvé en 2010. Un accord pour une « maison de garde » dans le Chablais est en cours d'élaboration. Un dispositif pilote pour assurer la chaîne des urgences dans les Alpes vaudoises a été présenté en décembre 2009. Des bilans devront être tirés de ces diverses tentatives, afin de retenir celles ayant le plus d'effets positifs.

#### *Grippe H1N1*

L'alerte au nouveau virus H1N1 a été lancée dès le 20 avril 2009 et le passage en phase 6 pandémique déclarée le 11 juin 2009. Les mesures suivantes ont été prises : réactivation du Groupe d'experts qui avait été créé lors de la grippe aviaire, activation des relations avec les institutions sanitaires et la Société vaudoise de médecine, rédaction et diffusion des protocoles de prise en charge basés sur les informations en provenance des structures nationales et internationales, etc. Dès le mois d'août, la vaccination des groupes à risque a été préparée et réalisée. Ce fut ensuite mis à disposition de la population qui le souhaitait.

*3<sup>e</sup> observation*

***Bilan et coût des mesures de lutte contre la grippe H1N1***

*Au-delà des polémiques qui ont accompagné la grippe H1N1 et les mesures prises ou pas, il paraît pour le moins important qu'un bilan détaillé soit établi.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le bilan, y compris au niveau financier, qu'il tire des mesures prises contre la grippe H1N1 dans le Canton de Vaud tant par le Service de la santé publique que par d'autres services et partenaires.*

*Loi sur l'interdiction de fumer*

Suite à l'acceptation le 30 novembre 2008 par 69,42% du peuple vaudois de l'interdiction de la fumée dans les lieux publics, la loi d'application a été acceptée par le Grand Conseil le 23 juin 2009, avec une entrée en vigueur au 15 septembre 2009. Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le Conseil d'Etat adoptait le règlement d'application, suivi de deux directives concernant les lieux de soins et d'hébergement pour l'une, de détention pour l'autre. Cette rapidité est sans aucun doute rare !

Dans l'intervalle, de telles discussions se sont poursuivies dans les cantons voisins et au plan fédéral. Il s'avère que les lois en vigueur ou celles qui vont bientôt l'être ne sont pas toutes similaires et présentent des différences qui donnent à penser que la concurrence est faussée, tout particulièrement dans les secteurs des casinos et de la restauration, avec l'interdiction de machines à sous ou d'automates dans les fumoirs.

*4<sup>e</sup> observation*

***Dispositions vaudoises de l'interdiction de fumer***

*Les lois et règlements, ou leurs projets, des cantons voisins et de la Confédération sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics présentent des différences avec les dispositions vaudoises.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la première évaluation qu'il tire de la mise en application de la loi vaudoise sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics.*

*Qualité*

Une collaboration entre le SSP et le SASH s'est développée pour définir une nouvelle stratégie de suivi de la qualité dans les EMS et en déterminer les critères. Ces réflexions se font en partenariat avec les associations faitières concernées.

Une démarche similaire est en cours en matière d'indicateurs pour les hôpitaux, en tenant compte des travaux menés par le CHUV et la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) et en lien avec les orientations définies au niveau fédéral. Un pôle « Sécurité des patients » a été créé au sein de la Division des hôpitaux du SSP. 4 indicateurs majeurs seront dorénavant intégrés dans les contrats de prestations des hôpitaux. Une liste de vérification des modes opératoires sera mise en place à l'essai au CHUV et au sein de la FHV.

La sous-commission tient à saluer les collaborations ainsi établies entre partenaires, afin de trouver des critères communs, facilitant les synergies et les collaborations et afin de maintenir ces propositions dans un cadre financier et administratif acceptable.

## Hospices - CHUV

### *Situation 2009*

La pression est toujours aussi forte sur les lits A (soins aigus) du CHUV. Les taux d'utilisation furent : 93,3% d'occupation des lits (mais de nombreux services sont au-delà de 100% à certaines périodes) et 94,4% des salles d'opération. La durée moyenne de séjour fut de 11,37 jours (11,34 en 2008). Il faut savoir que 0,1 jour de plus représente 10 lits supplémentaires ! Critère de qualité médicale, le taux de réadmission fut similaire à celui des années précédentes, alors que celui des escarres démontre que cette situation n'est toujours pas satisfaisante. Quant au temps d'attente aux urgences, il a connu une très légère amélioration.

Les mesures suivantes ont été prises : déménagement de l'unité de séjour provisoire à Sylvana; projet de permanence au Flon; renforcement des urgences adultes; élaboration d'un concept d'amélioration du fonctionnement des urgences pédiatriques; etc.

L'un des axes forts de 2009 fut le renforcement des actions en faveur de l'hygiène hospitalière, d'autant plus que la nouvelle souche de staphylocoques dorés apparue fin 2008 est beaucoup plus contagieuse.

Parmi les projets importants, il convient de noter le développement de la partie clinique du pôle stratégique d'oncologie/neurosciences, avec notamment l'entrée en fonction du « Centre du sein » et la création du Département de neurosciences cliniques. En ce qui concerne les programmes transversaux, la culture de la prise en charge de la personne âgée a été développée en 2009 avec l'ouverture de l'Unité de soins aigus Seniors (SAS) et un projet de filière de prise en charge coordonnée.

Un plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur a été mis en place : directive institutionnelle, formations des collaborateurs, diffusion d'une brochure aux patients, déploiement du site Intranet dédié à cette question. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour professionnaliser encore l'accueil. Ces actions doivent encore développer leurs effets !

### *Enquête de satisfaction*

L'édition 2009 de l'enquête de satisfaction fait ressortir les éléments suivants : 87% des patients se sont déclarés satisfaits des prestations du CHUV. Les points marquants à améliorer sont : la qualité des lieux de consultation; le temps d'attente; les informations reçues sur le traitement et la prise en charge de la douleur. Au niveau du personnel et des cadres, les résultats sont globalement positifs, tout en soulignant les difficultés liées notamment à la charge de travail et aux questions en regard du développement de carrière.

### *Dossier informatisé*

Le projet de dossier informatisé du patient a été poursuivi en collaboration entre le CHUV et la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV). L'objectif est d'assurer un accès en temps réel des différents acteurs aux informations nécessaires à la prise en charge des patients. Les éléments techniques ont été définis et un contrat avec la société Siemens signé. L'idée est de pouvoir développer ce système à 80% en 2010. Cela renforcera également la capacité du CHUV à être compatible avec les futurs développements des procédures de santé à distance (e-health) se basant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

### *Personnel*

Les effectifs du personnel sont de 7'112 EPT, en augmentation de 2,4% (+2,2% prévu au budget). A cela, il convient d'ajouter 430 EPT financés par les divers fonds à disposition. Le secteur des soins totalise 4'979 EPT, celui de la logistique 1'138 et l'administratif 995. 92 nationalités des 5 continents y sont représentées. Le taux de rotation a été en 2009 de 11,6%, en diminution par rapport à 2008 où il avait atteint 13,1%. C'est un phénomène habituel des périodes de crises. Le taux d'absentéisme est demeuré stable à 7,19% (7,14% en 2008).

Un plan de politique des ressources humaines pour la période 2009-2013 a été élaboré. Il s'inscrit dans la lignée du plan stratégique 2009-2013 du CHUV. Il fixe les principes et les conditions-cadres des missions des ressources humaines et donne la direction des actions et mesures à prendre jusqu'en 2013.

#### *Formation*

Le 16 décembre 2009, le Conseil d'Etat a adopté le Rapport final recommandant la mise en œuvre de l'Ecole de biologie et de médecine (MEDUNIL), projet inscrit dans le programme de législature. Cette nouvelle entité regroupera sous une même gouvernance les prestations de soins et de services, la formation (pré et postgraduée) et la recherche dans le domaine de la biologie et de la médecine.

Le Master ès Sciences en sciences infirmières a été implanté en 2009. Il s'agit d'un cursus conjoint entre l'Université de Lausanne (UNIL) et la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) visant à former les futurs diplômés à exercer un rôle d'expert pour optimiser la qualité des soins, assurer la sécurité des patients et garantir une utilisation efficiente des ressources.

#### *Département de psychiatrie*

La sous-commission a été informée sur les activités des secteurs Centre (à disposition de 330'000 personnes) et Nord (130'000 personnes) du Département de psychiatrie. La chaîne des soins est organisée entre les urgences et la psychiatrie générale, celle communautaire et celle légale (expertises, etc.). Les taux d'occupation dépassent régulièrement les 100%. Un projet de rénovation et d'extension du site de Cery vise à trouver des solutions à cette situation, permettant également de renforcer la sécurité des patients et des soignants.

Les priorités d'action du secteur Centre sont les suivantes : la gestion de la capacité hospitalière (projet de gestion des flux des patients, désengorgement en aval de l'hôpital face à la pénurie de lits C psychiatriques, etc.); le suivi des taux de couverture ambulatoire et le respect des cibles financières en situation de forte pression budgétaire; la gouvernance clinique et la qualité des prestations.

Les orientations du secteur Nord sont : implantation d'une équipe mobile pour la psychiatrie de l'âge avancé, implantation d'une équipe mobile pour adolescents et jeunes adultes, développement de la psychiatrie de liaison, renforcement des collaborations et du travail en réseau, développement d'une structure pour enfants en bas âge souffrant de troubles envahissants du développement, amélioration de la sécurisation des équipes, etc.

Un plan vaudois de santé mentale a été élaboré. Il comprend notamment les axes suivants : la lutte contre les conduites suicidaires, l'amélioration de la prise en charge des situations de violence, le renforcement des liaisons et des coordinations (par exemple comme dans le plan Alzheimer), la gestion des handicaps mentaux et relevant de la psychiatrie ou encore l'amélioration de la prise en charge pédopsychiatrique.

#### *Infrastructures*

Comme ces dernières années, les Hospices-CHUV ont clôturé en 2009 de nombreux chantiers, tout en gérant ceux en cours de réalisation. 42,4 millions de travaux ont été suivis par la Direction des constructions. Par ailleurs, les démarches en vue du Plan d'affectation cantonal PAC 315 se sont poursuivies. En avril 2009, le Comité de pilotage, composé de représentants de l'Etat et de la Ville de Lausanne, a validé les options suivantes concernant les développements sur la cité hospitalière à l'horizon 2015 : augmentation de la surface brute de plancher de 100'000 mètres carrés et de 230 places de parc. Vu l'importance croissante de la communication, une agence a été mandatée à cet effet. La mise à l'enquête publique devrait avoir lieu en novembre-décembre 2010.

#### *Laboratoires et Biopôle*

La sous-commission a visité les laboratoires du CHUV, les bâtiments du Biopôle à Epalinges, ainsi que le nouveau Centre de transfusion sanguine. Elle a pu se convaincre de la bonne réalisation des travaux effectués pour l'installation de ce centre (3,7 millions dont 1 pour les équipements) et de

l'intérêt de la réfection du Biopôle, permettant la centralisation de nombreux laboratoires tout en libérant de la place dans le bâtiment hospitalier principal du CHUV. Cela permettra de répondre partiellement à la pénurie actuelle de lits A.

#### *Contrôle de gestion*

Après un déploiement quasi complet de tableaux de bord et de monitoring performants, un concept global de système de contrôle interne (SCI) a été mis en place en 2009. Il s'agit d'un ensemble d'activités, de méthodes et de mesures de contrôle établit dans le but de garantir un déroulement conforme aux attentes et exigences. Ainsi, un inventaire des risques de gestion courante ou un catalogue des risques résiduels, ainsi qu'une définition des principaux processus de contrôle sont établis. Le CHUV répond ainsi à la nouvelle norme d'audit suisse.

### **Position de la Commission thématique de la santé publique (CTSAP)**

*M. Philippe Martinet, président de la CTSAP, rapporteur : — La CTSAP s'est occupée de quelques interventions en provenance du Parlement (3 postulats et 1 motion) et des objets récurrents habituellement attribués à la commission (investissements périodiques et investissements thématiques en faveur des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public). Plus généralement, elle a traité des objets relatifs à la poursuite du Programme d'investissement et de modernisation des EMS (PIMEMS) ainsi que des objets concernant la mise à niveau et le développement du CHUV (crédit-cadre de CHF 30'000'000.— accordé pour financer les transformations et la rénovation des laboratoires, CHF 31'530'000.— octroyés pour les travaux de la première étape de renouvellement des infrastructures techniques du CHUV). A ce propos, la CTSAP se plaît à relever la notable amélioration du délai d'évaluation par le Service juridique et législatif de la conformité des projets de loi ou de décret à l'article 163 de la Constitution vaudoise.*

*A signaler aussi la grande importance de l'EMPL relatif à L'AVASAD, visant à mettre en place les bases légales d'une nouvelle gouvernance pour l'aide et les soins à domicile.*

*En outre, la CTSAP a demandé, et obtenu à sa grande satisfaction, un exposé des services concernés portant sur :*

- a) une vue d'ensemble des investissements et chantiers touchant à moyen terme la cité hospitalière ; le panorama fourni a conduit à devoir prendre acte d'un sous-investissement chronique durant les 15-20 dernières années. Néanmoins, le programme du DSAS, visant à remédier à la situation et à développer le CHUV, certes important en chiffres absolus (plus de 800 millions à l'horizon 2025), respecte la planification budgétaire : il cherche à développer au maximum ce qui existe déjà (pas de construction d'une nouvelle tour par exemple) et demeure dans la cible des tranches annuelles de crédit d'investissement décidées par le Conseil d'Etat pour les années à venir. De manière non exhaustive, ce plan prévoit, pour les projets les plus lourds : la construction sur l'esplanade Nord du bâtiment hospitalier principal d'un Centre universitaire de l'enfant et de l'adolescent (130 millions environ), la rénovation/réorganisation de l'Hôpital psychiatrique de Cery (98 millions environ), l'extension de la Polyclinique médicale universitaire (99 millions environ), la rénovation/extension de la tour du CHUV (126 millions environ)...*
- b) le tableau de bord du programme PIMEMS, en bonne voie de réalisation : le DSAS a pour vision stratégique le bouclage à fin 2010 des dossiers des 14 EMS du programme PIMEMS, qu'ils soient terminés ou non, ainsi que le démarrage en 2011-2012 d'un autre programme bien distinct prévoyant la création, en rythme de croisière, de 100 lits environ par an, ceci jusque vers 2025. A ce titre, il importe de noter que le scénario retenu est celui qui propose la création du moins de lits possible, compte tenu du développement souhaité des soins à domicile, des appartements protégés et des unités d'accueil temporaire (UAT). La CTSAP observe en particulier qu'il ne tient pas compte de l'utilisation inappropriée des lits A des hôpitaux par des personnes devant être hébergées en lit C, et de l'effort qu'il conviendrait de*

*consentir pour remédier à cette situation. La CTSAP attend enfin des propositions concernant le rôle du Parlement, actuellement sollicité jusqu'à quatre reprises pour le même objet, mais qui ne souhaite pas être dépossédé totalement via un simple « crédit-cadre ».*

*La CTSAP n'a pas d'observation à formuler, elle constate que l'essentiel du Plan stratégique est tenu, et salue globalement les efforts du DSAS et l'activisme de son chef au niveau intercantonal (cf. présidence de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé) pour maîtriser un secteur, celui de la santé, dont on sait qu'elle n'a pas de prix ... mais un budget.*

## **Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2009.

## DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE (DEC)

**M. Philippe Cornamusaz, rapporteur** : — La sous-commission chargée d'examiner le Département de l'économie était composée de Mme Christiane Jaquet-Berger et de M. Philippe Cornamusaz, rapporteur.

La sous-commission a été reçue dans les services du département, tant à Lausanne que dans diverses régions du canton. Elle a également rencontré trois fois le chef du département. Plusieurs sujets feront l'objet d'un approfondissement ultérieur dont il sera fait mention dans les rapports suivants.

### Visites effectuées et sujets abordés :

– **Secrétariat général (SG-DEC)**

Interventions parlementaires en suspens.

BCV.

Lex Kohler, loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes résidant à l'étranger.

– **Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)**

Actualité économique.

Adaptation du règlement sur les auberges et débits de boissons.

Nouvelles mesures pour lutter contre la pénurie de logements.

GGBA (Greater Geneva Bern Area).

Opération séduction à Moscou.

Interdiction de fumer dans les lieux publics.

Office du tourisme vaudois (OTV).

– **Service de l'emploi (SDE)**

Détérioration du marché de l'emploi.

Nouveau concept informatique PLASTA.

Contrôle et régulation du marché du travail.

Entreprise de pratique commerciale (entreprises fictives).

Ingeus et entreprises d'insertion.

– **Service de l'agriculture (SAGR)**

Situation agricole actuelle.

Fromagerie de Moudon

Sucre Suisse S.A.

Droit foncier rural.

Marcelin, Agrilogie, transformation des locaux.

CEMEF (Centre de l'enseignement des métiers de l'économie familiale).

Mise en consultation de la nouvelle loi.

Viticulture.

- **Service du développement territorial (SDT)**
  - SDT dans son ensemble.
  - Améliorations foncières (AF) à l'Etivaz.
  - Projets d'agglomération.
  - Planifications directrices régionales.
- **Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)**
  - Sport international.
  - Gymnaestrada.
  - Sport à l'école.
  - Mouvement Jeunesse & Sport.
  - Le secteur des constructions sportives.

### **Appréciation générale**

Vu l'importance et la diversité des sujets abordés dans ce département, la sous-commission n'a pas la prétention d'en donner une vision globale et exhaustive. Le ralentissement économique international qui a touché le canton à partir de l'automne 2008 s'est manifesté tout au long de l'année 2009 par un léger recul du PIB cantonal qui est désormais calculé et une augmentation du chômage. Dès février 2009, on constatait 6'400 chômeurs de plus par mois en Suisse. Grâce notamment à sa forte diversité, l'économie vaudoise a néanmoins été moins affectée que celle de la Suisse.

De manière générale, on constate le poids de plus en plus important que prennent les services transversaux (SAGEFI, SJL, SPEV, etc.) sur la gestion et les décisions des services et du département en général. Par exemple, l'application stricte de l'art 163 al 2 de la Constitution qui impose des compensations financières lors des investissements.

La qualité de l'accueil, la quantité de documents et de renseignements fournis par les services ont été précieux pour établir un parallèle entre les projets, les objectifs, les études et leur concrétisation. Un dialogue ouvert et constructif s'est engagé et il fut répondu aux questions de la sous-commission avec une attention particulière. Des documents et renseignements complémentaires ont été fournis aimablement.

### **Secrétariat général (SG-DEC)**

#### *Interventions parlementaires en suspens*

La commission s'est occupée du suivi des objets parlementaires en suspens et a constaté qu'il reste encore 58 objets à traiter, dont motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et initiatives.

#### *Banque cantonale vaudoise (BCV)*

Le 7 octobre 2009, la Convention d'information révisée a été signée par la banque et l'Etat. Outre des adaptations à la nouvelle terminologie de la législation fédérale, elle précise les relations institutionnelles entre la banque et l'Etat (type de rencontres, rythme, participants) ainsi que la nature des informations transmises par la banque à son actionnaire majoritaire.

Des interventions du Parlement et les réponses aux observations de la Commission de gestion ont conduit à des modifications législatives concernant la participation majoritaire du canton et les rapports écrits exigés des administrateurs nommés par l'Etat. Des rencontres régulières entre ces

derniers et le conseiller d'Etat font penser que des discussions régulières et protocolées permettent à chacun des administrateurs de s'exprimer librement et de transmettre toute information utile.

La 2<sup>e</sup> observation du rapport COGES de l'an dernier rappelait la promesse du Conseil d'Etat, au moment du rapport de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) sur la BCV, d'améliorer les relations entre la banque et les groupes parlementaires. Le conseiller d'Etat et le président du Conseil d'administration de la banque ont pris la peine de rencontrer tous les groupes parlementaires un à un ; le Conseil d'Etat se déterminera sur la forme qu'il proposera au Parlement afin de concrétiser une pratique future.

*1<sup>re</sup> observation*

***Prêt garanti par l'Etat et attitude des banques***

*La BCV et les autres banques de la place pratiquent une attitude pour le moins frileuse à l'égard des prêts garantis par l'Etat. Ceux-ci sont en effet traités comme des « prêts à risques ». Il en découle des intérêts élevés qui ne tiennent pas compte du sérieux de la garantie de l'Etat et lui font assumer, sans risque pour les banques, l'entière responsabilité des prêts.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il compte prendre afin de mieux définir, avec les banques de la place, la signification et l'importance de la « garantie de l'Etat ».*

*LFAIE - Loi sur l'acquisition d'immeubles par les personnes à l'étranger (Lex Kohler)*

En ce qui concerne les ventes de logements de vacances, le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud, fixé à 175 unités, a une fois de plus été dépassé et le canton a dû solliciter l'octroi d'un contingent supplémentaire provenant du pot commun d'unités non utilisées par les autres cantons.

La demande de logements de vacances par des personnes à l'étranger ayant faibli en Suisse durant l'année, le canton a pu obtenir 63 unités supplémentaires alors que, depuis deux ans, l'alimentation du pot commun ne permettait plus que le reversement de moins de 50 unités.

Si la demande dans le canton n'est pas tarie, on peut constater malgré tout un fléchissement qui pourrait même aboutir à ce que le contingent annuel 2010, augmenté des unités supplémentaires, réponde aux demandes présentées.

Le DEC est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. La décision de répartition prise pour l'année 2010 s'est calquée sur celle prise pour 2009. Elle a été publiée dans la FAO en novembre 2009 et n'a pas été contestée.

**Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)**

*Actualité économique*

Dans le sillage de la crise financière, puis économique mondiale, le retournement conjoncturel enregistré dès l'automne 2008 à l'échelle de l'économie suisse a également eu des effets significatifs, tout au long de l'année 2009, sur la marche de l'économie vaudoise. Ainsi, selon les estimations du Crea, le PIB vaudois devrait boucler en 2009 sur un recul de 1,3%, alors qu'une légère reprise devrait s'amorcer en 2010 (+ 0,6%).

Même si l'économie vaudoise semble globalement avoir mieux résisté que l'économie suisse, une contribution financière non planifiée de CHF 100'000.—, qui a dû être compensée par le service, a été versée par le SELT à Suisse Tourisme dans le cadre d'une opération marketing « coup de poing » d'un montant global de 15 millions de francs, destinée à promouvoir le tourisme suisse auprès de la clientèle étrangère limitrophe.

D'autre part, le SELT a élaboré un exposé des motifs et projet de décret (EMPD) permettant d'augmenter de 5,33 millions de francs le capital social de la Coopérative de cautionnement des PME (CRC-PME) que le Grand Conseil a accepté.

Dans le domaine de l'hôtellerie vaudoise, on constate une baisse de 6,5% des nuitées, alors que la baisse moyenne en Suisse est de 5,7%, même si le taux de change était alors favorable pour les hôtes étrangers. Ce sont toutefois les hôtels cinq étoiles qui paient un lourd tribut à la crise avec une baisse de 30%.

#### *Adaptation du règlement sur les auberges et débits de boissons*

Dans le domaine de la prévention de l'alcoolisme, le nouveau règlement interdit la vente d'alcool de 4 à 10 heures du matin lors des manifestations publiques, répondant ainsi à une préoccupation croissante de la population et des autorités. Par ailleurs, le contrôle de l'obligation d'offrir trois boissons sans alcool à un prix inférieur à la boisson alcoolisée la moins chère a été renforcé. De plus, afin de prendre en considération l'évolution des goûts des clients, de favoriser la diététique et de promouvoir les produits du terroir, le règlement permet d'élargir la gamme de mets autorisés à la vente dans plusieurs catégories établissements, notamment dans les caveaux et les chalets d'alpage.

Il est à souligner qu'avec l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement, la Police du commerce a, depuis 2007, complété ou réformé l'ensemble des dispositions réglementaires afférentes à ses activités : nouveau règlement relatif à l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple ; nouveau règlement sur la taxe, les émoluments et les contributions à percevoir en application de la LADB ; règlement sur les maîtres de sports de neige, les guides de montagne et les accompagnateurs en montagne ; règlement sur l'organisation de tournois de poker qualifiés comme jeux d'adresse et règlement sur la répartition des bénéfices d'exploitation des grandes loteries.

#### *De nouvelles mesures pour lutter contre la pénurie de logement*

Plus de 20'000 emplois ont été créés à la suite des décisions de libre circulation. L'effet pervers du dynamisme économique et de la croissance démographique du Canton de Vaud, supérieure à la moyenne nationale, fait que le Canton de Vaud vit la plus sévère crise du logement connue depuis 1975. (0,43% de logements vacants en moyenne, en comparaison d'un marché équilibré estimé à 1,5%. Seule Aigle y correspond avec un taux de 1,6% de logements vacants). Tous les segments sont touchés, y compris celui du luxe. Il faudrait pouvoir garantir au moins la construction de 3'800 à 4'000 logements nouveaux par an (3092 en 2008).

Diverses nouvelles mesures sont destinées à faciliter la construction de logements dont les principes ont émergé lors des Assises du logement d'octobre 2008.

A fin 2009, le Conseil d'Etat a ainsi décidé de soutenir les politiques de logement des communes en réservant à cet égard 50 millions de francs pour leur accorder des prêts à taux très bas destinés à financer l'achat de terrains pour y construire des habitations répondant aux besoins de la plus grande partie de la population. Par ailleurs, des aides à fonds perdus serviront à assurer un appui logistique aux communes dans leurs actions en faveur du logement, notamment en finançant des études techniques et des conseils.

Afin de dynamiser ces mesures il serait utile que les communes mettent tout en œuvre pour assurer de nouvelles constructions puisque le canton leur assigne cette responsabilité. La politique de nombre d'entre elles reste défailante, alors qu'elles sont le bras armé du domaine foncier. La désignation d'un chef de projet au sein de la commune facilite grandement le développement du logement et les relations avec l'Etat.

Bien entendu, et contrairement à ce qui a pu être écrit, les communes ont tout loisir d'offrir leurs terrains en droit de superficie.

Par ailleurs, le canton dispose désormais de 15 millions de francs destinés à encourager la réalisation de logements pour les étudiants, grâce à des prêts à taux très bas. Cette mesure permettra la réalisation

de 1'460 logements d'ici 2018, permettant ainsi de renforcer l'attractivité et la compétitivité de la place académique vaudoise.

Ces nouvelles mesures s'ajoutent à l'ensemble des possibilités qu'offre le cadre légal actuel, aujourd'hui toutes utilisées, soit : l'aide de la pierre pour les habitations à loyers modérés ; l'action de la Société vaudoise pour la construction de logements à loyers modérés (SVLM) qui favorise l'équipement de terrains ; l'aide aux logements en zones périphériques ; les prêts en faveur des logements protégés pour les personnes âgées ; l'aide à l'accession à la propriété, notamment des jeunes familles, grâce à l'arrière cautionnement de la Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire et le système d'autorisations garantissant le maintien du volume de logements en location.

### *2<sup>e</sup> observation* **Rôle de la SVLM**

*La mission de la SVLM est d'acheter, de légaliser et mettre à disposition des terrains tant à des coopératives d'habitation qu'à des communes pour construire des logements à loyers modérés.*

- *Le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur sa représentation au sein de la SVLM, ses relations et activités ainsi que ses réalisations récentes en vue d'augmenter le nombre de logements à loyers modérés dans le canton.*

### *Greater Geneva Bern area (GGBA)*

Afin de renforcer l'efficacité de leur promotion économique dans un contexte de concurrence internationale de plus en plus dure pour l'implantation d'entreprises, les cantons de Suisse occidentale avaient pris la décision de principe, au printemps 2008, de mettre sur pied une structure commune de prospection et d'acquisition d'entreprises à l'étranger, traduisant ainsi la volonté de rassembler leurs atouts et leurs compétences pour renforcer le dynamisme économique de la région. Après une année et demie d'intenses réflexions et discussions entre partenaires, l'association GGBA a officiellement été créée au mois d'octobre 2009 et est appelée, à partir du 1er janvier 2010, à remplacer les trois structures de promotion économique exogène préexistantes (DEWS/Fribourg-Genève/Berne). Constituant une avancée des plus significatives dans le paysage suisse de la promotion économique, la nouvelle structure couvrira l'ensemble des cantons de Suisse occidentale, à l'exception du canton du Jura qui a décidé, notamment pour des raisons de proximité géographique, de rejoindre la structure Basel Area. Cette nouvelle structure aura pour mission de promouvoir une image commune de la région à l'étranger et de développer un réseau et une structure d'acquisition d'entreprises auprès de huit marchés: USA, F, D, I, Inde, Chine, Brésil et Russie. Début décembre 2009, la structure était dotée de la personnalité juridique, d'un Directeur général, d'une image, d'un réseau d'agents à l'étranger et de locaux à Lausanne. Elle peut désormais se consacrer au développement de ses activités sur le terrain. Il est à relever que le SELT aura joué un rôle déterminant dans l'avancée de ce dossier intercantonal, puisqu'il a assumé la présidence du Groupe de travail tout au long du processus de rapprochement.

### *Opération « Séduction » à Moscou*

A l'initiative de l'ambassade de Suisse à Moscou, une délégation vaudoise - composée de quelque 120 personnalités des mondes politique (Conseil d'Etat, Grand Conseil, membres de la Députation vaudoise aux Chambres fédérales et Municipalité de Lausanne), économique (plus d'une trentaine d'entreprises privées, CVCI, Centre patronal, DEV, OTV), académique (CHUV, UNIL, EPFL, IMD), sportif (CIO, UEFA), culturel (Musée de l'Elysée, Camerata, Colloque historique) et des médias. Outre la dimension diplomatique de l'événement qui aura permis à la délégation de rencontrer des représentants de la Douma, ainsi que le Maire de Moscou en personne, cette opération avait pour objectif de favoriser les échanges commerciaux avec la Russie, notamment par l'organisation de forums économiques thématiques et d'un séminaire d'introduction au marché russe en faveur des PME vaudoises. Il s'agissait également de promouvoir les atouts du canton en matière de formation, de tourisme et de culture. D'une envergure jamais atteinte jusqu'alors - et financée à hauteur de 49% par

l'économie privée sous la forme d'un partenariat public/privé – cette action de promotion a été jugée très positive par la grande majorité des participants.

#### *Introduction de l'interdiction de fumer dans les lieux publics*

Suite à l'acceptation par le peuple vaudois de l'interdiction de fumer dans les lieux publics le 30 novembre 2008, le Grand Conseil a adopté le 23 juin 2009 la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Celle-ci est devenue effective à partir du 15 septembre 2009. Le règlement précise notamment la conception, les caractéristiques et le délai d'installation des fumoirs et des ventilations, ainsi que l'application de la loi dans les lieux de détention et de séjour permanent ou prolongé. Du fait que les établissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boisson sont particulièrement concernés par ce nouveau dispositif, la Police du commerce – en étroite collaboration avec le Service de la santé publique – a largement œuvré à l'élaboration du règlement, puis à sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le traitement des quelque 200 demandes d'installation de fumoir parvenues à ce jour au SELT.

#### *Office du tourisme vaudois (OTV)*

La sous-commission a rencontré son nouveau président qui est entré en fonction en juin 2009. Il était accompagné de son vice-président. Un climat de confiance paraît être rétabli. Un clash a été évité. Le sévère rapport du CCF est tombé à pic et permet à la nouvelle équipe de l'OTV de suivre sans a priori toutes ses recommandations.

Dans un premier temps, il s'est agi de mettre au point les conditions de base du fonctionnement du comité avec moins de personnes mais qui toutes ont une fonction claire à remplir et rapportent régulièrement sur leurs activités. La Convention avec l'Etat est elle aussi claire. Un tableau de bord, un suivi par fiches de chaque recommandation du CCF, une comptabilité analytique, la mission de l'OTV inscrite dans la Convention avec l'Etat, voilà le travail de base et les éléments de consolidation qui permettent d'envisager un rétablissement heureux de cet Office. Les lettres de mission inexistantes jusqu'alors ont été signées avec les administrateurs et permettent quatre rencontres par an avec le SELT, dont le chef de service participe aux séances de l'OTV sans y voter. Les relations avec l'Etat et au sein de l'Office paraissent apaisées.

### **Service de l'emploi (SDE)**

#### *Détérioration du marché de l'emploi*

En 2009, le taux de chômage du Canton de Vaud est passé de 4.6% à 5.9%. Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) est passé de 20'558 à 25'239 soit une augmentation de 23%. Le taux de chômage national est quant à lui passé de 3.3% à 4.4% et le nombre de demandeurs d'emploi en Suisse a cru de 30%, soit une augmentation proportionnellement plus importante que celle qui a touché le Canton de Vaud. La classe d'âge la plus affectée par cette dégradation du marché du travail cantonal est celle des 30-39 ans, avec une augmentation de près de 25% du nombre de demandeurs d'emploi sur une année.

Compte tenu de la persistance d'un taux de chômage supérieur à 5% dès le mois de juillet, le DEC a sollicité du Conseil fédéral l'augmentation du nombre d'indemnités de chômage dans le canton de Vaud ainsi que le permet la loi fédérale. A dater du 1er décembre et durant 6 mois, les chômeurs vaudois de plus de 30 ans bénéficient donc de 520 jours d'indemnisation au maximum en lieu et place de 400. Malgré une conjoncture défavorable, il a enregistré près de 16'500 retours à l'emploi.

Tout au long de l'année, le SDE a considérablement renforcé ses effectifs, densifié l'occupation de ses locaux et loué des surfaces supplémentaires. Le nombre de ses collaborateurs est passé de 366 en janvier 2009 à 421 à fin décembre. Dans le même temps, l'ORP de Lausanne est passé de 72 à 85 collaborateurs. Dans le but de maintenir le versement rapide et régulier des indemnités de chômage et de mieux servir ses assurés, malgré l'augmentation du volume du travail, la Caisse cantonale de chômage (CCh) a également ouvert, au mois de novembre, un deuxième site de son agence de

Lausanne, à la Place Chauderon, que nous avons visité. En 2009, le nombre des demandes d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) s'est élevé au chiffre record de 1'052 requêtes. Au 31 décembre, le SDE avait également accompagné 47 procédures de licenciement collectif touchant à 1'725 postes de travail, essentiellement dans le secteur secondaire. En 2009, la CCh a versé plus de CHF 388'000'000.— au titre des prestations individuelles (indemnités de chômage) ou collectives (réduction de l'horaire de travail, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité).

Les conseillers ORP doivent suivre les cours d'une formation romande d'une vingtaine de jours (droit, procédures, etc.). Le brevet fédéral de formateur est obligatoire pour la poursuite de leur carrière. Les chômeurs doivent présenter chaque mois un certain nombre de lettres de recherche d'emplois dont le nombre est déterminé par le conseiller ORP selon la profession. Il sera plus exigeant pour une recherche dans le domaine de la vente ou de l'hôtellerie que pour celui de l'énergie nucléaire par exemple.

#### *Nouveau Concept informatique PLASTA*

La base de données fédérales des demandeurs d'emploi et des entreprises (PLASTA - PLACEMENT et STATISTIQUES) a été profondément remaniée par le SECO et l'implantation de ce nouveau concept informatique s'est opérée avec succès le 8 juin 2009. Cette nouvelle plateforme permet la gestion électronique complète des dossiers et a nécessité l'acquisition, la préparation et le déploiement de plus de 300 postes de travail informatique ainsi que l'introduction de scanners destinés à numériser tous les documents papiers entrant au SDE et dans les ORP. Plus de 380 collaborateurs ont été formés à l'utilisation de ce nouvel instrument durant 58 sessions organisées en interne. L'ensemble de cette formation représente plus de 1'200 journées pour les collaborateurs du SDE. De nombreux processus ont en outre dû être adaptés pour tirer le meilleur parti des potentialités de cette application. Malgré l'important surcroît de travail généré par cette révision complète des processus de travail et en dépit d'une conjoncture particulièrement défavorable, cette révolution technique n'a pas affecté la prise en charge des demandeurs d'emploi

#### *Contrôle et régulation du marché du travail*

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, le SDE a donc procédé à 1'083 contrôles en entreprises dans les secteurs non conventionnés de l'économie. L'ensemble des normes régissant l'activité de 258 établissements publics a été vérifié au titre de la convention passée avec les partenaires sociaux dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. 685 employeurs du domaine de la construction ont également été contrôlés par les inspecteurs des chantiers. Au surplus, le SDE a mené 378 contrôles en santé et sécurité au travail sur l'ensemble du canton et l'Inspection de la Ville de Lausanne (ITL) a opéré de même à 341 reprises sur le territoire communal. Globalement, ce sont donc près de 2'750 contrôles qui ont été réalisés dans l'économie vaudoise au titre des mesures d'accompagnement, de la lutte contre le travail au noir ou en santé et sécurité au travail. En 2009, deux objets parlementaires concernant la régulation du marché du travail ont été soumis au Parlement cantonal. Il s'agit de la possibilité offerte par la loi sur le travail d'autoriser l'ouverture dominicale des commerces jusqu'à quatre fois l'an et de l'initiative populaire visant à ancrer le principe du salaire minimum par branche dans la Constitution vaudoise. Le 1<sup>er</sup> de ces objets a été rejeté et le 2<sup>ème</sup> considéré pour l'instant comme non conforme au droit supérieur fédéral, jusqu'à ce que la Cour constitutionnelle se prononce.

#### *Entreprises fictives*

Nous voici plongés dans l'imaginaire actif, voire dans les prémisses des jeux d'avatars si appréciés sur la Toile. Sous l'appellation d'entreprise fictive, on découvre un mouvement commercial d'achats et de ventes en partie virtuel et fictif mais basé sur des produits réels. Ce concept a été créé par le SECO en 1930 déjà et réactivé dans le canton de Vaud en 1980. Il est parrainé par contrats par Swisscom, l'OT de Lausanne et de Montreux ainsi que Logitec. Il s'agit d'un vaste réseau d'entreprises fictives qui oeuvre tant au niveau national qu'international. En Allemagne, ce système est même inclus dans les écoles sous forme de programmes pratiques.

Les activités sont coordonnées par une centrale située à La Chaux-de-Fonds. Cela signifie une organisation allant jusqu'à celle d'une banque fictive pour les monnaies étrangères, les questions d'assurance maladie et d'assurances sociales, voire d'accidents fictifs. Tous les deux ans, a lieu un grand raout international à l'étranger regroupant toutes les antennes.

Des commandes sont transmises ou proviennent des autres entreprises. Il faut donc traiter ces commandes, organiser les envois et rédiger les factures. Le travail est donc administratif et commercial et implique des négociations sur les prix et les coûts. La formation comprend 60% de pratique, 20% de formation commerciale et 20 % de recherche d'emplois sous coaching. Le contrat conclu avec le chômeur dure 3 mois et comprend aussi un salaire fictif. Une prolongation peut être envisagée par l'ORP. Une trentaine de postes sont à disposition.

Ce système est destiné à ceux qui n'ont jamais travaillé et sont à la recherche d'un premier emploi. Il y a aussi des mères de famille qui reprennent le travail. Les règles de discipline sont strictes. Quatre cinquièmes des personnes ont entre 20 et 25 ans. Soixante pour cent d'entre eux ont trouvé une place durant le premier trimestre de 2009. Ensuite, la courbe de réussite a chuté, signe des difficultés économiques et effets de la crise.

#### *Ingeus et entreprises d'insertion*

Cette entreprise australienne est l'une des 53 entreprises importantes qui sous traitent des mesures de réinsertion qui font partie du mandat du service de l'emploi.

Par des contrats de prestation et des règles financières strictes, le service achète à des tiers des prestations pour un budget de plus de 64 millions de francs en 2010.

Ingeus est une multinationale déjà implantée à Zurich. Elle devrait concerner quelque 2'200 demandeurs d'emplois pendant trois ans, soit les 1'500 personnes au chômage depuis 6 mois et les 700 qui sont au RI.

Le service estime qu'il s'agit d'un relais de prise en charge de l'ORP durant 6 mois. Sans placement réussi, après six mois, le chômeur retourne à l'ORP. Pour les personnes au RI, le stage peut durer 9 mois ou même un an. Si un placement est réussi, Ingeus reçoit de l'argent. Le service a constitué un comité de suivi de cette action nouvelle afin de faire un bilan après 6 mois. La multinationale Ingeus est installée en France. Ce sont d'ailleurs des Français qui assurent la mise en route et la formation des cadres. Dans leur pays, on accède à Ingeus sur une base volontaire, ce qui n'est pas le cas dans le Canton de Vaud.

Les grandes entreprises de ce marché du chômage disposent d'un budget de CHF 63'529'302.—. Leurs contrats ne sont pas compris dans la logique des marchés publics Environ 850 personnes y travaillent, toutes professions confondues. Le service y voit une façon de compléter ce qui existe, une flexibilisation collant à l'évolution de la situation et à la réalité du chômage. Seul le Canton du Jura assume un centre complet de formation pour les chômeurs.

### **Service de l'agriculture (SAGR)**

#### *Situation agricole actuelle*

Après un hiver rigoureux, le printemps s'est montré très chaud avec des températures quasi estivales durant le mois de mai. En juillet, une vaste colonne de grêle s'est abattue sur les régions de la Côte, du Jorat et de la Broye. L'automne a été très sec, doux et ensoleillé. Touchée par la crise financière et économique, l'année agricole a aussi été marquée par de violentes turbulences sur le marché laitier dont la valeur de la production a chuté de 13,5 % à la sortie du régime du contingentement laitier et en l'absence de mécanisme de régulation des quantités. La crise du lait s'est également ressentie sur le marché de la viande bovine qui fut très tendu, alors que le prix des porcs chutait fortement dans le courant du second semestre. Seuls la volaille et les œufs ont pu profiter d'une consommation accrue. De nouvelles diminutions du soutien au marché ont été partiellement compensées dans le cadre des paiements directs versés à l'agriculture. La contribution pour la culture de la betterave sucrière a ainsi

été portée de CHF 850.— à CHF 1'900.— par hectare. En revanche, les contributions à la culture des oléagineux et protéagineux ont baissé de CHF 1'500.— à CHF 1'000.— par hectare. Les contributions pour les terres ouvertes et les cultures pérennes ont été augmentées (+ CHF 190.—/ha). La contribution allouée aux détenteurs de vaches laitières a été augmentée de CHF 200.— à CHF 450.—/UGB, tandis que celle allouée pour la détention des autres catégories de bovins et autres animaux laitiers a diminué de CHF 230.— pour s'établir à CHF 690.—/UGB.

Au plan cantonal, le total des paiements directs alloués pour l'exercice 2009 a représenté un montant de 232 millions de francs (+12%), auquel se sont ajoutés 19,1 millions de primes de cultures (+5%), 10,7 millions de contributions d'estivage (+7%) et 3,2 millions de contributions écologiques particulières (+14%).

#### *Fromages de Moudon*

Après la fermeture en 2004 de l'Ecole de Fromagerie de Moudon, ELSA S.A, entreprise de production de Migros, a repris, pour une durée déterminée, renouvelable, dans les mêmes locaux, la production sous licence des fromages à pâte molle jusque-là assurée par l'Ecole. Le canton demeurait propriétaire du bâtiment et l'entreprise reprenait le matériel.

#### *3<sup>e</sup> observation*

##### *Avenir des spécialités des fromages à pâte molle de l'ancienne Ecole de fromagerie*

*Au terme du bail, ELSA S.A. a interrompu ses négociations avec l'Etat de Vaud de manière surprenante.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour trouver une solution rapide et supportable financièrement pour l'ensemble des partenaires de la filière, afin de garantir la production, la commercialisation et la protection de ces spécialités moudonnoises, propriétés de l'Etat.*

#### *Sucre Suisse S.A.*

Contrairement au Canton de Berne qui a vendu l'ensemble de ses actions, au risque de mettre en péril la sucrerie, le Canton de Vaud a conservé une participation. Il faut dire que Vaud est le premier producteur de betteraves sucrières de Suisse avec près de 5'000 hectares de cultures.

La suppression du soutien fédéral direct au prix du sucre indigène ainsi que sa forte production, en quantité et en qualité sur deux années consécutives, ont conduit à une diminution des quotas de production de moins 7% qui pénaliseront l'agriculture vaudoise. Le Conseiller d'Etat chargé du DEC est nanti d'une lettre de mission du Conseil d'Etat et siège au Conseil d'administration des sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld (Sucre Suisse S.A).

#### *Droit foncier rural*

Quinze recours ont été déposés par le DEC contre des décisions de la Commission foncière rurale (section I) en matière d'autorisations d'acquisition de bien-fonds partiellement agricoles par des personnes qui ne sont pas exploitant à titre personnel. Ils sont destinés à obtenir du Tribunal cantonal l'exigence d'une fixation correcte du prix licite de ces immeubles par l'autorité foncière en cas d'offre publique à un prix censé ne pas être surfait. D'importantes divergences de conception sont intervenues entre le SAGR et la commission foncière 1, un problème que la sous-commission suivra de près.

### *Formation professionnelle agricole, Agrilogie*

L'augmentation du nombre d'élèves constatée ces dernières années se poursuit. Toutes filières de formation confondues, on enregistre 563 élèves, soit une augmentation de 10,8 % par rapport à 2008. L'année 2009 restera dans les mémoires comme l'année de démarrage de la nouvelle ordonnance de formation professionnelle de l'agriculture. Les premiers apprentis agriculteur, viticulteur et caviste ont débuté leur formation dans le nouveau système lors de la rentrée scolaire 2009. Les points forts de ces nouvelles dispositions sont d'une part, une même ordonnance de formation et un plan de formation pour les 6 métiers du champ professionnel de l'agriculture et, d'autre part, un même modèle de formation sur l'ensemble de la Suisse. De plus, cette réforme a suscité des adaptations importantes au niveau pédagogique. En effet, l'objectif était de passer d'un enseignement axé sur les branches théoriques à un enseignement basé sur des activités concrètes. L'enseignement au sein des écoles professionnelles sera construit sur ces processus et s'appuiera plus qu'avant sur les activités professionnelles des personnes en formation.

Les travaux de rénovation du bâtiment principal d'Agrilogie Marcelin se sont poursuivis. Durant l'été 2009 des nouvelles salles de classe au 1er étage de l'aile est ont été créées, un nouveau laboratoire a vu le jour au rez-de-chaussée et les autres salles de classe ont reçu un coup de rafraîchissement bien mérité. 9 salles de classe ont été mises à disposition des élèves du Gymnase.

Ces travaux ont été suivis avec nos collègues de la sous-commission du DINF, y compris la question du réfectoire, de la cuisine et des repas.

### *Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF*

Les effectifs du CEMEF sont stables, voire même en légère augmentation et s'établissent à 284 élèves pour l'année scolaire 2008 - 2009. Il est réjouissant de relever que le cours bloc (anciennement cours des Marcelines) a retrouvé ces deux dernières années un effectif de 20 élèves. La nouvelle formule de commencer le cours à fin août a l'air de bien convenir.

Le CEMEF a pris acte avec regrets de la fermeture de la nursery de Marcelin au 31 juillet 2009. Les places ainsi que les postes de cette structure ont été transférés dans les deux autres garderies de l'Administration cantonale vaudoise (Carambole et Mosaïque).

Durant cette année 2009, le CEMEF a organisé des rencontres avec les formateurs en entreprise (gestionnaires en intendance et employés en économie familiale) dans le but de renforcer les liens entre les différents partenaires de la formation.

### *Projet LAGR\_VD - EMPL et projet de loi sur l'agriculture vaudoise*

Suite à la consultation publique sur l'avant-projet de loi qui s'est terminée le 16 février 2009 avec une bonne réception dans la plupart des milieux intéressés, et malgré les nombreuses difficultés de réconciliation avec les diverses exigences internes à l'ACV, un projet définitif a été préparé à l'intention du Conseil d'Etat qui l'a adopté le 1er juillet 2009. Des travaux parlementaires débutés en septembre 2009 ont constitué le corps de l'engagement des collaborateurs de l'équipe de projet. L'aboutissement en 2010 de ce projet de loi et son entrée en vigueur devraient permettre au service de déployer une politique agricole cantonale cohérente, solide et modernisée.

## **Viticulture**

### *Réglementation vitivinicole exécutée*

Afin de se conformer aux dispositions de la législation fédérale (PA 2011), le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement intitulé "Règlement sur les vins vaudois" qui est entré en vigueur le 1er juin 2009. Ce règlement consacre la fin du droit, pour une appellation d'origine contrôlée (AOC), de contenir 49 % de vin issu de vignes périphériques mais hors du périmètre.

Les limites des AOC coïncident désormais avec celles des six régions viticoles : Chablais - Lavaux - La Côte - Côtes de l'Orbe - Bonvillars et Vully. Cette diminution du nombre d'AOC favorisera leur perception et leur notoriété à l'extérieur du canton.

A des conditions précises, les lieux de production ou de communes pourront être mentionnés sur les étiquettes. Ce règlement réunit en un seul texte des dispositions auparavant dispersées dans quatre textes distincts, ce qui facilitera grandement la tâche des milieux concernés. Il renforce les exigences qualitatives, définit notamment les conditions d'obtention de la mention "Grand cru" et introduit les bases de celle de "Premier grand cru". Cette hiérarchisation et la simplification du système des AOC rendront la perception de la désignation des vins vaudois plus aisée par les consommateurs.

### **Service du développement territorial (SDT)**

Les différentes divisions du SDT ont encore dû faire face à plusieurs changements de collaborateurs et clôturent l'année 2009 avec un effectif remanié pour un tiers depuis l'été 2008. Cette situation découle de la redistribution interne des tâches dans le cadre de la fusion SAT/SAF de juillet 2007 qui a eu pour conséquences un nombre important de rotations internes et de départs entre fin 2007 et 2009 avec de longues périodes de vacance de postes, soit jusqu'à 6 postes ouverts.

Nombre de décisions font l'objet de recours ce qui ralentit fortement les processus, même si l'Etat perd rarement. Cela conduit certains collaborateurs à examiner dans les moindres détails toutes les demandes de peur d'être victimes de recours. Il ne serait donc pas étonnant que le hors zone à bâtir (HZB) soit devenu le plus parfait de Suisse.

Le service a fait l'objet d'une vive attention du parlement. Pas moins de neuf interventions concernent son activité et des retards qui lui sont reprochés. La sous-commission s'est rendue quatre fois dans ce service. Le conseiller d'Etat s'est fortement impliqué dans la résolution de divers problèmes et le nouveau chef du service rencontre sur place les régions et les communes. Les collaborateurs estiment qu'il y a une très forte aggravation de la qualité des dossiers qui leur sont soumis. Une étude sur les dysfonctionnements et les remèdes à y apporter vient de démarrer. La sous-commission restera attentive à son suivi.

Il semble que l'un des problèmes réside aussi dans le manque d'aménagistes urbanistes spécialisés, tant dans les communes qu'au sein du service lui-même. Ce sont généralement des géographes qui remplissent ce rôle. Plusieurs bureaux élaborent des plans d'affectation sans être des spécialistes.

#### *4<sup>e</sup> observation*

#### ***Formation des aménagistes et urbanistes***

*Il n'y a plus de formations d'aménagistes urbanistes à l'EPFL ou à l'UNIL, mais seulement à Zurich ou à Paris. Cette situation est dommageable autant pour les communes que pour l'Etat qui peinent à trouver des collaborateurs bien formés, ce qui complique la constitution des dossiers. Il en est de même pour la formation continue des collaborateurs cantonaux ou communaux.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il compte entreprendre pour permettre à la HEIG à Yverdon, ou à l'UNIL, de saisir un tel créneau de formation d'aménagistes urbanistes, soit éventuellement d'envisager un 3<sup>e</sup> cycle à la CEAT (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire) à l'EPFL.*

**1. Aménagement communal (AC) :** d'une part, les zones à bâtir s'étendent à des secteurs où les contraintes sont de plus en plus nombreuses et d'autre part, les communes, les industriels et les promoteurs étudient de plus en plus de projets. Cette situation fait que de nombreux mandats sont confiés à des professionnels diversement expérimentés; cela a des répercussions sur des dossiers produits qui oblige le service à établir des rapports d'examen souvent mal compris par les municipalités.

**2. Hors zone à bâtir (HZB) :** même si le travail n'est pas encore totalement abouti, le retard dans l'examen des dossiers est en voie de résorption.

**3. Groupe opérationnel des pôles (GOP) :** en 2009, le GOP a continué à participer de manière conséquente à l'accompagnement des projets des pôles et poursuivi la démarche de réactualisation des sites en coordination avec les planifications directrices supérieures (plan directeur régional, projet d'agglomération, schéma directeur intercommunal). Parallèlement, le GOP a initialisé la révision de la politique des pôles de développement économique, qui englobe la définition de la stratégie et des principes de mise en œuvre, l'inventaire des sites stratégiques et la coordination avec les associations régionales.

**4. Aménagement cantonal et régional (ACR) :** les mises en consultation de la première modification du plan directeur cantonal (PDCn) et du projet « portrait cœur du canton » se sont bien déroulées. La finalisation de ces deux dossiers au début 2010 est ainsi programmée. Les premiers travaux concernant la 2ème modification du PDCn ont débuté en particulier sur les surfaces d'assolement (SDA) et sur les plans directeurs régionaux.

**5. Améliorations foncières (AF) :** l'évolution de la politique agricole (fédérale et cantonale), la mise en place de la loi cantonale sur l'agriculture, la mesure no 21 du programme de législature « Concevoir et mettre en œuvre un projet dynamique pour l'avenir de l'agriculture vaudoise en soutenant les mesures structurelles et en adaptant les outils de production » et les projets de développement régional agricole ont nécessité une adaptation de la loi sur les améliorations foncières. En termes d'investissements totaux, la division a continué, en 2009, à participer de manière conséquente à l'accompagnement des travaux approuvés au sein des entreprises AF représentant environ 150 millions de francs en territoire agricole et plus de 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. La poursuite des activités des 16 syndicats de terrain à bâtir en activité permettra la mise sur le marché de 3'100 logements. Plusieurs nouvelles études préliminaires en zone agricole et/ou en terrain à bâtir ont été lancées en 2009.

#### *AF à l'Etivaz*

La sous-commission a visité l'un des alpages de L'Etivaz, région où la qualité des pâturages a fait la réputation de ses fromages AOC. Au point d'ailleurs que les Caves de l'Etivaz envisagent un quatrième agrandissement. Des représentants des AF, de la Municipalité, du Parc Naturel et de Pro Natura qui est propriétaire de plusieurs de ces alpages, ont participé à cette visite. On y accède par des téléphériques très primitifs et parfois vertigineux dont certains devront être remplacés pour répondre aux normes de sécurité de la Confédération. Cela pose à la fois le problème de l'accès et de la préservation de cette contrée.

Certains verraient très bien la construction de routes alors que le service tient heureusement mordicus à l'appellation de « chemins. » Reste à savoir ce que signifie ce terme. Il s'agit souvent d'un tracé formé de deux ornières et protégé à son point de départ par un portail. Les relations avec Pro Natura se sont fortement améliorées dans la région, vu le fort investissement de cette association pour la protection des lieux et leur sage et respectueux aménagement. Pour l'heure, le syndicat est constitué ; les appels d'offres pour le mandat d'études du projet sont achevés et les études sont en cours.

### **Projets d'agglomération**

#### *Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)*

Afin de transmettre l'échéancier de mise en œuvre des mesures A du PALM, les dossiers concernant la mobilité (mobilité douce, requalifications routières, axes de transports publics - TP) ont été déposés à fin 2009 à la Confédération. Les travaux relatifs à la communication et sur le concept "parcs, nature et paysage" ont été initiés.

#### *Schémas directeurs du PALM (SD région Morges, SD ouest lausannois, SD nord lausannois, SD est lausannois, Métamorphose)*

Ces différents schémas directeurs ont développé des projets importants dans les domaines des transports publics (ex : LEB, tram de l'ouest lausannois, réseau TL), des transports individuels (ex : requalification de la RC1), de la mobilité douce et bien entendu sur l'urbanisation.

### *Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (AFVG)*

En 2009, les études sur les périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) prévus par le PAFVG se sont poursuivies en collaboration avec les régions et les communes PACA NSTCM (Nyon St-Cergues Morex). Les études des schémas directeurs (SD Terre Sainte, SD Asse Boiron, SD de l'agglomération nyonnaise, SD Gland Vich, SD Nyon St Cergues Morex et SD ouest rollois) se sont poursuivies. Des projets importants sur la mobilité, les transports, l'urbanisation et la gouvernance ont été menés.

### *Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY)*

Les concepts thématiques (TIM, stationnement, mobilité douce et paysage, TP) ont été mis en consultation et sont en voie de finalisation de même que les concepts géographiques. Les avant-projets ont été organisés en « paquets de mesures », au nombre de dix. Le SDT a suivi particulièrement le paquet de mesures « Traversée centre », qui a donné lieu à une procédure d'études test, pour l'élaboration d'un Masterplan, en cours d'étude.

### *Projet d'agglomération de la Riviera*

Le projet Riviera fait l'objet de recadrage. Pour cet objectif, un comité d'organisation a été mis en place. En juillet 2009, le district de la Riviera a restitué la pré-étude en vue d'établir un projet d'agglomération. Des séances de travail ont eu lieu avec le Service des affaires intercommunales de la Riviera entre juillet et octobre 2009 pour préparer le cahier des charges et les suites à donner à cette pré-étude. Les difficultés d'organisation n'ont pas permis d'amorcer véritablement la phase d'élaboration du projet d'agglomération.

### *Projet d'agglomération du Chablais*

L'étude urbanisation/mobilité/paysage-environnement a démarré en mars 2009. Le diagnostic, les enjeux et premiers scénarios ont été établis. Parallèlement, une stratégie de communication a été mise en place.

## ***Planifications directrices régionales***

### *PDR région de Nyon*

Les actions principales portent sur la conception du volet stratégique, la coordination avec les planifications inférieures et la participation à l'élaboration finale du document en vue de la consultation.

### *PDR intercantonal de la Broye*

Premier plan directeur régional intercantonal, le projet broyard a pour objectif de doter la région d'une stratégie territoriale (plan directeur régional) et économique (stratégie économique régionale). Suite à l'adoption d'un avant-projet début 2008 qui définissait les grandes lignes du développement souhaité, la région a élaboré le projet PDR et l'a transmis au canton pour consultation. L'analyse du projet a mis en évidence les thématiques qui doivent faire l'objet d'études complémentaires : paysage – zones d'activité – mobilité – centres locaux. A cet effet, des ateliers de travail regroupant les acteurs concernés ont été mis en place. La consultation publique est prévue dès le second trimestre 2010 et le PDR devrait être approuvé à la fin de l'année 2010.

### *PDR région Gros de Vaud*

L'élaboration d'un document cadre pour la révision du plan directeur régional a été l'élément principal de l'année 2009. Ce document sera mis en consultation en janvier 2010 auprès des communes et services cantonaux. La plateforme a par ailleurs examiné plusieurs projets de planification communale et a préavisé sur les projets d'éoliennes concernant la région.

## **Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)**

### *Secteur du sport international*

Avec l'arrivée de trois nouvelles associations sportives internationales, à savoir le Comité international des Sports des Sourds, Sportaccord Unite and Support qui a quitté Monaco pour Lausanne et la World Series of Boxing, Lausanne renforce son implantation durable de Fédération sportive internationale.

### *Gymnaestrada*

Une implication importante du SEPS est engagée dans le Comité de direction et d'organisation de la World Gymnaestrada qui se déroulera à Lausanne en 2011. On y attend quelque 23'000 participants dont 80% dormiront dans des salles de classe. Toutes les communes ont joué le jeu sauf certains gymnases lausannois qui refusent : refus de répondre à l'inventaire du SIPAL, refus réitéré après une lettre de la conseillère d'Etat chargée du DFJC. La chasse jalousement gardée de certains gymnases vaudois ne manque pas d'étonner la sous-commission.

### *5<sup>e</sup> observation*

#### ***Coordination dans la gestion des salles cantonales de sport***

*Le besoin en salles de sport est de plus en plus aigu dans le canton. Cela pose la question de la gestion des salles cantonales, de leur taux d'occupation, de qui en décide et de leur équipement. Les structures pour accueillir les jeunes manquent cruellement. Il faudrait pouvoir au moins utiliser ce qui existe déjà.*

- *Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur l'établissement d'un inventaire des disponibilités et des mesures qu'il entend prendre afin de coordonner et d'harmoniser des situations diverses.*

### *Le sport à l'école*

Les activités motrices sont importantes, voire irremplaçables dans le développement de l'enfant et de l'adolescent. S'agissant de l'éducation physique et sportive à l'école, le SEPS joue un rôle primordial dans la fixation des objectifs qu'il émet et coordonne au travers de contenus basés sur des manuels édités par la Confédération, dans l'édiction des mesures de sécurité, dans le contrôle de la conformité et de la qualité de l'enseignement de l'EPS notamment.

On allègue souvent du manque de structures pour justifier une absence d'heures de gymnastique à l'école ou une dotation trop chiche. Le récent rapport fédéral sur le sport à l'école montre clairement qu'il est tout à fait possible de donner aussi cet enseignement en plein air. Ainsi le canton du Jura a-t-il inscrit dans sa loi scolaire 3 heures de gymnastique hebdomadaires dont une en plein air. Une réflexion sur ce thème qui mérite, dans notre canton, un approfondissement voire une imitation, à condition que les maîtres soient formés et encouragés à développer ce type d'activités.

### *6<sup>e</sup> observation*

#### ***Formation pour l'enseignant de la gymnastique à la HEP***

*La HEP offre une formation en gymnastique aux futurs enseignants généralistes. Or, ceux-ci ont à choisir parmi divers modules qui leur sont proposés. Sur les quatre branches à choix, dont la gymnastique, il faut en choisir deux et on constate tout de suite que la gymnastique a peu de succès.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin de susciter un encouragement plus vif auprès des futurs enseignants à se former mieux dans le domaine de la gymnastique.*

*Le mouvement Jeunesse & Sport*

Jeunesse+Sport, programme national de sport dirigé conjointement par la Confédération et les cantons, vise à promouvoir l'activité sportive des jeunes de 10 à 20 ans, dans les clubs sportifs, les mouvements de jeunesse, les écoles et autres groupements. J+S permet de relever ce défi en garantissant notamment des prestations de formation et perfectionnement des moniteurs et des coaches J+S (organisation de cours), de publication de documents didactiques, de prêt de matériel et d'aide financière à l'organisation d'activités.

*Le secteur des constructions sportives*

Tous les équipements sportifs découlant d'une obligation légale ou ouverts au public sont examinés par le secteur des constructions scolaires du SEPS. Celui-ci met également ses compétences à disposition pour des dossiers moins courants, tels ceux de constructions sportives du type international et d'importance nationale ou internationale.

### **Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie pour l'année 2009.

## DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF)

**M. Bertrand Clot, rapporteur :** — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2009 était composée de Mme Ginette Duvoisin et Bertrand Clot, rapporteur.

### Introduction

L'année 2009 considérée pour cet examen ne saurait être prise que pour elle-même ; des prolongements ou interactions avec les années précédentes et suivantes sont inévitables et particulièrement dans ce département chargé des infrastructures. En effet, les projets peuvent s'étaler ou s'échelonner sur de nombreuses années, on pense ici notamment au M2, au Service des routes, au SIPAL pour les projets de construction etc.

#### Les services suivants ont été visités :

- Secrétariat général (SG-DINF).
- Service des routes (SR).
- Service de la mobilité (SM).
- Direction des systèmes d'information (DSI).
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL).

Par ailleurs, des entités spécifiques de certains services ont également retenu notre attention. Cas échéant, nous en ferons état dans notre rapport. Nous avons également rencontré Monsieur le Conseiller d'Etat.

#### Plusieurs visites de terrain ont été organisées extramuros :

- Le pont Genin à Bex.
- Différents dépôts de cantonniers de l'Est Vaudois.
- Le secteur Nord Vaudois Broye (dépôts).
- La CADEV au Mont-sur-Lausanne.
- L'Agrilogie à Marcellin.

Des observations spécifiques seront rapportées dans les divers chapitres du rapport.

## **Secrétariat général (SG-DINF)**

La sous-commission, lors de ses rencontres avec le secrétaire général, a retenu pour les points suivants :

- l’amiante et l’assainissement des bâtiments ;
- le renouvellement des collaborateurs ;
- la Camac ;
- l’Office de l’information sur le territoire (OIT) ;
- Decfo-Sysrem ;
- les interventions parlementaires en suspens ;
- les marchés publics.

### **Secrétaire général (SG-DINF)**

La sous-commission se plaint à relever le climat serein qui émane du Secrétariat général. Cette atmosphère n’est pas identique dans l’ensemble des services de ce département. Lors de notre première visite, il a été évoqué les difficultés rencontrées par les responsables d’offices et des services du département pour la mise en place de Decfo-Sysrem. Non seulement ce processus est lourd, mais il révèle également de nombreux points problématiques. Il s’avère qu’en comparaison interdépartementale, il est fréquent que des différences de classement entre des professions ou des fonctions analogues soient constatées. Il ne s’agit pas de remettre en cause la nécessité du processus, mais plutôt la manière dont ce processus a été conduit. Dans d’autres services, le recrutement de collaborateurs pose aussi quelques problèmes qui sont liés à Decfo-Sysrem.

#### *Amiante*

Une cellule « amiante », présidée par le chef de département et animée par le secrétaire général, a élaboré un EMPD prévoyant, pour les bâtiments antérieurs à 1991, un diagnostic et, cas échéant, un assainissement de ces derniers.

Dans le cadre des bâtiments de l’Etat, l’assainissement se poursuit et semble arriver à bout touchant pour l’ensemble du parc immobilier.

Les bâtiments scolaires ou utilisés par l’Etat, qui sont propriétés des communes ou de tiers, seront soumis à cette nouvelle loi.

La SUVA, caisse nationale d’assurance accident, distribue la liste regroupant les entreprises effectuant des diagnostics, des analyses, voire des opérations d’assainissement.

Un gros problème subsiste. La SUVA ne contrôle pas bien ces entreprises et les résultats obtenus dans les laboratoires sont inégaux et parfois peu fiables.

Outre la problématique de l’amiante, la sous-commission relève qu’il faudra résoudre également le problème de l’utilisation du plomb dans les bâtiments, entre autres, les peintures contenant ce métal. On relève toutefois que depuis 2006, l’usage des peintures contenant du plomb est interdit.

*Interventions parlementaires*

Ce ne sont pas moins de :

Nbre	Genre intervention	Période avant 20.04.98	Période avant 22.04.02	Période avant 02.07.07	Depuis 2007
31	postulats		1	14	16
8	résolutions		1	4	3
19	interpellations		1	2	16
6	pétitions	1		1	4
4	motions	1		1	2
1	initiative			1	
<b>69</b>					

qui sont pendantes dans ce département. 61 interventions doivent être traitées en collaboration avec d'autres départements. Si certaines de ces interventions parlementaires du DINF ont reçu une réponse partielle, la majeure partie d'entre elles est en attente de traitement.

**CAMAC**

Ce service, rouage essentiel entre les communes et l'Etat, mais également à l'interne de l'Etat, entre les différents services appelés à se déterminer lors des mises à l'enquête, a vu l'arrivée à sa tête d'une nouvelle cheffe de service.

La refonte complète du questionnaire général a été initiée ; elle est en voie de bouclage. Après analyse des points faibles et quelques corrections, le maquetage du questionnaire général est en cours, sa production est planifiée pour le deuxième trimestre 2010.

Mais c'est bien un toilettage de fond, à l'interne de ce service, qui est réalisé. Il devrait permettre, à terme, une meilleure perméabilité entre les différents utilisateurs de l'ACV.

En 2007, la COGES s'inquiétait des retards chroniques dans le suivi de certains dossiers CAMAC. Trois ans plus tard, ces délais ont-ils été drastiquement raccourcis ?

La durée moyenne pour répondre (en jours) concernant les demandes et permis de construire a-t-elle diminué ?

On rappellera, si besoin est, que la CAMAC n'a pas à disposition de base légale pour contraindre un service à rendre ses déterminations dans le délai prescrit par la LATC (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions)

*1<sup>re</sup> observation*  
**Suivi des dossiers CAMAC**

*Dans les rapports 2007 concernant l'année de référence 2006, on relevait que 30% des dossiers sont traités hors délais. En outre 43% des dossiers faisaient l'objet d'une demande de prolongation de délais (art. 74 RLATC).*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le pourcentage de dossiers traités hors délai et le nombre de jours que met chaque service pour répondre ainsi que des moyens qu'il entend prendre pour respecter les délais légaux.*

## **Office de l'information sur le territoire (OIT)**

### *Cadastre géologique*

Suite à un recours déposé à la Cour constitutionnelle contre la loi sur le cadastre géologique, ce dernier a pris quelque retard. En 2009, ce problème est résolu avec la mise en production, dès juillet, des directives d'application de la loi sur le cadastre géologique. Ce ne sont pas moins de 4'000 données de sondages géologiques qui ont été intégrées et ont complété ledit cadastre.

Le projet SAU (Surface agricole utile), qui a retenu l'attention de la COGES ces dernières années, est en voie d'achèvement et devrait être terminé en 2011.

La numérisation des bases de données cadastrales (BDCO) s'est poursuivie et a permis la mise à jour pour plus de 110 communes.

Afin de réaliser la couverture complète du territoire, plusieurs lots de NPC (Numérisation du plan cadastral) ont été attribués, dans le respect des procédures des marchés publics, à des bureaux privés.

## **Direction des systèmes d'information (DSI)**

Enfin ! Aux yeux de la commission, nous avons l'impression que les turbulences vécues courant 2007/2008 et que les rapports et les différends apparus entre les membres du personnel, les différents secteurs et la direction du service, sont de l'histoire ancienne. La méfiance engendrée par des conflits de personnes aux compétences et objectifs mal définis, s'estompe. La convalescence de ce service semble augurer une guérison rapide et optimale.

Ceci dit, il n'en reste pas moins que la restructuration de la DSI, connue sous le nom de PACE, restructuration engagée par le nouveau chef de service, avec l'aide du Conseil d'Etat et de l'UCA (Unité de conseil et d'appui en organisation et management), doit impérativement se poursuivre. Dans cette optique, l'engagement de chaque collaborateur ne saurait être partiel.

### **Bedag**

A ce titre, la réinternalisation des employés Bedag et de la partie informatique gérée par cette entité externe à l'Etat se passe sans trop de problème. Toutefois, il reste quelques contrats d'hébergements auprès de Bedag, pour environ 7 millions de francs sur les 37 millions annuels qui lui étaient alloués.

Selon le chef de service, un moment chaud a été vécu par les collaborateurs. La Caisse de pension du Canton de Berne, à laquelle étaient rattachés lesdits collaborateurs Bedag, avisait ces derniers que leurs départs généraient une dissolution partielle et qu'ils ne toucheraient que le 80% de leur libre passage.

La remontée des taux boursiers, associées aux négociations entre les différentes parties, a permis de garantir le 100% du libre passage. Néanmoins, la DSI a financé environ CHF 70'000.— pour couvrir momentanément les cotisations (deuxième pilier) des employés durant ces quelques mois de discussion.

Nous sommes à bout touchant de ce dossier, sitôt l'enclassement des collaborateurs terminé. Enclassement qui, il faut bien le reconnaître avait été fait à la va-vite.

## **Sécurité et confidentialité des avis informatiques**

Chaque utilisateur de l'informatique cantonale (employés de la fonction publique, services cantonaux de la justice, députés etc.) émerge dans un compte individuel informatique. Ce sont, en regard de leurs différentes fonctions, plusieurs comptes par individu qu'il faut gérer.

Dès lors, il s'agit pour la DSI d'être particulièrement attentive à la gestion des comptes en cas de mouvement ou de modification d'emploi et/ou de fonction, voire du niveau d'implication hiérarchique.

Le nettoyage des comptes a commencé, mais pour des raisons évidentes de précaution et de contrôle individuel, des avis de modification de fonction et parfois de leurs fréquences, ce travail ne peut se faire dans les délais imposés par le CCF.

Dans un premier temps, un nettoyage et la mise en place d'un projet de gestion des identités et des avis doivent être coordonnés avec le SPEV et les autres services.

Une coordination de tous les instants avec les Ressources Humaines de chaque département et service doit être de rigueur. Seule une gestion optimale peut, à terme, garantir la confidentialité des données.

### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Sécurité des accès informatiques***

*Un rapport du CCF relevait un risque d'insécurité dans les avis informatiques, notamment lors du départ de collaborateurs. Les accès aux applications sont mal gérés par l'Etat, outre l'aspect informatique, on relève également une gestion des Ressources humaines déficiente dans le relevé des mutations et cela implique tous les services et départements.*

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin de garantir à la DSI la transmission rapide de toutes données utiles afin de résoudre le problème des accès informatiques.*

## **SIEF**

Depuis de nombreuses années, la Commission de gestion suit, au travers du rapport de la CTSI ou plus spécifiquement de la sous-commission, les dysfonctionnements, tant du programme que de la gestion interne du projet SIEF. Il semble que nous avons été enfin entendus à défaut d'être écoutés.

Un audit a été initié par le Conseil d'Etat qui a saisi le CCF du problème.

Pour l'heure, le transfert du projet du DFJC à la DSI devrait amener un peu de souplesse audit projet. Il semble également qu'on pourrait utiliser en partie ce programme, limitant en cela les pertes financières.

## **Budget DSI**

Le recentrage informatique en une seule entité provoque encore quelques poches de résistance, mais elles semblent en voie d'être résorbées.

Si le budget de fonctionnement a suivi l'adaptation, il semble parfois un peu court avec une marge avoisinant zéro.

Par contre, le budget d'investissement s'élevant à 28 millions de francs est rarement utilisé dans son entier. Attention toutefois à ne prendre aucun retard supplémentaire au financement des infrastructures ou au renouvellement du parc informatique. Le risque d'obsolescence prêterait l'ensemble de l'administration, parfois de manière durable et dommageable. On se souvient ici, entre autres, de l'ACI et de son outil informatique. On relèvera également la réinternalisation de l'OSIC qui est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2010, à l'exception de 2 ETP pour les fonctions d'audit qui ont été transférés à la Chancellerie.

Au début 2009, le nombre d'ETP était de 181,8. Le rapatriement de Bedag augmente sensiblement ce chiffre. Actuellement, la DSI est dotée de 304,3 ETP dont 115 créés par le retour de Bedag et de 7,5 ETP dus aux mesures de réinternalisation.

### **Service des routes (SR)**

Beaucoup de mouvements à la tête de ce service qui a vu l'arrivée de nouveaux responsables. Tout d'abord à sa tête avec l'arrivée d'un nouveau chef de service ; ensuite, l'arrivée d'une nouvelle cheffe de la division « gestion du réseau », doublée du départ à la retraite courant 2010 des deux derniers voyers.

Ces trop nombreuses mutations dans le Service des routes ne sont pas de nature à stabiliser une réforme SR 05 qui, d'ailleurs, n'est à ce jour, pas complètement aboutie. On en veut pour preuve le dossier EMPD n° 153, concernant les dépôts des cantonniers, qui prend un retard important dû à un manque d'anticipation et de coordination entre les différents acteurs, mais également insuffisamment étudié. Néanmoins, ce projet est examiné par une commission ad hoc qui rendra ses observations et ses recommandations courant 2010.

Cette réforme pose d'autres problèmes que la COGES relevait déjà en 2007 et 2008. A la question « sur le devoir ou la disparition de la fonction des voyers », les réponses refusées par deux fois par le Grand Conseil sont donc transformées en postulat.

Qu'en est-il ? Il semble que conformément à la loi sur les routes, (LCR), la pérennité de cette fonction était garantie. Toutefois, la loi sur les voyers a été abolie.

On nous certifiait que les responsables de régions n'interviendraient pas dans le travail quotidien des voyers sur le terrain, en particulier dans leurs contacts avec les communes. Cela figure dans le dépliant (SR 05) envoyé aux dites communes, où on précise : « Les voyers, guichet unique opérationnel, restent les interlocuteurs directs des communes et des riverains ». Or, que constatons-nous dans la nouvelle structure SR 05 ? Que l'on a collé le terme voyer au titre de la fonction *chef de région-voyer*.

Les réponses du département et la réalité sont parfois deux vérités fort différentes ! On pourrait s'en amuser, si l'on n'avait pas constaté que le mille-feuille hiérarchique de SR 05 contenait une augmentation de personnel.

Avant la réforme, on dénombrait 4 chefs de centre, 7 voyers (en phase directe avec le terrain) 7 adjoints, soit 18 ETP.

Avec SR 05, ce sont 4 chefs de région, 4 administrateurs, 4 chefs d'exploitation et 8 adjoints.

On constate donc une augmentation de 2 personnes, soit au total 20 ETP, auxquels on ajoutera un chef de division entretien.

On constate également, à la lecture de l'offre d'emploi pour la recherche d'un *responsable région-voyer Est*, que le service cherche plus à développer et à s'entourer de responsables administratifs sans rechercher forcément de compétence affirmée dans l'opérationnel. Dans le même temps, le personnel de ce service diminue sur le terrain.

La formation de base des différents responsables de régions, d'administration ou de l'exploitation est révélatrice d'une volonté, affirmée ou non, de privilégier au niveau des cadres l'administratif plutôt que l'opérationnel. Ces remarques ne sont pas une défiance à l'égard des fonctions citées plus haut, mais un simple constat. A ce jour, seul un responsable de région est issu directement de l'opérationnel. La sous commission suivra le dossier et appréciera son évolution.

Par ailleurs, le contrat de prestations passé avec l'OFROU (Office fédéral des routes) semble occuper le matériel et les hommes de façon prioritaire, en comparaison des prestations qui sont effectuées sur les routes cantonales.

A ce titre, les rapports journaliers avec numérotation d'ordre, s'ils paraissent cohérents et très bien détaillés pour les routes nationales sont établis de manières nettement plus floues en ce qui concerne le

travail sur les routes cantonales. Ils ne permettent pas une comparaison réelle et efficiente entre les temps consacrés aux deux structures. Sur ce point également, la commission restera attentive au sujet.

#### *Torrent Genin – Bex*

La reconstruction de ce pont, qui fut emporté en octobre 2000 par une coulée de lave torrentielle, est à bout touchant. La circulation est rétablie depuis décembre 2009. Néanmoins, il reste encore quelques travaux d'aménagements dans le lit du torrent. Près de 10 ans ont été nécessaires pour remettre en état ce tronçon routier. C'est particulièrement long, trop long.

A ce jour, CHF 1'397'000.— ont été payés sur un montant projeté de 1,55 millions de francs, date de référence de l'EMPD en été 2006. Le solde servira à couvrir la remise en état du lit du torrent.

#### *H 144*

Un EMPD, accordant un crédit additionnel de 17,4 millions de francs, porte le montant total à 99 millions au prix de référence 2003. Au final, c'est un montant de l'ordre de 117 millions qui est estimé, y compris les hausses légales. On s'étonnera que cet EMPD attendu pour l'été 2009 soit toujours en préparation puisqu'il fait suite à une décision, du Conseil d'Etat et de la COFIN, d'autorisation de poursuivre des études et des travaux. Cette autorisation a été obtenue en mai 2008. (CE + COFIN).

#### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Retard dans l'élaboration d'un EMPD***

*La Commission de gestion s'étonne du temps qu'il faut pour préparer l'EMPD sur la H 144 ratifiant une décision de la Commission des finances et du Conseil d'Etat concernant un montant qui a certainement été voté en toute connaissance de cause par les deux entités précitées.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin de réduire le temps de préparation d'un EMPD dont le montant a déjà été accepté par la Commission des finances et le Conseil d'Etat.*

#### *Service hivernal*

Le 14 janvier 2010, le Service des routes émettait un communiqué de presse indiquant une pénurie de sel et justifiant ainsi l'abandon du salage sur le réseau routier secondaire, réservant tout de même quelques grammes au m<sup>2</sup> pour un salage ponctuel, en ciblant des interventions d'absolue nécessité. En période de grand froid et de fortes chutes de neige, ce ne sont pas moins de 500 à 550 tonnes qui ont été épandues quotidiennement sur les routes cantonales et nationales (autoroutes). Cette mesure est intervenue près d'un mois plus tôt que durant l'hiver 2008-2009 (10.02.09).

Nous constatons depuis une demi-décennie une aggravation des conditions climatiques. On en veut pour preuve que de 2005 à 2009 la consommation moyenne des fondants est de l'ordre de 16'300 tonnes annuellement. Pour la période 2000 à 2005, cette moyenne était de 10'700 tonnes, soit une différence de 5'600 tonnes l'an ou près de 53 %

On remarquera que si le SR s'en était tenu aux standards proposés par l'OFROU, soit 75% de la consommation moyenne des dix dernières années, (10'000 tonnes l'an) il y a fort à parier que le communiqué de presse serait sorti avant le 31 décembre 2009.

Il faut bien convenir que pour une période hivernale s'étendant de novembre à mars, la sécurité des usagers empruntant le réseau secondaire a autant de valeur que celle des usagers circulant sur les routes nationales ou principales.

*4<sup>e</sup> observation*

**Entretien hivernal du réseau routier**

*Au vu des conditions climatiques hivernales tendant à se durcir, le Service des routes doit envisager toutes solutions pour garantir l'accessibilité du réseau routier et la sécurité des usagers ; par ailleurs, dès 2004, pour des raisons d'économie, la pose de pare-neige s'est fortement ralentie, passant de 30'097 m à 23'220 m, soit une diminution de 22,5%.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur toutes les mesures qu'il entend prendre pour assurer un service hivernal garantissant une utilisation adaptée et sécurisée du réseau routier vaudois.*

La Commission de gestion a également pris note que le SR emploie des méthodes traditionnelles de déverglaçage et qu'il ne compte pas mener d'expériences nouvelles dans ce domaine. Le SR a assuré toutefois qu'il restait ouvert aux expériences faites par d'autres collectivités publiques.

On relèvera également que de 2000 à 2008, aucun m<sup>3</sup> de gravillon n'a été épandu sur les routes vaudoises.

*Revêtements bitumeux posés en 2008*

Sur 1'510 km (hors traversée de localité) que compte le réseau vaudois, des travaux d'entretien de renouvellement bitumineux ont été réalisés sur 16'730 km soit 1,1 % du réseau.

***Ce qui porte la fréquence de renouvellement du bitume à 91 ans.***

La qualité du réseau routier vaudois se dégrade de manière inquiétante, cette dégradation est également accentuée par les hivers rigoureux de ces dernières années.

*5<sup>e</sup> observation*

**Entretien général du réseau routier**

*Le Conseil d'Etat est certainement conscient qu'une fréquence de renouvellement du revêtement bitumineux de plus de 90 ans péjore de manière inquiétante le réseau routier.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil s'il compte porter un effort sur l'entretien du réseau et ramener cet entretien à des délais normaux et cas échéant pour quels horizons.*

*Trafic 40 tonnes*

Le renforcement des ouvrages d'art se poursuit. De nombreux ouvrages restent encore à renforcer, pour environ 8,6 millions de francs restant d'un EMPD voté début 2009. Ce sont les travaux suivants :

- La Barboleuzaz, commune de Gryon, 10 estacades à renforcer.
- Deux estacades à Ormont-Dessus.
- Le pont sur le Forestey, commune de Rivaz.
- Le pont de la Promonthouse, commune de Gland.
- Les Vernettes RC 601, commune de Montpreveyres.

Pour 2010, un EMPD d'environ 15 millions de francs est en préparation pour le renforcement d'ouvrages sur les axes prioritaires, plus spécifiquement situés sur le plateau vaudois.

### *RC 177*

Encore une Arlésienne dans ce Service des routes qui n'en manque pas ! En ce qui concerne la route cantonale 177, un premier crédit d'études (1,5 millions) voté en 2004 pour un projet de route liant le pôle de développement Aclens-Vufflens-la-Ville, à la jonction autoroutière de Cossonay semble épuisé. Un nouveau crédit d'études doit être présenté prochainement, qui fait suite aux rapports d'impacts sur l'environnement, impacts qui confirment la nécessité absolue d'une route d'accès à ce pôle de développement. Au vu du peu d'empressement du département à l'égard de ce dossier, plusieurs communes ont fait et feront opposition à tout nouveau projet d'implantation de sociétés dans la zone industrielle. Ceci, dans l'attente d'une garantie ferme des autorités quant à la construction de cette route d'évitement.

Le Conseil d'Etat est-il conscient que le retard pris pour présenter un crédit d'étude conduisant à un projet définitif de construction de la RC 177 met en péril un pôle de développement et empêche de ce fait la création de près 5000 emplois ?

En période conjoncturelle difficile, peut-on se permettre de ralentir la création d'emplois et ruiner en partie les efforts financiers du canton consentis sur ce pôle et ce dès le début des années soixante ?

## **Service de la mobilité (SM)**

### *M2*

Après un an d'exploitation, le M2 reliant Ouchy à Epalinges répond largement aux attentes des Vaudois et des Lausannois en particulier. Le nombre de voyageurs prévu lors de la première année d'exploitation passant de 18 millions à plus de 21 millions, soit une augmentation de près de 20% par rapport aux estimations initiales.

Le rythme d'exploitation permet aujourd'hui une cadence à moins de 3 minutes entre la Gare et La Sallaz. La fiabilité des rames s'améliorant constamment, ce mode de transport devient très performant et il est fort apprécié. D'ailleurs, l'augmentation des voyageurs CFF, en liaison avec le M2, devrait être confirmée, dès les chiffres d'occupation 2009 connus. Le bouclage de ce chantier devrait intervenir courant 2010, à hauteur des montants alloués.

Toujours en liaison avec la mise en service du M2, la nouvelle offre de fin 2008 du réseau TL est doublée d'une offre complémentaire dans l'ouest lausannois qui répond et colle mieux aux exigences de la clientèle. Là également, les chiffres d'occupation devraient confirmer l'augmentation de voyageurs.

### *RER*

Le réseau express vaudois (RER) devient réalité avec la mise en service progressive de 19 rames FLIRT sur les lignes du réseau cantonal vaudois. La 1<sup>re</sup> de ces rames a circulé, pour la 1<sup>re</sup> fois, le 13 novembre 2009. Dans le cadre de ce développement ferroviaire réjouissant, la construction de la gare de Prilly-Malley a démarré en juillet 2009. La mise en service de cette dernière en juin 2012 devrait être respectée.

### *CFF Ligne Lausanne Genève*

Le protocole d'accord conclu le 2 avril 2009 entre les Cantons de Vaud et de Genève prévoit un préfinancement de 312 millions de francs pour les infrastructures ferroviaires sur la ligne Lausanne-Genève Aéroport. Ce préfinancement permettra d'accélérer et d'anticiper la réalisation de travaux nécessaires à l'exploitation de cette ligne. L'augmentation des voyageurs prévue à l'horizon 2030 est de 120 %. L'offre en places assises, elle, doit être doublée d'ici 2020. Le développement économique constant des deux villes lémaniques ne saurait se satisfaire d'infrastructures ferroviaires peu performantes et plus en adéquation avec la recherche et le développement modal actuel. Les demandes de crédit des différentes étapes de ce préfinancement seront présentées au Grand Conseil durant le premier semestre 2010.

## *CGN*

A l'automne 2009, la parution d'un audit de gestion mandaté par les Cantons de Vaud, Genève et Valais, n'est pas passée inaperçue. La CGN, mise sur le devant de la scène, a réagi fortement. Les employés de la compagnie se sont sentis blessés, mis au banc des accusés. Ils ont exprimé le besoin de produire une expertise en réponse au rapport d'audit. Mandatée par le personnel de la CGN, cette expertise est sortie peu après le rapport d'audit.

De nombreuses interventions parlementaires concernant la Compagnie générale de navigation ont été déposées et feront l'objet de réponses circonstanciées.

La sous-commission suivra ce dossier et relatera dans son rapport de 2010 les conséquences et l'aboutissement du dossier.

On rappellera néanmoins que la CGN est investie de trois missions :

- les transports publics ;
- le développement touristique ;
- la conservation du patrimoine.

Ces trois missions nécessitent des financements fort différents. Il n'appartient pas à la COGES de rapporter actuellement sur ces trois axes qui font encore l'objet d'une analyse des services de l'Etat.

## *Communauté tarifaire*

L'étude d'extension de la communauté tarifaire a abouti à la fin 2009 ; 11 entreprises de transports sont désormais incluses dans la communauté tarifaire vaudoise (CTV). Ce ne sont pas moins de 157 lignes de transports, soit plus de 1'800 km et 2'000 arrêts qui seront desservis à la fin 2010. Selon le Service de la mobilité, ce sont 636'000 Vaudoises/Vaudois, ou 93% de la population vaudoise, qui peuvent désormais bénéficier d'une communauté tarifaire.

La sous-commission se plait à relever l'effort particulier consenti par les différents partenaires.

## *Projets d'agglomérations*

Trois projets d'agglomérations sont en cours ; il s'agit de :

- Lausanne-Morges ;
- Yverdon ;
- Franco-valdo-genevois (district de Nyon).

Ils s'inscrivent dans un plan d'action permettant un développement démographique et économique dans une stratégie de mobilité globale et ce, dans le respect du développement durable. L'étude des avant-projets se poursuivra également en 2010.

## Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Ce n'est pas le vaisseau amiral du DINF, mais cela y ressemble, tant par l'importance de ce service que par son implication dans les différents rouages de l'Etat au travers des sept départements ; ce qui rend ce service incontournable, parfois même trop incontournable.

### *Patrimoine immobilier*

Ce sont :

- 2'350 parcelles, dont 1386 sont bâties ;
- 4'090 places de parc ;
- 251 droits de superficie ;
- 236 fermages,

qui sont propriété de l'Etat, représentant une superficie de 135,6 km<sup>2</sup>, soit 4,8 % du territoire vaudois.

Ce sont aussi, 39 millions de francs (somme arrondie) que dépense annuellement l'Etat, pour louer 179'300 m<sup>2</sup> à des tiers. Cela représente 759 baux à loyer et 800 places de parc. Le prix de location au m<sup>2</sup> varie passablement, passant de CHF 57.— dans le Nord vaudois pour des locaux d'archives, à CHF 374.— pour des locaux pénitentiaires sur La Côte. Le prix moyen de location au m<sup>2</sup>, toutes régions confondues, est d'environ CHF 220.—.

Les sommes déboursées chaque année, pour répondre aux besoins de l'Etat, ne sont pas négligeables. La vision de l'Etat doit se porter prioritairement sur le fait d'être propriétaire plutôt que locataire. En période de conjoncture difficile, cela aurait certainement un effet de relance sectorielle non négligeable.

### *Crédit-cadre*

Pour l'entretien des bâtiments, un crédit-cadre de 22 millions de francs, courant sur les années 2008-2011, se divise en trois modes d'exploitation.

- rattrapages d'entretien ;
- modifications d'exploitation ;
- autres types d'exploitations (normes sismiques, cuisine chauffage etc.)

A ce jour, ce sont environ 5 millions de francs qui ont été engagés. Cela correspond au plan de marche des TCA (tranche de crédit annuel).

En mars 2009, un crédit-cadre de 7,16 millions de francs a été voté par le Grand Conseil en faveur de quatre projets qui permettront notamment d'atteindre des objectifs d'économies. Viendra s'ajouter à cet objectif, un crédit-cadre de 80 millions de francs par le biais d'un EMPD en préparation durant cette année 2009.

### *Marcelin*

Le Centre de compétences regroupant l'Ecole d'agrilogie, le Gymnase, le Centre d'enseignement professionnel (CEPM) et le Centre d'enseignement ménager d'économie familiale (CEMEF) et, bientôt, le Service de l'agriculture, est en phase de transformation et de réhabilitation (Maison Morel). Cela va dans le sens, cité plus haut, d'être propriétaire ou de valoriser les propriétés de l'Etat et engendrera, à terme, une économie de loyers.

Toutefois, on s'étonnera du manque d'entretien et du suivi parfois lacunaire, de la division projets, travaux, énergie, en ce qui concerne, entre autre, le gymnase et le CEPM.

On citera à titre d'exemple :

- Une domotique plus que défaillante, le pourrissement du deck (plancher extérieur en bois) qui, dès les premiers crachins devient inutilisable, d'octobre à fin mars (glissades).
- L'éclatement répété des baies vitrées. 27 à ce jour !
- Toujours au chapitre des baies vitrées : l'une d'elle restée ouverte, et toujours ouverte depuis mars 2009 ! (Défectuosité mécanique). C'est au moyen d'une bande collante (scotch) qu'on évite tant bien que mal les pertes de chaleur.

Etonnant, pour un service qui recherche l'exemplarité en matière d'économie d'énergie.

On s'abstiendra de parler des façades...

Il s'agit ici de quelques-uns des défauts et dégâts signalés sur ces bâtiments dont la première mise en service date d'août 2002 (CEPM). De nombreuses questions subsistent quant à la surveillance et garanties de construction de ces nouveaux bâtiments. Pour mémoire, le plus ancien a été mis en service il y a 8 ans.

#### *6<sup>e</sup> observation*

#### *Anticipation de l'entretien des bâtiments de l'Etat de Vaud*

*Outre les points soulevés pour Marcelin, nous retrouvons un déficit d'entretien dans d'autres bâtiments propriétés de l'Etat.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour assurer un suivi et un entretien régulier de son patrimoine immobilier.*

#### *Cathédrale*

Un audit de la Cour des comptes a été présenté fin novembre 2009. Ce rapport est à l'étude au SIPAL. La sous-commission restera attentive à ce dossier, dès les déterminations du service connues.

#### *Gymnase de la Broye*

Pour la construction de cet objet intercantonal Vaud/Fribourg, un rapport du CCF présente neuf recommandations. Elles concernent le management de ce projet et s'adressent aussi bien au service, qu'aux mandataires désignés. Il s'agira pour le SIPAL d'apporter les réponses aux recommandations encore en suspens à fin 2009. Le SIPAL s'assurera également, lors de la présentation du décompte final, que les participations de tiers auront été réglées à satisfaction, dans le respect des procédures et que les problèmes de surfacturation auront été identifiés et réglés.

#### *Cures*

Deux bâtiments restent encore à vendre sur les 18 cures mises en vente. Il s'agit de celle sise sur la commune de Rolle et celle de Pully/les Boverattes. Pour ces deux entités, des discussions sont en cours, mais rien ne devrait être finalisé avant le départ des locataires actuels (retraite).

#### *Départ à la retraite*

Avec le départ à la retraite de quatre responsables d'offices, (monuments et sites, archéologie, architecture cantonale, centrale d'achats), le SIPAL a considérablement renouvelé, voire rajeuni, ses cadres. L'arrivée de nouveaux chefs d'offices devrait stabiliser un des plus importants services du département.

## Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

Le nouveau directeur entré en fonction le 1<sup>er</sup> avril 2009, a pu s'appuyer sur une organisation assez bien rôdée. Cela doit lui permettre d'engager et poursuivre les réformes prévues, de développer le centre d'édition, de compléter une offre en ligne sur le shop de la CADEV.

L'inauguration du nouveau centre d'édition permet d'optimiser son service auprès de ses 502 clients, en leur offrant une prestation de qualité, ceci, dans des délais très raisonnables et à un prix parfaitement adapté à des productions parfois limitées.

Les principaux clients sont :

- L'ACI : impression et envoi de feuilles d'impôt, de bulletins d'acompte et, ce, de manière individuelle.
- La Chancellerie : travaux internes d'impression, bulletins de vote, etc.
- Les communes : bulletins de vote, commandes spéciales.
- L'école obligatoire et postobligatoire : matériel scolaire, etc.

La CADEV a aussi mené à bien la fusion opérationnelle avec le bureau des imprimés de la Ville de Lausanne.

La CADEV c'est aussi, 205 points de livraison, pour répondre aux réquisitions scolaires. Le développement du shop se poursuit et montre une augmentation réjouissante avec 233'046 lignes d'articles, représentant 29'856 commandes.

LA CADEV occupe 26,55 ETP auxquels on ajoutera 4'800 heures effectuées par du personnel intérimaire, soit l'équivalent d'environ 2,22 ETP. On pourrait craindre une surdotation de ce service. Il n'en est rien, cette souplesse est nécessaire et indispensable pour faire face aux « coups de boutoir » rencontrés périodiquement par le centre d'édition.

### *Monuments et sites*

Architecte de formation ayant à son actif, entre autre, le Laténium de Neuchâtel, le nouveau conservateur prend ses marques à la tête de cet office. On relèvera, comme pour d'autres services de l'Etat, sa structure particulière qui compte 11,6 ETP, dont 3 seulement sont employés à plein temps.

Nous atteignons ici les limites pour une prestation efficiente envers les communes et les clients particuliers. Par cette remarque, il ne s'agit nullement de mettre en cause la qualité du travail fourni par les collaborateurs, mais bien de montrer combien il est difficile de rendre une détermination dans des délais raisonnables, tant aux communes qu'aux clients contribuables.

Connaître – Prévenir – Agir – Transmettre : voilà qui résume parfaitement les activités principales des monuments et sites.

Le recensement des 170'000 bâtiments, environ, se poursuit actuellement et regroupe 7 notes de classement.

Actuellement, ce sont 17'500 bâtiments qui sont regroupés sur les notes 1 à 3, soit :

- Environ 3'500 bâtiments avec une note 1 et un inventaire au classement.
- Environ 5'000 bâtiments avec une note 2 et un inventaire au classement.
- Environ 8'500 bâtiments avec une note 3 et une protection générale.

Ces actualisations en 2009 sont terminées pour 12 communes. Le travail se poursuit, soit de manière systématique, soit de cas en cas, si la nécessité l'exige. Un inventaire des jardins à haute valeur patrimoniale et dignes de protection sera réalisé sur la base d'un projet de plateforme internet (Wikipédia).

2009

- C'est aussi la mise en place du site protégé du Château de Chillon.
- Le réaménagement d'une ferme isolée en haute Broye.
- Le traitement de 1'902 dossiers Camac (+ 34,5%), dont 1'031 étaient liés à la pose de capteurs solaires.
- 78 dossiers de recours (+ 151,6%) également traités par les monuments et sites.

#### *Archéologie cantonale*

On constate le départ à la retraite du titulaire et l'arrivée au 1<sup>er</sup> avril 2009 d'une nouvelle cheffe au parcours professionnel impressionnant.

Le Canton de Vaud est riche d'un patrimoine archéologique, estimé à 10% du patrimoine fédéral. Ce patrimoine cantonal, disséminé sur l'ensemble du canton, doit être constamment surveillé, relevé, évalué, répertorié et noté. Ce travail de prospection et de réflexion doit pouvoir se faire en amont des interventions, tant des propriétaires que des collectivités publiques. Dans les secteurs sensibles, lors de la mise à l'enquête, la sensibilisation des différents intervenants, constructeurs, propriétaires ou exploitants, se doit d'être proactive mais également intensifiée.

A ce titre, le site archéologique du Mormont est exemplaire, où par convention, l'exploitant et la Confédération pallient le manque d'engagement financier cantonal pour cet objet.

### **Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2009.

## **DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)**

**M. Jean-Robert Yersin, rapporteur** : —La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département des finances pour l'exercice 2009 était composée de MM. Albert Chapalay et Jean-Robert Yersin, rapporteur.

Le programme des visites a conduit la sous-commission à rencontrer tous les services à Lausanne et à effectuer plusieurs visites dans les régions de notre canton notamment au CEDI à Yverdon puis à Nyon et Echallens (Offices d'impôts et Registre Foncier).

### **Secrétariat général (SG-DFIRE)**

Il faut relever que le bâtiment abritant les locaux du département à la Rue de la Paix a été vendu et que le bail est en cours de négociation avec une éventuelle extension. Le SG DFIRE est également en charge du pilotage du concours d'architecture visant à la transformation de l'immeuble de l'Institut Galli-Valerio en vue d'y reloger le CCF en 2011.

*Mise en œuvre et application de la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM)*

Le SG-DFIRE, en collaboration avec le SAGEFI, a pour tâche de suivre la mise en oeuvre et l'application de cette loi notamment de son objectif de suivi des personnes morales dont l'Etat détient des participations. Il s'agit d'une mission transversale qui touche plusieurs départements. Des cours de formation ont été organisés pour les personnes représentant l'Etat. Des directives et une procédure de suivi ont été mises en place. En regard des audits du CCF, il reste encore quelques améliorations à apporter qui sont en cours d'exécution. Le suivi des risques est ainsi correctement assuré.

### **Office des affaires extérieures (OAE)**

Cet office a déployé une intense activité au service du canton sur les dossiers importants que constituent :

- Le financement des caisses de pension publiques. Le travail d'information important entrepris tant auprès des représentants d'autres cantons qui ne connaissent pas le système mixte appliqué dans les collectivités romandes qu'envers les parlementaires des chambres fédérales, semble porter ses fruits. En effet, l'évolution récente de ce dossier indique que l'on se dirige vers une solution qui restera certes onéreuse pour certaines collectivités publiques, mais fera redescendre le taux minimal de couverture exigé de 100% (projet du Conseil fédéral) à 75 ou plus probablement 80 % selon les travaux des commissions en charge de ce dossier au niveau fédéral.
- Le dossier des infrastructures de transport notamment ferroviaires dans la région valdo-genevoise avec la signature de l'accord Vaud-Genève.
- Le dossier de l'impôt sur la dépense également en discussion aux chambres fédérales.

Cet office suit également les dossiers transfrontaliers qui comprennent le programme Interreg (avec ses deux volets : lémanique et jurassien). L'activité développée dans ce domaine étant largement documentée dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures, nous renonçons à développer ce sujet en détail.

Notre canton fait partie de l'Assemblée des Régions de l'Europe dont le siège est à Strasbourg. Des projets très intéressants émanent de cette organisation comme, par exemple, le programme Eurodyssée

(Echange d'apprentis) qui a fait l'objet d'une intervention parlementaire. On relève que l'Office des affaires extérieures est relativement peu actif dans ce secteur. Il serait souhaitable qu'il s'y intéresse d'un peu plus près.

## **Chancellerie**

Par décision de la Commission de gestion le dossier de la Chancellerie a été attribué au Bureau de la Commission de gestion.

### **Groupe Impact**

Suite à la lettre ouverte d'un syndicat dénonçant le traitement d'un cas de harcèlement, la sous-commission, comme communiqué par lettre du 21 janvier 2010 adressée à tous les députés, s'est saisie de ce dossier afin d'analyser en profondeur le fonctionnement et les compétences de cet organe. Le cas dénoncé dans la lettre ouverte ne peut pas être évoqué en détail car il est en cours d'instruction auprès du Tripac et de larges pans sont couverts par la protection de la personne.

Outre les procédures concernant des plaintes, il importe de relever que l'activité de ce service consiste aussi à orienter et à conseiller tant la hiérarchie que les employés en cas de difficultés relationnelles. En premier lieu, il faut encore mieux informer de l'existence de ce groupe et des services qu'il peut offrir. Si ce message passe bien dans certains secteurs de l'administration, il demeure encore mal perçu dans d'autres services. Il est évident que l'indépendance de cette structure doit être clairement affirmée et respectée voire renforcée.

L'employé ou le supérieur hiérarchique, voire les deux ensembles, peuvent soumettre un problème relationnel qui, selon sa gravité, sera traité selon une procédure de médiation, de coaching ou l'ouverture d'une enquête pour harcèlement. Plus le problème est abordé tôt, plus facile sera sa résolution notamment au travers de la médiation qui a permis de sauver de nombreuses situations résultant de mauvaises compréhensions ou de non-dits par exemple. C'est cette information qu'il importe de bien communiquer dans tous les services de l'administration.

La problématique soulevée par le cas dénoncé dans la lettre ouverte réside dans le traitement du dossier au cours d'une procédure ouverte pour harcèlement et surtout du traitement et du suivi des conclusions du rapport. Lorsqu'une telle procédure est initiée, les auditions et la constitution du dossier requièrent environ un mois. Ce dossier est soumis en consultation aux parties qui peuvent demander des compléments (art. 24 du règlement relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement – RCTH) :

#### *Art. 24.— Fin de l'instruction*

*1 - Lorsqu'il considère l'instruction terminée, le groupe d'intervention en informe les parties et l'autorité d'engagement concernée par avis écrit.*

*2 - Les parties et l'autorité d'engagement disposent d'un délai de dix jours dès réception de l'avis pour consulter le dossier et requérir toutes autres mesures d'instruction complémentaires qu'elles jugent utiles.*

*3 - Le groupe d'intervention décide de donner suite ou non aux mesures d'instruction complémentaires requises. Sa décision est définitive.*

Il en résulte un projet de rapport qui est à nouveau soumis à l'autorité d'engagement (Art 25 RCTH) :

#### *Art. 25.— Rapport*

*1 - Dans les meilleurs délais, le groupe d'intervention établit le rapport contenant l'exposé des faits, donne son appréciation sur l'existence ou non du harcèlement et indique le ou les auteurs identifiés.*

*2 - Il transmet le rapport aux parties, ainsi qu'à l'autorité d'engagement, qui disposent d'un délai de dix jours pour se déterminer.*

*3 - Dans les trente jours qui suivent la réception des déterminations, le groupe d'intervention notifie son rapport définitif aux parties et à l'autorité d'engagement.*

A ce stade, on peut déjà se poser la question de la pertinence de cette deuxième consultation au regard des critères d'indépendance.

Le rapport final est ensuite rédigé et adressé aux parties. Il appartient à l'autorité d'engagement de donner la suite qu'elle juge appropriée aux conclusions du rapport (art. 26 RCTH) :

*Art. 26.— Décision de l'autorité d'engagement*

*1 - Dès réception du rapport définitif, l'autorité d'engagement dispose d'un délai de dix jours pour indiquer par écrit aux parties si elle adhère ou non, totalement ou partiellement, aux conclusions du rapport.*

*2 - Sa décision peut être contestée auprès du Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.*

*3 - Vis-à-vis de ou des auteurs du harcèlement, l'autorité d'engagement peut prendre des mesures en application de la loi du 12 novembre 2001 sur le personnel A.*

L'autorité d'engagement, sans avoir à s'appuyer sur une contre-expertise, peut donc simplement réfuter les conclusions et ne pas donner suite au rapport. C'est à ce stade que se trouve le point litigieux. En effet, si un refus des conclusions est décrété, cela constitue d'une part un déni du travail du groupe Impact et remet gravement en cause son indépendance et ses compétences, et d'autre part aboutit à une deuxième « victimisation » de la personne plaignante, laissant croire à l'impunité de la hiérarchie. La partie plaignante n'a alors plus que la solution du recours au Tripac. Le cas dénoncé montre en outre que, pour une telle procédure, l'autorité d'engagement a soutenu la personne désignée comme coupable de harcèlement par le rapport et a pris en charge les frais de sa défense alors que la victime doit se débrouiller seule et à ses frais. Sans préjuger de la culpabilité de l'une ou de la pertinence des plaintes de l'autre des parties, cette discrimination aggrave la situation de la personne reconnue victime par le rapport et est de nature à faire douter de la sincérité de la mission accordée au groupe Impact. Il importe donc que le règlement soit révisé afin d'une part de mieux protéger la partie reconnue victime par le rapport et d'autre part d'assurer la crédibilité et l'indépendance du groupe Impact.

#### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Suivi des rapports du groupe Impact***

*La possibilité laissée à l'autorité d'engagement de réfuter les conclusions du groupe Impact constitue d'une part un déni du travail effectué par cette cellule et peut, d'autre part, conduire à augmenter la souffrance et les problèmes de la personne reconnue comme victime par le rapport. Cette situation est encore aggravée en cas de recours au Tripac, si l'Etat soutient la personne dénoncée par le rapport, alors que la victime doit assumer sa défense, seule et à ses frais.*

– *Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les moyens qu'il entend mettre en œuvre afin de respecter le travail du groupe Impact et d'assurer une protection équitable à une victime reconnue par un rapport de ce groupe.*

La lettre syndicale demandait également des informations de nature statistique sur les procédures ouvertes par le groupe Impact. On peut signaler que la statistique globale des dossiers ouverts et clos, par année et par catégorie, figurait déjà dans les rapports de gestion 2007 et 2008. Pour 2009, le tableau mis à jour est reporté ci-dessous :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre total d'entretiens	350	261	278	359	304	295	302	463	464
Nouveaux cas	70	54	80	81	83	92	93	107	128
Médiations	16	7	19	25	23	32	32	35	33
Investigations terminées	5	6	8	3	9	7	9	8	9
Investigations en cours								5	4
Coachings								4	3
Interventions d'équipe								13	13
Présentations/ Formations									8
Mandats externes								5	7

Remarque : les mandats externes concernent exclusivement le secteur parapublic.

Par rapport aux questions figurant dans la lettre ouverte (reportées en italique), nous avons obtenu les réponses suivantes du groupe Impact:

En préambule, il semble important de rappeler que, selon le *règlement relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement, du 9 décembre 2002*, les interventions du groupe Impact peuvent entrer dans deux catégories : soit la démarche informelle (art. 8 à 13), qui comprend les entretiens simples, la médiation, et, depuis 2007, le coaching et les médiations d'équipe, soit l'investigation (art. 14 à 26).

S'agissant de la ventilation par département et par service, nous ne fournirons pas ces données qui sont difficiles à interpréter et qui ne donnent pas d'indications fiables. Le fait de recevoir de nombreuses personnes d'un service ou d'un département particuliers peut autant signifier que ce service ou département est ouvert à des interventions externes qu'indiquer qu'il a, en son sein, des problèmes relationnels graves. Selon l'expérience du groupe, il ressort que certains services verrouillés dont il reçoit peu de représentants ne sont pas ceux où le climat de travail est le meilleur.

Sur le sexe des personnes, 63% de femmes et 37% d'hommes se sont adressées au groupe Impact depuis sa création. Cette proportion varie peu d'une année à l'autre.

### **Questions (Q) et réponses (R)**

*Q 1 : Quel est le nombre total de démarches dites informelles (difficultés relationnelles et possibles harcèlement) entreprises par le groupe Impact ?*

R 1 : Du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2009, le groupe Impact a entrepris **611** démarches ressortissant de la **démarche informelle** (art. 8 à 13 du RCTH du 9 décembre 2002).

*Q 2 : Quel est le nombre total d'entretiens que ces démarches informelles ont occasionné ?*

R 2 : Pendant la même période, le groupe Impact a réalisé **2'465 entretiens**. Ceux-ci concernent aussi bien les entretiens de la démarche informelle que ceux qui ont trait aux investigations. Notre base de données ne nous permet pas d'isoler les entretiens relatifs à l'une ou l'autre démarche. Comme nous

avons réalisé, entre 2003 et fin 2009, 53 investigations et que chacune implique une vingtaine d'entretiens, on peut estimer qu'il y a eu environ 1000 entretiens qui avaient trait aux investigations et 1400 à la démarche informelle. *Ceci est une estimation.*

*Q 3 : Quel est le nombre total de coachings et d'interventions d'équipe ?*

R 3 : Les coachings et les interventions d'équipe ne sont répertoriés que depuis 2007. De 2007 à 2009, il y a eu 7 coachings et 26 interventions d'équipe. Cela doit correspondre à une centaine d'entretiens. *Ceci est une estimation.*

*Q 4 : Combien de personnes requérantes au groupe Impact ont été orientées par lui et vers quelles instances ?*

R 4 : Pas de données disponibles sur ce point.

*Q 5 : Quel est le nombre de médiations qui échouent et qui entraînent l'ouverture d'une investigation ?*

R 5 : Les médiations qui «échouent» sont rares. Encore faut-il définir ce que sont une médiation qui réussit et une médiation qui échoue. Sur quel suivi peut-on se baser pour le dire ? Aucune médiation n'a, à ce jour, donné lieu à une investigation. Cela pourrait se produire si la médiation échouait et si l'un des protagonistes utilisait ce qui s'est dit en médiation pour nuire à l'autre participant à la médiation, violant ainsi l'engagement que chaque partie signe en début de processus.

*Q 6 : Le nombre de procédures d'investigations ouvertes ?*

R 6 : 58, de début 2007 à fin 2009.

*Q 7 : Le nombre de procédures d'investigations conclues ?*

R 7 : 53, dans la même période.

*Q 8 : La durée moyenne d'une investigation entre son ouverture et sa conclusion ?*

R 8 : En moyenne 4 mois. Il faut compter environ 3 semaines pour les entretiens. Ensuite, deux semaines sont prévues par le règlement pour la consultation du dossier. Les parties peuvent demander une prolongation. Le projet de rapport est écrit dans les 20 jours qui suivent. Dix jours ouvrables sont ensuite laissés aux parties pour se déterminer sur le projet de rapport. Ce délai peut être prolongé à la demande des parties. Dans les 30 jours qui suivent la réception des déterminations, le groupe Impact notifie son rapport définitif. L'autorité d'engagement dispose, enfin, de dix jours ouvrables pour indiquer par écrit aux parties si elle adhère ou non aux conclusions du rapport.

*Q 9 : Le nombre d'investigations sollicitées par des employés plaignants ?*

R 9 : 35 ont été sollicitées directement par le collaborateur ou la collaboratrice.

*Q 10 : Le nombre d'investigations sollicitées par l'autorité d'engagement ?*

R.10 : 16 ont été sollicitées par l'autorité d'engagement.

*Q 11 : Le nombre d'investigations décidées d'office par le groupe Impact ?*

R 11 : Deux ont été décidées d'office par le groupe Impact. Pour la ventilation par année, se référer « Investigations terminées » du tableau statistique ci-dessus. Nous ne disposons pas de données plus précises.

*Q 12 : Combien de rapports d'investigation du groupe Impact concluant à l'existence de harcèlement psychologique et/ou sexuel ont été refusés par les chefs des départements concernés ?*

R 12 : Un seul.

*Q 13 : Combien de rapports ont été refusés par chaque département ?*

R 13 : Un seul.

*Q 14: Quelles ont été les suites données et quelle a été la conclusion des situations où les rapports du groupe Impact ont été refusés par le conseiller d'Etat concerné ?*

R 14 : Il a été considéré que la décision du TRIPAC constituerait une conclusion à ce différend.

*Q 15 : Dans les situations de harcèlement ou de violation du droit au respect de la personnalité, combien de personnes témoins ou plaignantes ont-elles fait l'objet d'un licenciement, d'une sanction, d'un transfert, d'une convention de départ et combien de personnes victimes, plaignants ou témoins ont-elles démissionné ?*

R 15 : A notre connaissance, aucun témoin et aucune personne mise en cause n'a fait l'objet d'un licenciement ou d'une sanction suite à sa démarche au groupe Impact. Au début de notre activité, 2 personnes plaignantes ont reçu une lettre d'avertissement de leur chef de service respectif après leur démarche auprès du groupe. Ces personnes nous en ont informés et, dans les deux cas, l'avertissement a été annulé par les chefs de département concernés. S'agissant des transferts, nous n'avons pas connaissance de transfert imposé contre son gré à un témoin ou à une personne plaignante.

Remarque : il n'est pas possible de répondre de manière plus détaillée à toutes les questions énoncées dans la lettre ouverte dans la mesure où une réponse précise permettrait de reconnaître l'un ou l'autre des protagonistes de l'affaire, ce qui serait contraire à la législation sur la protection des personnes.

### **Médiation administrative**

La nouvelle loi, votée par le Grand Conseil le 19 mai 2009 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre et il en résulte que les Médiations administrative et judiciaire ont été réunies en une seule instance. A l'heure d'écrire ces lignes, le processus de nomination du médiateur pour la fin de cette législature est en cours. On peut signaler que 200 demandes ont été traitées en 2009 dont 23 entrées avant le 1<sup>er</sup> janvier et 177 entrées en cours d'année.

### **Registre foncier (RF)**

Les regroupements prévus par le nouveau découpage territorial se poursuivent et on compte maintenant 10 offices et un bureau détaché (Château-d'Oex) suite au rattachement de La Vallée sur Yverdon-les-Bains. Il restera à regrouper l'Office d'Aubonne-Rolle entre Nyon et Morges. Pour cette opération, on attend la mise en service des nouveaux progiciels développés à l'échelon intercantonal (CAPITASTRA et INTERCAPI). En effet, si l'outil informatique actuellement utilisé a permis de basculer les données de l'entier d'un district sur un nouveau district, il ne permet pas de le faire commune par commune. C'est la raison pour laquelle certaines communes sont encore traitées par l'office de leur ancien district avant de pouvoir être rattachée à leur nouvel office.

Ces 10 offices décentralisés et le bureau détaché de Château-d'Oex, dirigés par un conservateur, ont enregistré 50'611 réquisitions en 2009 (2006 : 51'500, 2007 : 51'500, 2008 : 49'761).

L'Inspectorat du registre foncier assure le secrétariat administratif de la Commission foncière, section II. Cette commission applique la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle a traité 262 dossiers (218 concernaient des logements de vacances, 20 des résidences principales, 10 des établissements stables et 14 divers). Les logements de vacances sont soumis à un contingent fédéral et 220 acquisitions ont pu être autorisées.

Le chef du département a dû statuer sur 6 recours contre des décisions de conservateurs. Il a également autorisé 36 expropriations dont 9 au Service des routes, 1 au Service des eaux, sols et assainissement et 26 aux communes.

Les données du registre foncier peuvent être consultées via Internet, gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques). Ce service est largement utilisé et donne satisfaction aux utilisateurs.

*Interrogations des immeubles du Registre foncier via Internet*

<b>Année</b>	<b>Nombre d'interrogations</b>
2003	448'155
2004	668'037
2005	963'330
2006	1'172'440
2007	1'232'410
2008	1'394'305
2009	1'624'597, soit 6'769 par jour ouvrable

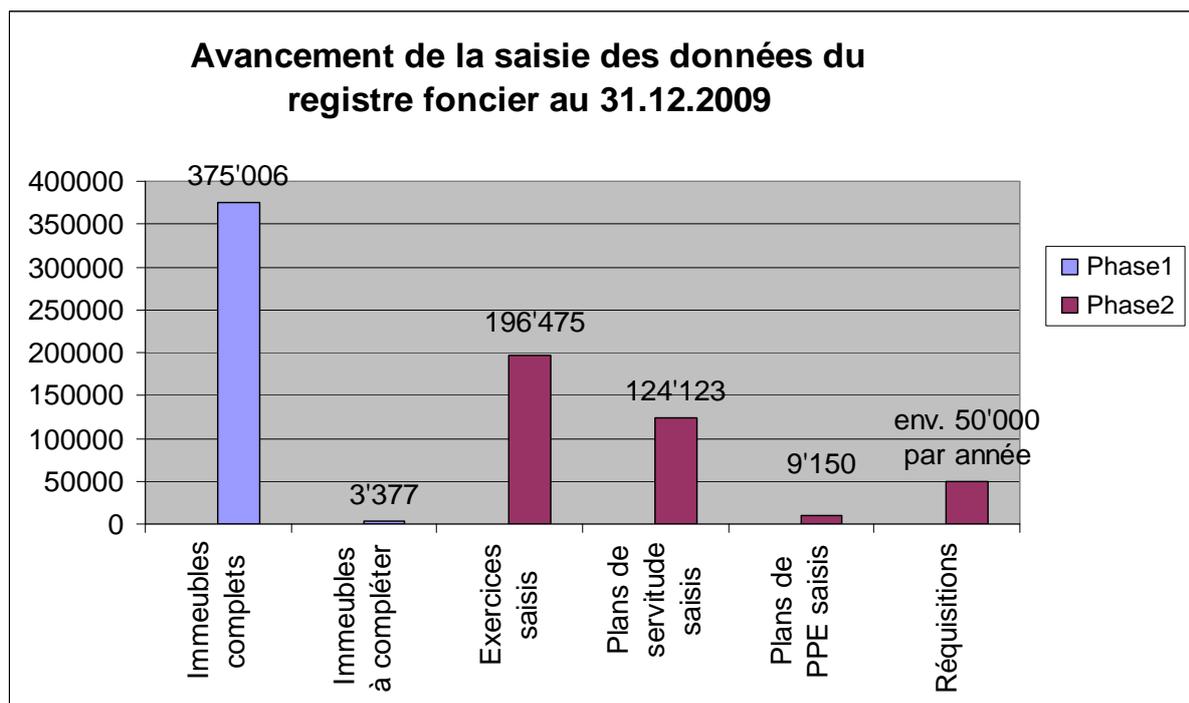
*Interrogations des immeubles du Registre foncier via Internet du 01.01.2009 au 31.12.2009 (1'624'507 interrogations)*

<b>Métiers</b>	<b>Pourcentage par métiers</b>
ACV	21%
Communes	18%
Notaires	18%
Banques	13%
Régies	12%
Géomètres	8%
Impôts	5%
Autres payants	3%
Autres gratuits	1%
OP	1%

*Source : Rapport annuel de gestion DFIRE- RF*

Globalement l'année 2009 a été marquée par un net ralentissement des ventes de logements de vacances aux étrangers. Par contre, l'activité générale du registre foncier est restée à un niveau élevé, la « pierre » ayant certainement servi de valeur refuge.

Les exercices de servitude, les plans de servitude ainsi que les plans de propriété par étage sont en cours de saisie dans l'ensemble des registres fonciers. La sous-commission s'est préoccupée de cet avancement depuis plusieurs années notamment afin d'assurer la sécurité des données. On remarque que ce travail avance normalement comme le montre le graphique ci-dessous. Cependant, on estime le temps nécessaire pour saisir le solde des données à environ 70 mois (indication octobre 09).



Source : Rapport annuel de gestion DFIRE-RF

### Administration cantonale des impôts (ACI)

#### Préambule

Ce service est largement dépendant des outils informatiques nécessaires à son activité. Comme relevé dans les rapports de ces deux dernières années, de vastes chantiers de modernisation de ces outils ont été ouverts et ont occasionné quelques sueurs froides aux responsables de l'ACI. De plus, le rapatriement des tâches confiées à Bedag a encore créé quelques difficultés mais heureusement sans provoquer de problème important. Un certain nombre d'étapes importantes a été franchi mais il reste encore deux dossiers importants en cours d'étude.

Les applications informatiques à disposition du service ont connu plusieurs problèmes qui ont affecté la qualité des prestations dues aux contribuables (délais de paiement et de réclamation raccourcis du fait de retards dans les traitements d'édition et des prestations postales, temps de réponse inacceptablement longs, indisponibilités chroniques des applications). Les retards dans la taxation ont pu être rattrapés – à mi-mars 2010, l'objectif de 75% des taxations 2009 est atteint – au prix d'un effort important du personnel et de nombreuses heures supplémentaires. Pour le développement et la mise en œuvre des nouveaux outils informatiques, un personnel supplémentaire avait été attribué au service avec mission de le restituer. Ce qui a été accompli avec la restitution de 43 ETP alors que si l'on compare le nombre de dossiers à traiter entre 2003 et 2010, il aurait fallu environ 25 postes supplémentaires. Au vu des nombreuses heures supplémentaires exigées fin 2009-début 2010, on peut se demander si le rythme des restitutions n'a pas été un peu trop rapide.

#### Registre des contribuables

UNIREG a été mis en service en juillet. Cette nouvelle application permet de saisir automatiquement les mutations transmises par les communes au moyen de fichiers électroniques. Après mise à jour des informations civiles touchant les résidents vaudois, ces éléments sont communiqués à UNIREG, mettant à jour – sans intervention humaine – l'assujettissement des contribuables personnes physiques. Toutes les mises à jour influençant l'assujettissement du contribuable sont traduites en événements fiscaux qui sont adressés aux autres applications fiscales (BA, TAO, SIPF) qui les interprètent et déclenchent en conséquence les actions nécessaires. En octobre 2009, les données propres aux

contribuables soumis à l'impôt à la source et les employeurs débiteurs de cet impôt sont venues enrichir l'application UNIREG. Toutes les données concernant les personnes physiques sont dès lors gérées dans une seule application. Depuis cette année, les collaborateurs autorisés de toutes les communes peuvent consulter le rôle des contribuables par une connexion extranet (IAM).

#### *Harmonisation des registres*

L'ACI est également service pilote pour cet important chantier qui découle de la législation fédérale. Le coordinateur engagé afin d'assurer le bon fonctionnement de ce projet ayant mis un terme à son mandat à fin 2009, ce dossier fait dorénavant l'objet d'un suivi attentif de l'ACI en collaboration avec la DSI. Le projet de loi d'application des dispositions fédérales devra encore être adopté par le Grand Conseil. Rappelons que ce registre sera la clé de voûte du prochain recensement fédéral. Si, grâce à l'introduction du nouveau numéro AVS, le registre des personnes devrait permettre de répondre aux attentes, le souci est plus important en ce qui concerne le registre fédéral des logements (EWID). En effet, au 15 janvier 2010, 99.6 % des personnes disposent de cet attribut et ces numéros ont été transmis aux communes (la qualité des informations issues des fichiers fédéraux a nécessité quelques examens, arbitrages et informations). Les communes sont aidées pour l'adaptation de leurs logiciels qui doivent être validés. Leur personnel (plus de 300 personnes) en charge du Contrôle des habitants a été formé. Pour le registre EWID, le service entretient des contacts réguliers avec la Poste qui a été mandatée par une trentaine de communes vaudoises en vue de l'attribution des EWIDs.

#### *Centre d'enregistrement des déclarations (CEDI)*

La visite de ce centre situé à Yverdon-les-Bains s'est avérée fort intéressante et nous a permis de suivre le processus d'enregistrement et de traitement des déclarations. Nous avons ainsi pu comprendre les problèmes rencontrés en début d'année et leurs incidences sur le travail de taxation, qui ont provoqué des retards significatifs début 2009.

Après ouverture des enveloppes et préparation du dossier, les documents sont scannés et enregistrés. Grâce à l'outil informatique de taxation, 8% des dossiers peuvent être taxés automatiquement et environ 22% de manière semi-automatique (dans un délai de 48 heures). Le solde (70%) est réparti vers les offices de district où le travail de taxation est également facilité par le programme TAO (taxation assistée par ordinateur) qui a permis de traiter environ 20% des dossiers dans les deux OID visités. C'est au niveau du transfert entre l'enregistrement et le passage dans le programme de taxation que des « bugs » se sont produits dès fin 2008 avec l'émission de nombreux messages d'erreurs bloquant la chaîne de taxation. La livraison d'un nouveau programme n'a pas permis de résoudre le problème. Mais la tentative de réimplantation de l'ancien système en mai 2009 a permis de rétablir le bon fonctionnement de la chaîne ! Les retards ainsi occasionnés se sont reportés en cascade sur les offices. Avec un recours plus important au personnel intérimaire et au prix de nombreuses heures supplémentaires, le retard a pu être comblé.

#### *Développement des outils informatiques*

En 2009, 80% des déclarations d'impôt déposées par les personnes physiques l'ont été à partir de « VaudTax ». Ce logiciel est fort apprécié des utilisateurs.

Pour les personnes physiques, l'outil de taxation assistée par ordinateur (TAO) a été adapté aux normes en vigueur pour la nouvelle période fiscale. D'autre part, une application spécifique a été développée pour l'impôt à la source; elle est en production depuis décembre 2009. Cet outil donne entière satisfaction à ses utilisateurs.

Le déploiement des fonctionnalités de l'outil SIPF (perception) s'est poursuivi tout au long de l'année; il permet maintenant de percevoir tous les types de contributions et d'en assurer le contentieux financier. La migration vers l'outil SIPF des données concernant l'impôt à la source a pu être réalisée sans problème important. Toutes les données financières concernant des personnes physiques sont dès lors gérées dans une seule application. Il est à relever que cet outil a souffert de quelques difficultés de mise en œuvre notamment au niveau de la vitesse d'obtention des informations, se traduisant par la gêne des collaborateurs obligés de « faire poireauter » leurs correspondants pendant de longues

minutes. Une autre conséquence fâcheuse a consisté dans un retard sur les procédures de réquisition en importante diminution par rapport à 2008, ce qui risque de générer une avalanche de poursuites en 2010. Ces problèmes de jeunesse du programme sont aujourd'hui en passe d'être résolus.

Le prochain développement important envisagé sera consacré à développer la cybertaxation pour les personnes morales.

Nous enregistrons avec plaisir que les développements des outils informatiques ont permis de répondre positivement aux remarques du CCF concernant l'adaptation des acomptes et la procédure de remboursement.

Quelques chiffres permettent d'illustrer l'activité de l'Administration cantonale des impôts en 2009 (*Source : Rapport annuel de gestion DFIRE-ACI*):

- Contribuables domiciliés dans le canton (+ 2%) 371'806.
- Contribuables domiciliés hors du canton (- 1%) 15'069.
- Contribuables domiciliés hors de Suisse (+ 4%) 10'813.
- Contribuables soumis à l'impôt d'après la dépense (+ 5%) 1'290.
- Contribuables soumis à l'impôt à la source (+ 5 %) 62'214.
- Contribuables « personnes morales » (+ 0%) 26'616.
- Registre/assujettissement : plus de 300'000 mutations reçues des contrôles des habitants.
- Réclamations traitées à l'ACI 1'270.
- Décisions d'exonérations 262.
- Décisions d'exonérations temporaires (entreprises nouvelles) 14.
- Dossiers traités par l'inspection fiscale 411.
- Demandes satisfaites par le CAT 174'441.

#### *Formation*

L'ACI constitue un des pôles majeurs de la formation dispensée par la CSI (CSI 1, 2 et 3) dans la mesure où les cours pour toutes les administrations romandes sont dispensés à Lausanne. C'est en 2009 qu'ont eu lieu les examens de la première session CSI 3, soit la formation interne la plus pointue possible. Celle-ci équivaut pour la fiscalité, hormis différents impôts spéciaux comme la TVA, aux exigences de l'expertise fiscale fédérale. 6 participants vaudois ont suivi les cours, 4 ont réussi l'examen ce qui représente un succès pour notre canton.

Nous regrettons cependant que la surcharge de travail évoquée par le personnel dans certains offices ait provoqué une diminution du nombre d'apprentis engagés.

### **Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)**

Le service a porté un effort important en matière de communication et de formation notamment en organisant deux séminaires de formation au CEP, l'un consacré au budget de fonctionnement et l'autre aux investissements. Ces formations ont pour objectif de sensibiliser les personnes en charge d'établir des documents à caractère financier sur les points importants qu'il convient de respecter. Il s'agit en effet de renseigner complètement et valablement sur le contenu de ces documents en regard de la loi sur les finances et de ses directives d'exécution avant qu'ils ne soient soumis au DFIRE pour visa, puis au Conseil d'Etat. Le but recherché par le SAGEFI est d'optimiser les procédures administratives et ainsi accélérer la présentation des documents au Conseil d'Etat.

La démarche initiée en 2008 sur le suivi des positions du bilan par le SAGEFI s'est poursuivie tout au long de l'année 2009. Outre le suivi, l'objectif de cette démarche est de disposer également d'une documentation tenue à jour tout au long de l'année dans le but d'anticiper certaines actions comme, par exemple, les compensations et de faciliter les opérations de bouclage.

Deux grands objectifs que la commission de gestion avait décidé de suivre ont été mis en chantier en 2009. Il s'agit de :

#### *Système d'information financier (SIF)*

Le projet SIF (système d'information financier) devrait remplacer les outils Procofiév et Proconcept qui deviennent obsolètes (observation rapport 2007). Le cahier des charges a été rédigé avec la collaboration de la DSI et a débouché sur un appel d'offres public. Quatre soumissionnaires ont déposé leurs dossiers. Suite à une analyse approfondie des dossiers, les membres du comité de projet constitués par les représentants de la DSI et du SAGEFI ont pu émettre leur recommandation et, en date du 31 juillet 2009, le marché a été officiellement adjudgé, sous réserve de l'obtention d'un crédit de CHF 25 millions par le Grand Conseil. Dès l'obtention du crédit, il est prévu que le projet en tant que tel débute en 2011 pour une durée de 2 ans avec une mise en exploitation complète du système prévue pour le 1er janvier 2013. Un important effort de formation sera nécessaire à cet effet. La mise à disposition de cet outil devrait enfin permettre de répondre à un certain nombre d'observations récurrentes du CCF. Sa mise en application devrait également coïncider avec l'introduction des nouvelles recommandations de la Confédération concernant l'harmonisation des normes comptables pour les cantons et communes (MCH 2).

#### *Système de contrôle interne (SCI)*

Ce projet, initié au second semestre 2008 a sensiblement avancé en 2009. En effet, le SAGEFI a fonctionné comme premier site pilote de l'ACV en testant une démarche qu'il a lui-même élaborée. En juin 2009, le SAGEFI a obtenu une certification de la société Ernst & Young quant à l'adéquation de son système de contrôle interne avec les exigences de la norme d'audit suisse NAS 890. En août 2009, le Conseil d'Etat a adopté le périmètre et les principes relatifs à la mise en œuvre du SCI au sein de l'administration cantonale. Le SAGEFI a été chargé de tester la méthode et de rédiger le projet de directive y relatif avec au moins deux services pilotes d'ici au printemps 2010. Trois projets ont été initiés en automne avec le SG-DFIRE, le SG-OJV et le SAN.

### **Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)**

Contrairement à nos objectifs, nous ne pouvons pas, dans le cadre de ce rapport, établir un bilan de l'opération DECFO-SYSREM, bien que la commission ait reçu une information circonstanciée de la part du chef du SPEV. En effet, les instances de recours (commission de recours et Tripac) viennent de débiter leurs auditions et il s'écoulera certainement encore des mois avant la fin de ce processus. D'autre part, des négociations avec les organisations du personnel sont encore en cours. En outre, différentes interventions parlementaires ont été déposées et sont en attente de réponses. A ce stade, nous pouvons déjà donner les indications suivantes concernant le contentieux :

- 700 affaires sont du ressort du Tripac dont 30 en cours d'instruction.
- 1'669 devraient être traités par la commission de recours (83 recours ayant été retirés dont environ la moitié suite à des corrections internes).

Une vérification de cohérence a déjà été entreprise pour un certain nombre de fonctions (géomaticiens, métiers de laboratoire, conseillers en orientation, gestionnaires du contentieux) et est en cours pour d'autres (métiers du secrétariat et bibliothécaires).

Le SPEV a entrepris de réviser la procédure de rédaction des « cahiers des charges » en établissant un formulaire type, disponible en ligne. L'approbation de l'employé n'est plus requise, mais il doit apposer sa signature pour signifier avoir pris connaissance du document. Le descriptif de la fonction

est centré sur le poste (missions assignées et activités résultantes, astreintes particulières et les exigences requises en termes de formation et d'expérience). L'autorité d'engagement (en principe le chef de service) a la responsabilité de signer le document. La révision se fera au coup par coup, au fur et à mesure des nouveaux engagements ou des modifications des cahiers des charges actuels. Cette révision a notamment été provoquée par le constat des carences des cahiers des charges de nombreux collaborateurs. Or, la nouvelle classification des fonctions se fonde précisément sur ces documents censés décrire exhaustivement et précisément le poste occupé. On est dès lors amené à se demander si l'on n'a pas mis la charrue avant les bœufs et si l'on n'aurait pas pu ou dû vérifier préalablement ces documents importants afin d'éviter un bon nombre de contestations et d'incompréhensions.

Un autre point préoccupant de cette démarche, souvent entendu dans les services, réside dans les déficits relevés au niveau de la communication. Beaucoup d'informations contradictoires ont circulé au travers des chaînes hiérarchiques provoquant des interrogations et des frustrations. Le manque de transparence avec le refus de communiquer certaines informations précises a été ressenti comme une sorte de culte du secret et a mis des directions dans l'embarras jusqu'à fâcher l'OJV ! Par ailleurs, on a trop souvent entendu, et pas seulement dans certaines professions enseignantes, le ressenti catastrophique du message, pas toujours directement exprimé mais très clairement ressenti par certaines personnes signifiant « vous êtes trop payés pour ce que vous faites ». Ce genre de maladresse peut provoquer de gros dégâts.

Cette constatation met en évidence que le volet de la politique des ressources humaines a quelque peu été délaissé et constitue un maillon encore faible de la politique du personnel. Nous saluons la volonté manifestée par le service de porter un gros effort dans ce domaine avec un rapport sur la stratégie de développement des RH pour les années 2011-2015 et des projets importants mis en chantier :

Case management : ce dispositif est opérationnel depuis décembre 09 et comporte un suivi des absences (annoncées dès le 30<sup>e</sup> jour) grâce à un travail en réseau. Les objectifs principaux consistent à diminuer la durée des absences et à maintenir le collaborateur en emploi.

Module poste : gestion informatique des postes liant poste et titulaire. La mise en fonction a démarré en mars 2010 au fur et à mesure de la formation des responsables RH des services. Cette application simplifie les procédures administratives et évite les saisies multiples, par exemple en cas de promotion.

Le SPEV développe des stratégies et des outils, organise des cours de formation pour les responsables RH et les chefs de services et d'offices. Mais comme pour l'action du groupe Impact, c'est au niveau de la mise en œuvre sur le terrain que l'on doit constater de fortes disparités. A l'exception des procédures purement administratives, il n'y a pas de contrôle et de suivi de l'application des politiques RH. Certains services accomplissent un travail exemplaire, d'autres sont plus laxistes. Ainsi, l'application de l'art 36. Lpers (entretien d'appréciation) qui constitue un élément essentiel dans la politique de conduite d'un service est très diversement appliqué. Les dysfonctionnements apparaissent par exemple au cours de procédures de promotion (inadéquation entre la mesure proposée et le contenu du rapport d'entretien). Si d'importants efforts sont consentis dans le développement de la partie administrative de la gestion RH (papier ou informatique), le volet humain (médecine du travail, suivi psychologique, aide en cas de difficultés) mérite une plus grande attention.

Malheureusement, ce volet de la politique de gestion du personnel demeure le parent pauvre dans la gestion des RH.

#### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Création d'une cellule indépendante en matière RH***

*Malgré des actions sectorielles louables, la politique des Ressources Humaines semble encore manquer d'une culture et d'une structure adéquate, indépendante, en relation avec la médecine du travail et incluant un service social, qui soit à même de prévenir, gérer et aider des personnes en difficulté (malaises, conflits sociaux, etc.)*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de créer une cellule indépendante, en relation avec la médecine du travail et incluant un service social, qui soit à même de prévenir, gérer et aider des personnes en difficulté.*

Sur le plan matériel, la visite des locaux du SPEV, avec sa multitude de dossiers personnels que l'on ne sait bientôt plus où mettre au regard des contraintes liées à la résistance de la dalle de sol, a interpellé la sous-commission. Si l'on ajoute la difficulté de gestion avec des dossiers répartis sur plusieurs sites et les risques liés à la sécurité (incendie), il apparaît opportun de songer à mettre en place une gestion informatique efficace des dossiers personnels des collaborateurs de l'Etat.

*3<sup>e</sup> observation*  
***Gestion des dossiers du personnel***

*Les problèmes de gestion des dossiers personnels des collaborateurs de l'Etat (volume de stockage, dispersion des dossiers entre les services, sécurité en cas d'incendie) devraient faire l'objet d'une analyse approfondie en vue d'acquiescer ou développer un système de gestion informatique plus sûr et plus efficace.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ses intentions dans ce domaine.*

Depuis quelques années, la commission suit de près l'évolution de l'offre des places d'apprentissage au sein de l'administration cantonale. Nous constatons que le SPEV a amélioré le suivi de ce dossier en développant la procédure de publication et de recrutement avec la création d'une bourse de l'emploi et d'une bourse des candidats (ayant passé les tests) qui permet d'éviter que « les premiers arrivés soient les premiers servis ». Ainsi, les ouvertures de postes s'échelonnent entre décembre et juin. Le tableau ci-dessous résume l'évolution des engagements.

*Engagement d'apprentis à l'Etat de Vaud*

<b>Départements</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
DSE	15	10	13	16
DFJC	31	29	38	46
DINT	5	8	17	14
DSAS	4	9	6	7
DEC	8	10	5	9
DINF	11	6	10	12
DFIRE	21	15	18	14
OJV	14	12	11	11
UNIL	10	11	13	10
CHUV	28	31	40	44
Totaux	147	141	171 (101 commerce, 70 autre)	183 (108 commerce, 75 autres)

Signalons également l'enquête menée par le service sur l'activité ultérieure des apprentis suite à l'obtention de leur CFC. Ainsi, sur les 169 lauréats, 55 (35%) ont été engagés au sein de l'ACV, 18 ont trouvé un emploi ailleurs, 48 se sont engagés dans une formation complémentaire et 18 étaient encore à la recherche d'un emploi.

## **Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)**

Les 1'300 exemplaires du remarquable annuaire statistique ont été imprimés en quadrichromie pour l'édition 2009 (appel d'offre auprès de trois entreprises) et sont vendus au prix coûtant (50 CHF) alors que les petits dépliants « Vaud en chiffres » ont été réalisés par la CADEV et financés grâce à des entreprises partenaires (BCV, RP, Codev). Le courrier statistique « Numerus » tiré à 2'200 exemplaires (6 numéros par an) est disponible sur abonnement. Dès 2009, cette publication a été renforcée par des numéros hors série présentant des analyses plus détaillées sur un thème choisi.

Un projet important finalisé en 2009 est l'Atlas statistique du Canton de Vaud. Il s'agit d'une application internet qui permet aux utilisateurs de construire des cartes du canton à partir de quelque 300 indicateurs statistiques mis à disposition. Cet outil se révèle particulièrement adapté pour des simulations lors de projets de fusion de communes. Les statistiques d'utilisation de cet atlas révèlent la production de 300 à 400 cartes par jour ouvrable.

Parmi les principaux projets conduits par le SCRIS en 2009 figure la mise en oeuvre d'une nouvelle enquête annuelle sur l'accueil de jour des enfants, réalisée auprès des structures d'accueil. Cette enquête a pour but de décrire et de suivre l'activité de l'accueil de jour dans le canton et sera très précieuse pour la planification des structures d'accueil et le développement de cette politique sensible. Les premiers résultats seront disponibles au troisième trimestre 2010.

Le SCRIS est aussi fortement engagé dans le futur recensement fédéral de la population et les travaux préparatoires vont bon train. Le Canton de Vaud a commandé à l'Office fédéral de la statistique (OFS) une densification (doublement) de l'échantillon de l'« Enquête structurelle du recensement de la population pour les années 2010-2014 ». Ainsi chaque année environ 35'000 résidents vaudois participeront à ce relevé. Le doublement de l'échantillon permettra notamment une exploitation plus fine des résultats. Une présentation complète du projet a été présentée à la sous-commission qui a pu se rendre compte que le canton exploitera toutes les possibilités laissées ouvertes aux cantons dans le projet. Il en résultera que les enquêtes annuelles effectuées auprès des communes ne seront plus nécessaires et seront donc supprimées.

Avec le département d'économie appliquée de Genève, le SCRIS a également développé un calculateur de salaire en ligne qui connaît un réel succès avec 50 à 60 consultations journalières.

Le service collabore étroitement avec l'OFS et avec d'autres cantons notamment en raison de son expertise reconnue en matière démographique. Il a notamment participé à l'élaboration de tables de mortalité pour la Suisse, dans le cadre d'un projet cofinancé par l'OFS.

## **Ordre judiciaire vaudois (OJV)**

Concernant l'EMPL consacré à la haute surveillance de la Justice (observation 2007), selon les derniers renseignements communiqués par le chef du DINT, le projet a été rédigé et est en consultation auprès du TC. Il devrait donc être soumis prochainement au Grand Conseil.

L'ordre judiciaire a fortement été sollicité par les réformes judiciaires notamment la préparation de l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédure (Codex) au 1<sup>e</sup> janvier 2011. Au niveau de l'organisation du Tribunal cantonal, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, c'est le Tribunal des assurances qui a changé de statut en devenant la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal. Il était prévu que la réunion du Tribunal cantonal et de l'ancien Tribunal administratif devait permettre une certaine unification des pratiques et des modes de travail. Mais le maintien sur deux sites géographiques distincts de la Cour de droit administratif et public d'une part, des autres cours du Tribunal cantonal d'autre part, ne facilite pas le rapprochement. De fait, seule une réunion géographique des deux tribunaux permettrait de réaliser les synergies escomptées. Par ailleurs, du fait de l'augmentation des effectifs dans le cadre de la mise en oeuvre des codes de procédure fédéraux, il a fallu trouver en urgence un troisième site pour accueillir la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal. Un

projet d'extension sur le site de l'Hermitage est envisagé et serait nécessaire en vue de réunir les différentes chambres sur un seul site et de faciliter le travail des magistrats et du personnel administratif.

*4<sup>e</sup> observation*

***Localisation du Tribunal cantonal***

*Avec l'occupation d'un troisième site pour la Cour des Assurances sociales, le Tribunal cantonal est encore plus dispersé, ce qui nuit à son efficacité. D'autre part, l'augmentation du nombre des magistrats et du personnel juridique et administratif, lié aux réformes des codes de procédure va poser des problèmes de disponibilité des locaux.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ses objectifs et projets en matière de locaux destinés au Tribunal cantonal notamment en relation avec l'objectif de réunion sur un seul site.*

En ce qui concerne l'activité des différentes sections du Tribunal cantonal, on relève que le nombre de nouvelles affaires introduites reste stable. En matière pénale, le nombre d'enquêtes ouvertes n'a augmenté que de 2.4% en 2009, et les affaires introduites devant le Tribunal des mineurs ont baissé de 3.3%. Ces chiffres démontrent qu'il n'y a pas une explosion de la criminalité dans le Canton de Vaud. Globalement, les délais sont raisonnables et le stock des dossiers en attente reste à un niveau normal. Cependant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale a vu affluer un nombre important d'affaires en relation avec l'entrée en vigueur du nouveau système de classification et de rémunération des fonctions cantonales (DECFO-SYSREM).

Pour le futur, quelques craintes sont manifestées concernant le Tribunal des mineurs. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure pénale des mineurs, les compétences des préfets en la matière seront supprimées. Ce changement aura pour conséquence que tous les cas d'infractions légères, notamment à la loi sur la circulation routière, seront de la compétence exclusive du Tribunal des mineurs. Ce dernier sera ainsi confronté à une augmentation de près de 80% des affaires (moyenne des cinq dernières années). Il récupérera aussi environ 500 dossiers actuellement traités par les commissions de police et concernant des mineurs ayant commis des infractions de droit fédéral. Un autre sujet de préoccupation réside dans les difficultés de plus en plus grandes rencontrées par les juges des mineurs pour trouver des places en institution ainsi que par l'obstruction de plus en plus fréquente des mineurs et des familles face aux placements.

On rappellera que l'Office du juge d'application des peines est en pleine mutation. Les affaires de conversions d'amendes administratives impayées en peines privatives de liberté de substitution représentent toujours la grande masse des affaires à traiter par l'Office du juge d'application des peines. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2008, les dossiers de ce type en attente d'ouverture ou en cours de traitement ont augmenté de 32.8%. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, 4 postes supplémentaires lui ont été attribués dans le but de liquider le plus possible de dossiers de conversions. Ainsi, 13'458 dossiers ont pu être liquidés durant l'année (près de 40% de plus qu'en 2008). Des renforts lui ont encore été octroyés début 2010 et devraient permettre d'assurer un bon fonctionnement de l'office durant cette année de transition qu'est 2010. En effet, avec l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale, le juge d'application des peines ne sera plus chargé des affaires de conversion (mais uniquement des recours contre celles-ci) ; cette tâche reviendra à l'autorité de condamnation.

L'adaptation des offices judiciaires aux nouveaux districts (DecTer) s'est poursuivie par la réorganisation territoriale des offices des poursuites et des faillites. Depuis le mois de novembre 2009, chaque arrondissement judiciaire comporte un office des faillites et chaque district, à l'exception de celui de l'Ouest lausannois, a son office des poursuites. L'Office des poursuites du district de l'Ouest lausannois, comme la Justice de paix du même district, n'ont pas encore pu être constitués faute de locaux. Ceux-ci devraient toutefois être disponibles à fin 2010 à Renens et permettre ainsi d'achever

l'adaptation territoriale des offices judiciaires. Durant cette période de transition, l'Office des poursuites du district de Morges continue par ailleurs de traiter les dossiers de cinq communes qui seront par la suite rattachées au nouvel Office des poursuites du district de l'Ouest lausannois (Bussigny, Chavannes, Ecublens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix).

Un nouveau logiciel THEMIS, développé avec le Canton de Fribourg, a été introduit dans l'ensemble des offices des poursuites en 2008 et en 2009, en remplacement d'un logiciel datant de 1986. Cette nouvelle application de gestion des dossiers de poursuite a été développée afin de répondre à des exigences légales ainsi qu'à de nouveaux besoins technologiques et d'utilisation. Sa mise en oeuvre a impliqué un important travail de formation des collaborateurs et de préparation des données, même si celles-ci ont été reprises automatiquement de l'ancienne application. Après un départ un peu chaotique qui a provoqué quelques retards passagers dans la liquidation des dossiers, cette nouvelle application donne maintenant satisfaction et ses effets sont jugés positifs.

Depuis le mois d'octobre 2009, la plus haute autorité judiciaire du canton met à disposition l'entier de sa jurisprudence sur internet, sous une forme anonymisée. Les arrêts rendus par la Cour de droit administratif et public et ceux rendus par la Cour constitutionnelle pouvaient déjà être recherchés sur internet depuis plusieurs années. Le nouveau moteur permet d'effectuer des recherches dans toutes les décisions des autres cours du Tribunal cantonal publiées dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

## **Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'année 2009.

## RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES SYSTEMES D'INFORMATION (CTSI)

### Gestion électronique des données (GED)

**M. Laurent Ballif, vice-président de la CTSI, rapporteur** : — La sous-commission « Fiscalité et cyberadministration » chargée d'examiner le mandat de la Commission de gestion était composée de MM. Alexis Bally, François Brélaz, Olivier Kernen, Jean-Jacques Truffer et Laurent Ballif, rapporteur.

#### Définition du mandat

La Commission de gestion a confié à la CTSI un mandat concernant la GED, formulé de la manière suivante:

*«Vérifier que les directives à usage interne en matière d'archivage de documents informatiques soient appliquées correctement en respectant les règles de confidentialité, de sécurité, de pérennité*

*Les documents archivés selon le modèle DRUIDE sont des documents informatiques ; dès lors, ne serait-il pas possible de transformer en document informatiques la masse de documents papiers qui figurent dans certains services ?»*

#### Développement

Les dispositions réglementaires figurant dans Druides et concernant l'archivage des données électroniques sont relativement restreintes. A ce jour, les Archives cantonales ont établi de manière ponctuelle des modes de stockage des données dans les différents services, mais il s'agit d'une conservation à court terme et pas d'un véritable archivage visant à préserver les données.

Les Archives cantonales se sont approchées de la DSI fin 2008 pour trouver une solution à ce problème non résolu à ce jour. Au terme d'une réflexion commune, soumise également à tous les services cantonaux et pilotée par la DSI pour l'aspect technique, un projet de loi a été soumis au Conseil d'Etat. Il a été soumis en consultation auprès des institutions publiques et des communes/associations de communes du 18 décembre 2009 au 28 février 2010.

Cette Loi sur l'archivage, qui traite de l'entier de ce problème, apportera également des bases légales pour l'archivage des données électroniques. Celui-ci nécessitera en effet des dépenses de mise en œuvre initiale ainsi que des frais de fonctionnement régulier afin de renouveler périodiquement les supports de ces données et de procéder aux recopies et aux mises à niveau.

En ce qui concerne la Gestion électronique des données (GED), qui consiste à supprimer le recours au papier en numérisant à l'arrivée tous les documents entrants et en établissant un plan de classement réglant les problèmes de diffusion et de conservation des données électroniques ainsi recueillies, elle n'a pas fait l'objet d'une réflexion globale.

La DSI s'est assurée de la disponibilité d'un outil répondant à ses exigences techniques et stratégiques: logiciel open source, upgrade à la carte, coût modéré, puissance suffisante. Son choix s'est porté sur Alfresco, qui est déjà utilisé par certains services ayant mis en œuvre des solutions ponctuelles. Tous les services s'y sont ralliés, et la solution est complétée pour la conservation des documents légaux, qui sont stockés dans la base de données Folders.

Jusqu'à maintenant, le leadership de ce type d'opération est revenu à l'Administration cantonale des impôts, dont les besoins en la matière sont importants (déclarations d'impôt). La DSI imagine que la mise en place de GED se poursuivra de la même manière, par le biais des processus métiers. Cela a déjà été le cas jusqu'à maintenant, certains EMPD informatiques ayant eu une composante GED.

Il n'est donc pas envisagé ni à la DSI ni au Conseil d'Etat, une implantation globale d'un tel traitement des documents dans l'ensemble de l'Administration cantonale. De même, les dispositions régissant ces opérations pourraient être de niveau Directives et ne pas nécessiter de figurer dans une loi spécifique.

Par contre, la DSI mettra en place, dans le socle informatique disponible pour toute l'Administration cantonale, une application basique de GED. Elle sera financée par le prochain EMPD consacré à la Cyberadministration, qui sera soumis au Grand Conseil dans le premier semestre 2010.

Le vœu de la CTSI serait la mise en application rapide de la loi sur l'archivage mentionnée plus haut.